

COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE AUX COLONIES FRANÇAISES

Pierre *Paul* GUIEYSSE, président fondateur
(Lorient, 11 mai 1841-Paris, 9 mai 1914)

Fils de Pierre Eugène Guieysse, commissaire de la Marine, et d'Herminie Suzanne Vaneau.

Marié en 1867 avec Céline Lenglier (1846-1868). Dont :

— Charles Guieysse (1868-1920) marié en 1894 avec Louise Jouaust. Dont Pierre (1899-1986) : administrateur de sociétés en AOF.

Remarié en 1873 avec Jeanne Juif (1852-1941). Dont :

— Denise (1874-1901)(M^{me} Georges Bernard ;

— Aline (1875-1959)(M^{me} Georges Athanase Coquerel (1865-1925) ;

— Louis (1877-1945) ;

— Jenny Emma (1880-1915), mariée en 1909 avec Georges Froment (1880-1967), fondateur de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles (BCEEM), morte peu après la naissance de son fils Roger ;

— Marcel (1881-1967) : administrateur de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles (BCEEM) ;

— Simone (1887-1965) mariée en 1916 avec Georges Froment (ci-dessus) ;

— Jules (1893-1965) marié à Jacqueline Réville 1897-1974 ;

— *Paul* Léon (1895-1915, mpf).

Ingénieur hydrographe.

Répétiteur à l'École polytechnique.

Député du Morbihan (1890-1910).

Ministre des colonies dans le cabinet Bourgeois (4 novembre 1895-28 avril 1896).

Président-fondateur du Comité de l'Océanie française (1905).

COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE ET LAÏQUE AUX COLONIES FRANÇAISES (*La Dépêche coloniale*, 9 septembre 1905)

Ce comité, qui vient de se fonder, a pour objet :

1° La propagande républicaine et anticléricale aux colonies françaises ;

2° L'application à toutes nos colonies de la loi de 1901 sur les associations et de 1904 sur les congrégations ; application qui serait étendue « à tous les sujets français », sans exception, afin d'éviter les manœuvres des missions catholiques dont le résultat serait de substituer aux congrégations d'Européens des congrégations d'indigènes ; application qui entraînerait la suppression dans les budgets des colonies (généraux, locaux, régionaux, municipaux), de toute subvention aux missions catholiques ou protestantes ;

3° L'établissement de la laïcité dans tous les rouages des services coloniaux ;

4° La disparition totale de l'esclavage qui, sous des formes diverses, n'est encore que trop toléré par les administrations coloniales ;

5° La lutte contre l'alcoolisme et contre l'abus de l'opium ;

6° Une collaboration étroite à toutes les œuvres de laïcité pour l'émancipation des indigènes ;

7° L'initiative propre d'une diffusion de l'enseignement sous tous ses modes utilitaires et pratiques : 1° (missions laïques, création de fermes-écoles, d'ateliers de menuiserie, de serrurerie, etc.) afin que les indigènes, selon la belle expression de M. Clémentel, ministre des colonies, deviennent pour nous des « associés » dans la grande œuvre de civilisation indéfinie que notre devoir d'homme propose à nos efforts ; 2° stations scientifiques et médicales, hôpitaux, léproseries, laboratoire d'études où des savants et des médecins envoyés à cet effet et, s'appropriant l'outil scientifique préparé de longue main par les observations de la science, répandront les bienfaits de la santé physique et intellectuelle par quoi s'élabore la libération des consciences, etc., etc.

Une assemblée générale des adhérents aura lieu à bref délai.

Pour renseignements et adhésions, écrire au Comité d'action républicaine et laïque, 8, rue de la Victoire.

COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE
AUX COLONIES FRANÇAISES
(*La Dépêche coloniale*, 31 octobre 1905)

Dimanche, à trois heures a eu lieu dans la salle de la mairie du Panthéon l'assemblée générale constitutive du Comité d'action républicaine aux colonies françaises fondée sur l'initiative de républicains de la métropole et des colonies, radicaux, radicaux-socialistes et socialistes.

Devant une très nombreuse assemblée, M. Guieysse, député, ancien ministre des colonies, a défini avec clarté le but poursuivi par ce nouveau groupement républicain qui veut faire entrer dans ses rangs « tous ceux, dit-il, qui ont des aspirations vers une plus grande France, dans la paix, dans la justice et dans le labeur fécond de tous ses enfants sans distinction de couleur.

« Pour mener cette œuvre à bonne fin, nous devons tout d'abord éduquer l'opinion publique, développer le parti républicain colonial pour qu'une majorité consciente soit à même d'aider et de guider les efforts des coloniaux. Trop longtemps, les républicains ont détourné leur attention des problèmes d'outre-mer. »

La conclusion du discours de M. Guieysse mérite d'être entièrement citée :

« Oui, de ces peuples divers qui vivent sous notre drapeau, nous voulons arriver à faire nos amis. Travaillons pour l'humanité, Messieurs, nous travaillerons pour notre Patrie. La France fatalement limitée en Europe ne peut se développer que par ses colonies. Étendons le domaine moral de la race française, propageons l'idée française, et la France solidement appuyée sur ses colonies pourra envisager l'avenir avec confiance. Cette grande masse d'hommes français ou francisés lui permettra de continuer à travers les siècles son rôle prépondérant et humanitaire. »

M. Guieysse montra ensuite comment le « Comité d'action républicaine aux colonies françaises » entendait, par un réseau de comités métropolitains et coloniaux, exercer dans nos colonies l'œuvre si bien définie par lui et si nécessaire de justice sociale, de solidarité humaine et de laïcité.

Le bureau du conseil fédéral a été ainsi composé :

Président : M. Guieysse, député, ancien ministre des colonies.

Vice-présidents : MM. Bourrat, député des Pyrénées-Orientales ; Magnaud, président du tribunal, Château-Thierry ; Mascuraud, sénateur, président du Comité républicain du commerce et de l'industrie ; docteur Peyrot, sénateur de la Dordogne, membre de l'Académie de médecine.

Secrétaire général : M. François Nicol ¹.

Secrétaire administratif : M. André Flotron ².

Trésorier général : M. Gabriel Scellier ³.

Parmi les parlementaires membres du Comité nous remarquons :

MM. Brunet, Delpech, Desmons, Gérente, Knight, Petitjean, sénateurs ; Beauquier, Buisson, docteur Clément, Deloncle ⁴, Gérault-Richard, Gerville-Réache, Henrique Duluc, Jaurès, Rouanet, Ursleur, députés, ainsi que MM. Allemane, ancien député ; Bouffandeau, secrétaire général du Comité radical et radical-socialiste ; Cognacq ⁵, directeur de l'École de médecine de Hanoï ; Goirand ⁶, ancien député ; Gourdon, secrétaire général de la Mission laïque française ; Delmont, Feillet ⁷, Paris, Silvy, avocats à la Cour ; May, Vibert, publicistes ; Vivien, président du Syndicat de la Presse coloniale ; Halais ⁸, gouverneur honoraire des colonies ; Weil ⁹, conseiller du commerce extérieur, etc., etc.

COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE AUX COLONIES FRANÇAISES

Extrait du procès verbal du conseil fédéral
du 4 novembre 1905

(*La Dépêche coloniale*, 30 novembre 1905)

La séance est ouverte à cinq heures.

Présidence de M. Guieysse, député, président du Comité.

Sont présents: MM. J. Bourrat, député, vice-président ; François Nicol, secrétaire général ; Gabriel Scellier, trésorier général ; André Flotron, secrétaire administratif, et les membres du conseil ; MM. Beauquier, député ; Casewitz, Carpot, député du Sénégal ; docteur Clément, député de la Martinique ; Daudé-Bancel, Delaroue, Delmont, Feillet,

¹ François Nicol (Bucarest, 1856-Paris, 1929) : administrateur-directeur de la Cie commerciale d'exportateurs et d'importateurs réunis, puis du Comptoir colonial français, entre autres. Voir [encadré](#).

² André Flotron : homme de lettres , président du groupe amical artistique de la maçonnerie (*L'Humanité*, 4 sept. 1905). Avis de décès à Gagny, à l'âge de 57 ans in *Le Matin*, 8 mai 1926.

³ Gabriel Scellier (1854-1939) : journaliste, franc-maçon, administrateur de [trois sociétés congolaises](#) en compagnie de François Nicol.

⁴ François Deloncle (1856-1922) : professeur à l'École des langues orientales, député de la Cochinchine (1902-1910).

⁵ Maurice Cognacq (1870-1949) : médecin-major des troupes coloniales, futur gouverneur de la Cochinchine (1921-1926). Voir [encadré](#).

⁶ Léopold Goirand (1845-1926) : fondateur de *La Gazette du Palais*. Député (1887-1898), puis sénateur (1906-1920) des Deux-Sèvres. Administrateur des [Plantations de Courtenay](#) en Cochinchine (S.A. 1911).

⁷ Jacques Feillet 1882-1945) : fils de Paul Feillet, ancien gouverneur de la Nouvelle-Calédonie (avr. 1894-oct. 1902). Avocat, secrétaire général du Comité de l'Océanie française.

⁸ Charles-Émile Halais (1846-1918) : premier résident-maire de Haïphong. Reconverti dans les affaires. Voir [encadré](#).

⁹ Daniel Félix Weil (Paris, 1853-Paris, 1927) : négociant commissionnaire en Égypte, commandité par ses patrons (1876). Chef des Éts Weil Gattegno et Cie. Selon sa nécrologie : président de la chambre syndicale des tabacs et des industries qui s'y rattachent, vice-président du comité national des conseillers du commerce extérieur, fondateur de l'Association française pour l'étude des langues et l'envoi de jeunes Français à l'étranger.

Godin, sénateur de l'Inde ; Gourdon, Halais, ancien résident des colonies ; Lagrosillière, Lavoipière, Élie May, Milon, docteur Petitjean, sénateur ; Silvy, Séville, Ursleur, député de la Guyane ; Vibert, Vernochet, Weil.

Excusés : MM. Knight, Mascuraud, Peyrot, sénateurs ; M. Magnaud, vice-président.

M. François Nicol, secrétaire général, donne lecture des procès-verbal de l'assemblée générale et du Conseil fédéral du 29 octobre. Adoptés.

Le président propose les adhésions de MM. Louis Girod, député de Seine-et-Marne, et Brocart, administrateur des colonies. Adoptées.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le sénateur Cicéron au sujet du § 3 de l'article 4 des statuts. M. Godin, sénateur, est chargé de fournir les explications nécessaires à M. Cicéron.

Diverses questions ayant trait à l'administration intérieure sont renvoyées au bureau.

Le secrétaire général fait adopter les deux premières listes d'adhérents au Comité. Le trésorier général expose le compte rendu financier. Il est chargé de louer le local, 25, rue Saulnier.

La question des commissions est ensuite résolue. Sur la proposition de M. Beauquier, on créera des sections d'ordre géographique, des commissions spéciales devant élargir leur champ d'études.

Des délégations sont données à M. Ursleur pour fonder une section à la Guyane et à M. Lagrosillière pour une section à Saint-Pierre et Miquelon. On décide la création de sections métropolitaines à Hanoï, Saïgon et Brazzaville. Des sections métropolitaines seront organisées en janvier à Lille et à Montpellier.

M. Daudé-Bancel signale au conseil une enquête ordonnée par le ministre des colonies au sujet de la constitution d'une « Coopérative de consommation » à Cayenne, enquête pouvant entraver le libre développement de cette initiative.

Il est décidé que le bureau devant faire une démarche prochaine auprès du ministre des colonies, en profitera pour l'en entretenir.

M. Bourrat propose la création d'une section à Perpignan.

La séparation des Églises et de l'État est ensuite envisagée sous ses divers aspects. Elle fera l'objet d'un examen approfondi du bureau et des démarches seront faites pour en accélérer la réalisation.

La séance est levée à 7 heures, la prochaine devant avoir lieu le samedi, 2 décembre, à 5 heures.

Ordre du jour de la séance du samedi 2 décembre 1905

À cinq heures au local du Comité républicain du commerce et de l'industrie, 8, rue du Mail, Paris :

- 1° Lecture du procès-verbal de la dernière séance du 4 novembre ;
 - 2° Rapport du secrétaire général ;
 - 3° Rapport du trésorier général ;
 - 4° Organisation des commissions ; a) de l'enseignement ; b) de la coopération ; c) du traité de Berlin ;
 - 5° Adhésions nouvelles ;
 - 6° Propositions diverses.
-

COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE AUX COLONIES FRANÇAISES
Réunion mensuelle du conseil fédéral
(*La Dépêche coloniale*, 18 janvier 1906)

Le Comité d'action républicaine aux colonies françaises (25, rue Saulnier) se signale par sa grande activité. Son conseil fédéral a tenu, samedi dernier, sa réunion mensuelle au cours de laquelle des questions importantes ont été traitées.

La séance était présidée par M. Guieysse, député, président du comité, assisté de MM. Magnaud, président du tribunal de Château-Thierry ; Mascuraud et docteur Peyrot, sénateurs, vice présidents du Comité. M. François Nicol, secrétaire général, MM. Gabriel Scellier, trésorier général, et Séville, secrétaire.

Étaient présents : MM. Allemane, ancien député ; Ferdinand Buisson, député ; Casewitz ¹⁰, représentant des Universités populaires ; docteur Clément, député de la Martinique ; docteur Cognacq, directeur de l'École de médecine de Hanoi ; Daudé-Bancel, secrétaire général de l'Union coopérative de France ; F. Deloncle, député de l'Indo-Chine [Cochinchine] ; Dureigne, pharmacien major des troupes coloniales ; Faciolles, inspecteur des douanes en Indo-Chine ; Feillet, avocat ; Foureau, explorateur ; Froment ¹¹, président de l'*Action coloniale et maritime* ; Ganesco, administrateur des services civils en Indo-Chine ; Gerville-Réache, vice-président de la Chambre des députés ; Halais, gouverneur honoraire des colonies ; Hayem, avocat à la Cour ; Lavoipière, ancien directeur de l'École normale à Madagascar ; Martineau, gouverneur des colonies ; Nast, avocat à la Cour ; Renaud, Vivien, président du Syndicat de la presse coloniale ; P. Vibert, publiciste, etc.

Il est donné connaissance du procès-verbal de la dernière séance du mois de décembre qui a été, en grande partie, consacrée à l'étude de l'introduction du coopératisme dans les colonies, à la question des congrégations aux colonies et à l'audition de M. Gourdon, membre du Comité, nommé directeur de l'enseignement en Indo-Chine.

Ce procès-verbal adopté, le secrétaire général, M. François Nicol, rend compte de l'activité déployée par le Comité pendant le mois écoulé :

Le Comité s'est mis en rapport avec tous les gouverneurs des colonies, avec toutes les Associations et organisations, ainsi qu'avec les divers journaux de ces colonies ; il a reçu un certain nombre d'adhésions, notamment celle du Bloc républicain anticlérical de Cochinchine qui représente la Fédération des groupements républicains et démocratiques de Cochinchine, ainsi que celle de M. Tréchet ¹², concessionnaire du gouvernement au Congo français, qui offre de constituer à Brazzaville une section du Comité.

Il communique diverses correspondances, notamment celle de M. Vernochet, chargé de l'étude des sections à établir au Sénégal et au Soudan. M. Vernochet propose de créer un comité à Dakar, sous la présidence de M. Estève. et un autre à Saint-Louis sous la présidence de M. Martot.

L'activité du comité s'étendra sur toute la côte africaine.

Des sections métropolitaines sont en voie de formation dans plusieurs villes de France, notamment à Lille et à Montpellier.

¹⁰ Henri Casewitz (Paris, 16 septembre 1869-Fleury-devant-Douaumont, 8 juin 1916, mpf) : fils d'Albert Casewitz, commissionnaire en marchandises, et de Mina Ollendorf. Ingénieur E.C.P. Administrateur de la Société des Publications Jules Rouff et C^{ie} (1903), ayant épousé Thérèse Rouff, l'une des filles de l'éditeur. Administrateur de *L'Humanité* (1904), de la Wisserhof Mines Ltd, des Mines de fer et de cuivre de Wissen (Allemagne), de la Société de Conférences du 16^e arrondissement (1909) et de la Société d'étude du chauffage des villes par stations centrales (1913).

Après avoir appartenu au Comité d'entente internationale pour le désarmement universel en 1907, il se porta volontaire pour le front en 1914 malgré son âge déjà avancé.

¹¹ Georges Froment (puis Froment-Guieysse) : gendre de Paul Guieysse, son bras droit au Comité de l'Océanie française, fondateur en 1914 de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles. Voir [encadré](#).

¹² Henri Tréchet (1868-1936) : l'un des cinq frères à l'origine de la Cie française du Haut Congo. Voir [encadré](#).

Le rapport du secrétaire général rend également compte d'une réunion qui a eu lieu au siège de la Ligue nationale contre l'alcoolisme, présidée par M. Cheysson, membre de l'Institut, où divers délégués de sociétés, entre autres ceux du Comité de protection de défense des indigènes, présidé par M. Violet, se sont préoccupés de la ligne de conduite qu'il convient de prendre à l'occasion du renouvellement éventuel du traité de Bruxelles de 1899 réglant la vente de l'alcool dans l'Afrique occidentale.

Le Comité d'action républicaine propose d'associer à cette initiative les différentes sociétés françaises et étrangères, anglaises, allemandes, belges, etc., etc., afin de pouvoir plus utilement peser sur les décisions du futur Congrès.

Le Comité est partisan résolu de la prohibition sans réserve de la vente de l'alcool aux noirs.

Le secrétaire général rend compte d'une réunion de l'Union coloniale française où il a été amené à prendre la parole au cours d'une discussion sur la réorganisation du Congo français.

En conformité avec les intentions exprimées par le Comité, il a proposé :

1° Suppression de la police faite par les soldats sénégalais épars sans contrôle et sans surveillance dans les postes de l'intérieur du Congo français, où ils sont plutôt des éléments de perturbation que des éléments d'ordre et de justice ;

2° L'introduction de la monnaie comme instrument d'échange avec les indigènes, le régime de la rémunération en marchandises étant considéré comme en contradiction avec la liberté du commerce garantie par l'acte de Berlin.

Le rapport mentionne également la situation de 6.000 indigènes condamnés à un travail obligatoire aux îles Comores et Mayotte, travail qui est égal à un véritable esclavage.

Après un souvenir ému à la mémoire de M. le sénateur Brunet, membre du Comité, décédé, le rapport est approuvé et le président ouvre la discussion sur les diverses questions à l'ordre du jour.

Il est d'abord donné connaissance d'une lettre du ministre des colonies qui, en réponse à une communication faite par le Comité, fait connaître que non seulement le département ne mettra aucun obstacle à la constitutions de Sociétés coopératives des fonctionnaires aux colonies mais qu'il assurera les organisations de ces œuvres de mutualité de son appui moral.

Il est procédé à la création de la commission dite de l'« Acte de Berlin » qui aura à étudier toutes les questions touchant le Centre-Africain et, par conséquent, la question si brûlante du Congo français.

À l'unanimité des membres présents, M. Foureau est désigné pour présider cette importante commission. M. Hayem, avocat à la Cour, est nommé secrétaire.

M. le président rend compte des diverses démarches qu'il a faites et des divers renseignements qu'il a obtenus sur la question des congrégations aux colonies.

La loi votée par la Chambre est immédiatement applicable aux colonies ; c'est la question des associations [cultuelles] qui n'ont pas encore la possibilité d'exister qui entrave son application immédiate ; au Conseil d'État, l'on prépare des décrets sur cette question des associations.

Les quelques difficultés qui se posent par suite d'engagements et de situations spéciales aux colonies seront résolues à bref délai.

M. Deloncle fait un exposé très clair et très intéressant de la question au point de vue de l'Indo-Chine et fait remarquer que la loi de 1905 est un souci car, à l'heure actuelle, les indigènes n'ont pas le droit de s'associer : l'application de la loi des associations cultuelles pourra créer des inconvénients sérieux. Il espère que le Conseil d'État se préoccupera de cette loi et apportera des solutions pratiques.

M. le docteur Cognacq, directeur de l'École de médecine de Hanoï, ancien chef de cabinet du gouverneur général, reçoit le mandat d'organiser sur place les sections en Indo-Chine.

Il est procédé ensuite à la constitution de la Commission permanente indo chinoise à Paris, président, M. Deloncle ; secrétaire : M. Halais ; membres : MM. Feillet, Vivien, Séville, Nast, Pavie Delaroue, etc.

Tous les membres de la colonie en congé présents à Paris feront également partie de la commission.

Il est décidé de donner mandat à MM. Estève et Martot pour créer les sections de Dakar et de Saint-Louis (Sénégal) et à M. Tréchet pour la section de Brazzaville (Congo).

On procède ensuite à la nomination de la commission de l'enseignement.

Sont nommés : président : M. Beauquier, député ; secrétaire : M. Feillet ; membres : MM. Vibert, Kuhn, secrétaire général de la Mission laïque ; Lavoipière, Gassagne, Casevitz, des Universités populaires ; F. Buisson, député.

La Commission des coopératives est ensuite constituée.

Président : M. Allemane, ancien député ; secrétaire : M. Nast, avocat à la Cour ; membres : MM. Daudé-Bancel, secrétaire général de l'Union Coopérative ; Élie May. Hayem, Seville, etc.

M. Allemane fait adopter la mise à l'étude, sous la présidence du président Magnaud, d'une commission de jurisconsultes afin de rechercher comment on applique les lois françaises aux colonies, quelles sont celles appliquées, etc. et d'étudier l'organisation judiciaire dans nos colonies.

M. Gerville-Réache fait un éloquent discours sur la question du travail et de la main-d'œuvre aux colonies et, sur sa proposition, l'on décide de consacrer à cette question la prochaine séance du samedi 3 février.

UNE FÊTE COLONIALE

Le dernier déjeuner indo-chinois

(*La Politique coloniale*, 7 février 1906)

Nous reproduisons ci-dessous le compte-rendu humoristique que donne le *Courrier d'Extrême-Orient*, la correspondance si intéressante, si vivante, dirigée par notre ami Pau Vivien, du déjeuner indo-chinois du jeudi 1^{er} février.

Le déjeuner indo-chinois du jeudi 1^{er} février a été particulièrement aminé. Nombreuse assistance en même temps qu'assistance d'élite. Avant de consulter le menu illustré par Cezard, les nouveaux débarqués se congratulent pendant que les futurs partants du paquebot du 4 mars (celui qui emportera François Deloncle, le docteur Cognacq, Larue, etc. etc.) se donnent rendez vous à Marseille. Frédéric Drouhet, le maire de Cholon, s'entretient avec le jeune marié Claude, complètement remis de sa maladie ; Henry, le nouveau secrétaire général des Colonies, détaché à l'Office colonial, toujours gai, toujours riant, distribue de nombreuses poignées de mains. C'est un sympathique. On semble ne pas trop lui en vouloir de son avancement. Je n'entends pas une note discordante à son sujet. C'est bien étonnant. Mais voilà Ganesco, le beau Ganesco, que de longues nuits, passées à revoir son rapport sur sa mission en Angleterre, n'a pas fatigué outre mesure. À côté de lui, c'est le docteur Cognacq, retour de Nice, tout frais, tout pimpant. Puis c'est Dureigne, que nous trouvons grand, Charles Kalais [Halais], plus grave que jamais depuis qu'il est professeur à l'École des langues orientales, Fillion, l'aimable rédacteur à l'agence Havas qui ne compte que des amis parmi les Indo-Chinois, Morin, du Laos dont la santé se rétablit difficilement, Jourdan, du Siam, qui nous annonce qu'il prendra le paquebot le 18 février, Garriguenc, toujours amoureux, qui regrette Saïgon, Chevallier, qui attend avec impatience, le moment où il prendra ses fonctions de secrétaire particulier du député de la Cochinchine, enfin nous serrons la

main au sympathique Président du Commerce et de l'Industrie de l'Indo-Chine, Ogliaastro, toujours aussi vert et aussi vigoureux.

Mais deux heures sonnent. François Deloncle prend la parole pour annoncer que la séance de la section indochinoise du Comité d'action républicaine va s'ouvrir. Un monsieur aux superbes favoris se lève alors et nous débite un discours, où il me semble comprendre qu'il va sauver la Cochinchine et la République.

Comme je suis assez éloigné de l'orateur, je ne saisis pas très bien sa péroraison qui, de confiance, est vigoureusement applaudie par Deloncle et par nous-même. Au fait, qu'est-ce que nous risquons, ça lui fera plaisir à cet homme. Quant à nous, ça ne peut pas nous faire de mal. Et allons-y, comme disait l'autre.

À l'homme aux favoris succède François Deloncle. L'honorable député, dans une brillante improvisation que nous aurions voulu voir cependant un peu moins longue, applaudit à l'idée qui a présidé à la création du Comité d'action républicaine aux colonies. Il félicite l'homme aux favoris. De nouveaux mais très timides applaudissements se font entendre. Et la séance continuant, on procède à la nomination des membres de différentes commissions : commission administrative, commission fiscale, etc., etc. Paul Vivien demande la création d'une Commission des réformes judiciaires en Indo-Chine. Malgré quelque résistance de l'homme aux favoris, Paul Vivien l'emporte. Il est décidé qu'il y aura une Commission des réformes judiciaires.

Ce long travail a épuisé tout le monde. Le temps est au beau. Il fait bon d'aller respirer au dehors. Ganesco s'est déjà esquivé avec son ami Faciolle. Chacun se sépare en se disant comme l'homme aux favoris : « J'ai sauvé la Cochinchine et la République. »

CHRONIQUE

SAINTES

L'ACTION RÉPUBLICAINE AUX COLONIES (*L'Indépendant de la Charente-Inférieure*, 8 février 1906)

La conférence que fit dimanche, au théâtre de Saintes, sous les auspices de la loge La Sincérité, M. François Nicol, fut fort intéressante et les nombreux auditeurs qui y assistaient y ont trouvé, en même temps qu'un précieux enseignement, l'occasion d'applaudir un homme convaincu et connaissant admirablement, théoriquement et pratiquement, le sujet qu'il avait à traiter : « De nos colonies et de notre politique coloniale républicaine et laïque. »

C'est notre excellent ami M. Talbot, qui présidait, assisté de M. Genet, sénateur, maire de Saintes, et de M. Gaston Boudet, sous-préfet, entourés de nombreuses personnalités saintaises, hauts fonctionnaires et militants de l'idée laïque et républicaine.

M. Talbot prend la parole le premier pour remercier les auditeurs d'avoir répondu avec autant d'empressement à l'invitation de la Loge maçonnique de Saintes et les féliciter de n'avoir pas craint d'affirmer, — il y a quelque courage à le faire à l'heure présente — leurs convictions laïques. M. Talbot se félicite d'avoir à ses côtés M. Gaston Boudet, qui représente à Saintes le gouvernement de la République et sait défendre énergiquement l'idéal qui nous est cher (applaudissements) ; il adresse ses remerciements à son ami M. le sénateur Genet, dont le nom est, par l'assistance, salué de vifs applaudissements.

Présentant ensuite, en termes élogieux et justes, d'ailleurs, le conférencier, M. Nicol, l'orateur dit que la Maçonnerie a inscrit dans son programme d'études, entre autres

questions d'importance primordiale, la question coloniale et que la Loge de Saintes a pensé à faire appel à l'un des hommes les plus qualifiés, parce qu'il est l'un des mieux informés, pour exposer devant le public saintais le problème colonial et en rechercher la solution.

Il donne ensuite la parole au conférencier.

M. François Nicol n'est point de ces orateurs dont les phrases s'enflent et s'arrondissent et provoquent, sans qu'à la réflexion on sache pourquoi, l'applaudissement. Non, il parle simplement et clairement de choses qu'il connaît bien ; c'est un causeur, mais un causeur agréable à entendre et dont on suit avec un vif intérêt la parole. Lorsqu'on l'applaudit, c'est, non seulement parce qu'il a trouvé une période heureuse et imagée, c'est aussi et surtout parce qu'il a exprimé une vérité dont il a démontré l'exactitude, c'est parce qu'il a dégagé nettement l'enseignement des faits exposés préalablement par lui.

Le conférencier, envisageant tout d'abord la situation extérieure actuelle, en montre l'insécurité et prouve que les causes de cette insécurité résident dans ce fait que la démocratie n'est pas maîtresse de ses destinées au point de vue extérieur.

Au point de vue extérieur et colonial, dit en substance l'orateur, nous ne sommes pas, nous citoyens français, maîtres de nos destinées, parce que chez nous, il n'existe pas d'opinion publique sur les questions extérieures et cela tient à ce que nous ne connaissons pas ces questions.

Nous avons le devoir de contrôler mais ce devoir se double d'un autre qui, au surplus, le prime : le devoir de savoir.

M. Nicol ayant dit que toute la politique extérieure des États repose sur la politique coloniale, le prouve par des exemples. Il cite les guerres : Hispano-Américaine (Cuba) Anglo-Boer (Transwal), Russo-Japonaise.

Cette dernière guerre, qui était au premier chef une guerre d'extension coloniale, la Russie n'a pu la faire que grâce au 10 milliards empruntés par elle à l'épargne française, lesquels 10 milliards ont été dépensés en armements et achats de toute sorte faits en Allemagne.

M. Delcassé, alors notre ministre des affaires étrangères, que l'opinion publique n'eût peut-être pas laissé faire, si elle avait été informée, pour avoir risqué une grosse partie sur la bataille de Moukden, qui fut une défaite, alors qu'il escomptait une victoire pour la Russie, nous a mis sur les bras l'affaire du Maroc.

... On voit l'enchaînement des faits et comme quoi nous avons le devoir de connaître les questions coloniales.

*
* *

Le conférencier, parlant ensuite de nos colonies, nous les montre abandonnées aux fonctionnaires, aux militaires et aux missionnaires.

Ces derniers, dit-il, en sont les rois et les maîtres véritables ; il le prouve par des chiffres.

Ayant déploré que nos fonctionnaires coloniaux ne puissent pas devenir propriétaires dans les pays qu'ils administrent, M. Nicol démontre que les colonies françaises semblent n'avoir été fondées que pour permettre aux congrégations de s'enrichir, — leur fortune en Indo-Chine dépasse 500 millions, — et de pouvoir ensuite, grâce à leur richesse, venir combattre la République.

Il rend hommage aux officiers qui ont combattu pour nous gagner d'immenses territoires, et fait l'éloge du général Faidherbe, ce soldat républicain et franc-maçon.

Examinant le rôle de ceux qui peuvent être proclamés véritablement explorateurs et coloniaux, il glorifie le rôle de M. Pavie, républicain et franc-maçon, dans le Laos et l'Annam, et en passant se fait applaudir en servant un léger entremets à M. l'arriviste

Doumer ; il parle de l'œuvre de Foureau, républicain et franc-maçon dans l'Afrique centrale, de Foureau prolongeant pacifiquement notre Sud-Algérien et nous donnant la route qui, à travers le désert, a tracé la route qui nous met en communication avec le lac Tchad et Tombouctou, la ville jusqu'alors mystérieuse et impénétrée. Après avoir parlé de la conquête de l'Afrique centrale par Savorgnan de Brazza, républicain et franc-maçon lui aussi, M. Nicol trouve de beaux accents pour parler de Paul Bert et glorifier notre cher et grand Jules Ferry qui fut le véritable fondateur de la colonisation moderne.

« Ce sont les républicains qui nous ont doté d'un immense empire colonial, ceux que je viens de nommer, et aussi les de Lanessan, les Beau, les Laroche, les Pichon et encore le colonel Ronger qui a fondé à Tombouctou la première école laïque du Centre Africain ; et nous laisserions nos pires ennemis tirer seuls profit de nos conquêtes ? »

Les républicains qui ont fondé le Comité d'action républicaine aux colonies françaises, comité qui recrute ses membres dans toutes les fractions du parti républicain, les républicains ont pensé qu'il ne devait pas en être ainsi. Nos adversaires comprennent fort bien le danger qui les menace ; aussi les feuilles pieuses, à l'exemple de l'*Univers*, s'efforcent-elles de salir l'œuvre et les hommes qui l'ont entreprise.

*
* *

Après un rapide coup d'œil sur l'histoire i de nos colonies — ce qui lui permet de prouver que si nous avons manqué de méthode, nous nous sommes, par contre, toujours heurtés aux missions —, le conférencier montre l'erreur qui fut celle des hommes de l'extrême gauche, erreur dont ils sont revenus, en niant que les colonies fussent une bonne affaire.

Il cite des chiffres sur lesquels nous aurons à revenir.

En terminant, M. Nicol démontre que le bénéfice que nous pouvons tirer de nos colonies peut s'élever à 250 millions par an ; mais, pour cela, il faut agir, il faut détruire dans notre empire colonial la puissance monastique comme nous l'avons détruite en France, il faut laïciser nos colonies comme nous avons laïcisé la France. À cette œuvre, tous les républicains auront à cœur de travailler.

Les dernières paroles du conférencier, qui pendant une heure avait soulevé, à maintes reprises, les bravos de l'auditoire, sont couvertes par de longs applaudissements.

M. Talbot se lève et, avant de clore la séance, adresse de chauds remerciements et des félicitations à M. Nicol.

Nous y joignons les nôtres.

Germain Tricot.

ÉCHOS

Réunion du conseil fédéral du Comité d'action républicaine aux colonies françaises(*La Dépêche coloniale*, 8 février 1906)

Le conseil fédéral du Comité d'action républicaine aux colonies françaises s'est réuni le 3 février, dans le local du Comité républicain du commerce et de l'industrie.

La séance était présidée par M. Guieysse, député, président du comité, assisté de MM. François Nicol, secrétaire général ; Gabriel Scellier, trésorier général, et de MM. Seville et Pierre, secrétaires.

Étaient présents : MM. Allemane, ancien député ; Daudé-Bancel, secrétaire général de l'Union des Sociétés coopératives ; Delpech, sénateur ; Élie May, publiciste ; Facciole,

inspecteur des douanes en Indo-Chine ; Fau, explorateur ; Froment, président de l'*Action coloniale et maritime* ; Gourbaud, administrateur des services civils ; Halais, gouverneur honoraire des colonies ; Hayem, avocat à la Cour ; Lavoipière, ancien directeur de l'École normale à Madagascar ; Martineau, gouverneur des colonies ; Nast, avocat à la Cour ; P. Vibert, publiciste ; Daniel Weil, conseiller du commerce extérieur, etc.

Il est donné connaissance du procès-verbal de la dernière séance du 13 février, consacrée à l'étude de l'application aux colonies des lois sur les associations et sur les congrégations ; à l'organisation des sections en Indo-Chine sous la direction du docteur Cognacq, mandataire du Comité ; à la nomination des membres de la commission de l'Indo-Chine à Paris ; à l'installation et à l'organisation des commissions : 1° de l'enseignement ; 2° des coopératives ; 3° de l'Acte de Berlin.

Le Comité d'action républicaine aux colonies
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 février 1906)

Sil faut en croire la *Dépêche coloniale*, le Comité d'action républicaine aux colonies, après s'être mis en rapport, dit-il, avec tous les gouverneurs des colonies, avec toutes organisations et associations, ainsi qu'avec les divers journaux, s'est occupé, entre autres questions, de celle des congrégations aux colonies.

Disons tout d'abord, comme l'affirme notre confère, que les adhésions qu'a reçues le Comité d'action républicaine sont peu nombreuses. On ne compte, en effet, pour l'Indo-Chine, que celle du Bloc anticlérical de Cochinchine.

Quoi qu'il en soit, il paraît que cette question des congrégations aux colonies n'est pas aussi facile à résoudre qu'on l'avait cru tout d'abord.

À ce sujet, M. Deloncle a fait remarquer que la loi de 1905 est un souci, car, à l'heure actuelle, les indigènes n'ont pas le droit de s'associer ; l'application de la loi des associations cultuelles pourra créer, dit le député de la Cochinchine, des inconvénients sérieux. Il espère que le Conseil d'État se préoccupera de cette loi et apportera des solutions pratiques.

Nous apprenons, eu outre, que M. le docteur Cognacq, directeur de l'École de médecin de Hanoï, ancien chef adjoint du cabinet du Gouverneur général, a reçu le mandat d'organiser sur place, en Indo-Chine, les sections de l'Action républicaine aux colonies.

La Commission permanente indo chinoise à Paris est composée de MM. Deloncle, président ; Halais, secrétaire ; : Feuillet [Feillet], Vivien, Séville, Mast [Nast], Pavie Delaroue, etc., membres.

Voilà, n'est-il pas vrai, une nouvelle société dont le besoin se faisait vivement sentir !

COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE
AUX COLONIES FRANÇAISES

Réunion mensuelle de mars 1906
(*L'Action*, 3 avril 1906)

Nous recevons le procès-verbal suivant :

Le Conseil fédéral du comité s'est réuni samedi dernier dans le local du Comité républicain du commerce et de l'industrie.

M. Guieysse, président du comité, s'était fait excuser.

La séance est présidée par M. L. Goirand, sénateur, membre du conseil, assisté de MM. Bourrat, député ; François Nicol, secrétaire général ; Gabriel Scellier, trésorier général, et M. A. Sévère, secrétaire.

De nombreux membres du conseil sont présents.

S'étaient excusés : MM. Khun, secrétaire général des Missions laïques ; Nast, avocat à la Cour, et M. de Pouvoirville ¹³.

Il est donné connaissance du procès-verbal de la dernière séance du 3 février, consacrée à la création définitive d'une section à Montpellier ; d'un volumineux dossier convenant le travail obligatoire aux Comores, ou esclavage toléré, remis par M. Sallefranque, ancien résident de la Grande Comore ; la réunion des commissions « Indo-Chinoise » et de « l'Acte de Berlin » ; aux mandats envoyés en Afrique pour organiser les sections du Comité à Saint-Louis et Dakar (Sénégal) et à Brazzaville (Congo) ; à la participation du Comité à l'exposition coloniale de Marseille : à propos des incidents de Saint-Pierre et Miquelon, le secrétaire général donne lecture des derniers télégrammes reçus ; cette communication est suivie de discussions contradictoires.

L'activité du comité

Ce procès-verbal adopté, le secrétaire général, M. François Nicol, rend compte de l'activité déployée par le comité pendant le mois écoulé

Le comité s'est surtout occupé de la constitution et de l'organisation des diverses sections.

La commission « Indo-Chinoise » et ses sous-commissions et celle des « Coopératives » se sont régulièrement constituées, réunies à plusieurs reprises et livrées à l'étude des questions signalées d'une façon toute spéciale par suite de la compétence des membres qui les composent.

Le conseil ne peut passer sous silence le zèle et le dévouement avec lesquels les membres du comité se sont empressés de répondre à son appel pour ces commissions, le concours précieux qu'ils lui ont apporté dans leurs travaux produiront certainement de remarquables résultats Il espère qu'après des études si sérieuses, on produira du travail pratique et utile.

Le comité adresse à ses amis des îles Tahiti et Madagascar expression de sa fraternelle sympathie et de toute la part affectueuse qu'il a prise à leur malheur lors des terribles cyclones qui ont ravagé leur région.

Le conseil est heureux de signaler à ses membres la nomination du distingué collègue M. Foureau, comme gouverneur de première classe aux colonies. Cette nomination est doublement heureuse parce qu'elle concerne l'un de nos plus fermes républicains et de nos plus illustres coloniaux qui va reprendre activement son rôle de fervent pionnier île notre action civilisatrice et humanitaire, et qu'en outre, nommé au gouvernement des îles Comores, notre collègue trouvera certainement la solution qui s'impose enfin pour mettre un terme au scandale du travail forcé, autrement dit de l'esclavage toléré, qui règne dans ces îles et qui compromet la réputation de notre pays.

Le comité rend hommage à M. Augagneur, gouverneur général de Madagascar, qui, dès le début de son administration, a fait acte de justice et de républicanisme en associant les indigènes à la prospection de l'or ; il leur fournit ainsi le moyen de profiler de la richesse et du développement économique de cette colonie.

¹³ Albert de Pouvoirville (Nancy- 1861-Paris, 1939) : fils d'un administrateur militaire de Sontay, saint-cyrien, membre de la deuxième mission Pavie (1888), auteur d'un roman critique envers les méthodes françaises de colonisation (*L'Annam sanglant*, 1896), publiciste, secrétaire général du [Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine](#).

Il adresse à M. Augagneur toutes ses félicitations pour cette mesure équitable et humanitaire qui lui a déjà attiré les critiques de ceux qui désiraient monopoliser les ressources aurifères de Madagascar.

PROPAGANDE

Sections d'Afrique

Le comité a reçu une lettre de M. Vemochet lui annonçant qu'il continue son voyage à travers le Soudan. À son passage à Bamako, Kayes et Sikasso, il a préparé, avec un certain nombre de colons et fonctionnaires, son rayonnement sur ces régions.

Le 23 janvier, M. Vemochet quittait Kayes pour Tombouctou.

M. Hilaire Mamie, un des membres du comité, lui a fait part, le 6 février, de ses efforts pour constituer des sections à la Côte d'Ivoire.

Section à l'île de la Réunion

M. Brunet, secrétaire général des colonies, ancien chef de cabinet de M. Berteaux, a reçu, à l'occasion de son départ pour cette colonie, le mandat d'y organiser une section du comité.

Rapports des commissions

Le conseil, laissant à messieurs les présidents ou secrétaires des commissions le soin de rendre compte de leurs intéressants travaux, MM Ch. Halais, secrétaire de la commission Indo-Chinoise, donne lecture de son rapport concernant cette commission. Ce rapport est adopté. Daudé-Bancel, secrétaire de la commission des coopératives, donne lecture du rapport de cette commission.

La lecture du rapport de la commission de « l'Acte de Berlin » est remise à la prochaine séance.

Le secrétaire général prévient cette commission qu'il aura à pourvoir à la nomination d'un nouveau président par suite du départ pour les Comores de M. Foureau.

Ce n'est pas sans regret que le comité se sépare de lui et perd, par son départ, un remarquable président pour cette commission si importante.

Affaires Saint-Pierre et Miquelon

Le secrétaire général donne lecture d'une lettre et d'un extrait de procès-verbal de la section de Saint-Pierre et Miquelon.

Le comité est heureux de pouvoir annoncer que le calme est enfin revenu dans cette colonie, et espère, comme cela a été décidé dans la dernière réunion, avoir l'occasion de s'entretenir avec M. Angoulvant¹⁴ sur les incidents qui ont décidé son intervention.

Du travail et de la main-d'œuvre aux Colonies (continuation de la discussion)

En l'absence de M. Gerville-Réache, actuellement à la Guadeloupe pour sa campagne électorale, un des membres du comité, très au courant de cette question au sujet de Mayotte et Comore, après avoir parlé du travail obligatoire dans cette colonie, explique d'abord les deux attitudes qu'a eues aux Comores le gouverneur intérimaire Martin : la première, absolument indigénophobe, comme l'indique clairement sa lettre du 17 novembre 1904 au commis des Affaires indigènes, et dont lecture a été donnée à la Chambre des députés, par le rapporteur du budget des Colonies, M. Le Hérissé, dans sa séance du 26 février 1906 ; la seconde, libertaire, après avoir été prévenu

¹⁴ [Gabriel Angoulvant](#) (1872-1932) : gouverneur des colonies, puis administrateur d'une kyrielle de sociétés.

officieusement qu'il faisait fausse route, et alors, il règne aujourd'hui aux Comores une confusion et une anarchie complètes, il est heureux que le Gouvernement de Mayotte soit confié à un homme pondéré comme M. Fourreau qui saura remettre les choses en état.

Il demande ensuite au comité, avant le départ aux Comores de M. Fourreau, d'intervenir auprès du nouveau ministre, pour que, par décret, soient tarifiés et unifiés les salaires des indigènes aux Comores. Après une discussion contradictoire, une commission dite du « travail indigène » est nommée pour étudier cette question si importante.

Le budget des Colonies à la Chambre

Cette question, qui soulève les nombreuses observations, est remise à une prochaine réunion.

Léproserie de la Nouvelle-Calédonie

Le comité a reçu une pétition d'un certain nombre de malades internés à la léproserie des îles Belep le mettant au courant du triste état dans lequel ils se trouvent.

M. Feillet, plus spécialement au courant des questions néo-calédoniennes, est chargé d'étudier la question et d'apporter des renseignements à la prochaine réunion.

Adhésions

Le comité a reçu pendant le mois, journellement, un certain nombre d'adhésions qui sont ratifiées.

Questions diverses

Service des journaux. — Plusieurs gouvernements et associations commencent à faire, au comité, le service des journaux. Ces publications sont tenues à la bibliothèque, à la disposition des adhérents.

Congrès coloniaux français. — Le comité a adhéré à l'œuvre des Congrès coloniaux français que préside M. le député Deloncle, membre du Conseil fédéral, et dont le secrétaire général est également un de ses membres, M. de Pourville. Il signale cet œuvre à l'attention de tous ses membres ; plusieurs d'entre eux en ont déjà partie, et son président, M. Guieysse, figure dans le comité de patronage.

Banquet. — La question du banquet destiné à réunir tous les membres du comité, mise à l'étude, a été renvoyée, après les élections législatives, par suite des nombreuses absences dues à la campagne électorale.

Congrès de Bruxelles. — La Ligue nationale contre l'alcoolisme informe le comité quelle s'est mise en rapport avec des amis d'Allemagne, de Belgique et d'Angleterre, pour arriver à l'action commune qui a été déjà envisagée par le comité dans une de ses séances précédentes.

La Conférence internationale, devant se réunir dans le courant de la présente année, le comité fait appel à tous ses membres plus spécialement au courant de cette question pour lui apporter leurs concours et le saisir de toutes propositions devant concourir à la réglementation de la vente de l'alcool sur la côte d'Afrique.

Le comité estime qu'il est nécessaire de hâter son organisation afin de travailler l'opinion, et de faire donner des instructions prohibitives aux délégués français, en ce qui concerne l'importation de l'alcool en Afrique occidentale.

Question du Maroc. — Le comité donne lecture d'une lettre de M. Chauvelon, professeur agrégé, demandant la mise à l'ordre du jour d'une étude sur la nature et la complexité des intérêts engagés dans l'affaire du Maroc.

Cette question est renvoyée à la prochaine réunion.

La séance est levée à 7 heures.

CORRESPONDANCE
(*La Dépêche coloniale*, 18 mai 1906)

Nous recevons la lettre suivante :

Mohéli, 10 avril 1906.

Au directeur de la *Dépêche coloniale*, Paris.

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de recourir à votre obligeance habituelle en vous priant de vouloir bien insérer les lignes suivantes :

Il est dit dans votre numéro du 18 janvier 1906, sous la rubrique Comité d'action républicaine aux colonies françaises :

Le rapport mentionne également la situation de 6,000 indigènes condamnés à un travail obligatoire aux îles Comores et Mayotte, travail qui est égal à un véritable esclavage.

La bonne foi de ce Comité (encore un Comité !!) a été surprise d'une façon déplorable par l'auteur de ce renseignement. Et pour nous qui sommes ici sur place, qui payons de notre personne et de notre argent, nous conservons cette impression décourageant que les chapelles coloniales dont l'éclosion se multiplie dans la métropole font surtout preuve d'une incompétence radicale et d'une légèreté condamnable.

C'est ainsi que le Comité d'action républicaine ignore qu'un décret du 16 février 1905 a parfaitement réglé les rapports entre les propriétaires locaux et les travailleurs indigènes. L'article 4 de cette réglementation dit, en effet :

Tout contrat de louage de services doit être conclu librement par les indigènes. Les contrats sont passés devant le représentant de l'administration qui s'assurera que l'indigène contracte librement. L'engagiste peut se faire représenter.

Les conditions du contrat sont portées sur le livret de l'engagé.

Ce livret doit porter les noms et prénoms, profession et domicile de l'engagiste.

Il indique en outre :

1° La durée de l'engagement qui ne devra jamais excéder 30 mois ;

2° Les conditions dudit engagement ;

3° Les salaires mensuels dont le minimum sera fixé chaque année et pour chaque île par décision du gouverneur en conseil d'administration ; ils seront payables dans un délai maximum de trois mois, en monnaie habituellement usitée dans le pays.

Ce décret, qui comporte 27 articles, a été, bien entendu, inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin*, il est signé Émile Loubet et Clémentel, n'est donc nullement secret et nous avons le droit de nous étonner qu'on ait pu nous accuser aussi facilement d'avoir rétabli l'esclavage aux Comores.

Les indigènes travaillent chez les colons quand ils veulent, comme ils veulent et au prix qu'ils veulent. En est-il de même en France pour les ouvriers ? Des affiches en français et en souahili ont été répandues partout pour bien faire connaître les droits, pour affirmer la liberté de chacun.

Donc l'accusation portée contre nous tous par le rapport du Comité d'action républicaine est fautive, les indigènes des Comores qui travaillent le font en toute liberté, ils ne sont pas des esclaves, ce travail leur étant payé au prix consenti par les deux parties et, enfin, pour terminer, depuis plusieurs mois, à Mohéli en particulier, il

n'y a plus d'engagés, tous travaillent comme journaliers. Voilà, je pense, deux mots qui n'ont pas le même sens : esclave et journalier.

Serait-ce donc trop demander au Comité en question d'apporter un peu plus de soin dans le contrôle des informations qu'il recueille et un peu plus de réserve dans la publicité qu'il leur donne ?

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, etc.

H. PUPIER,
planteur à Mohéli.

CORRESPONDANCE (*La Dépêche coloniale*, 23 mai 1906)

Le Comité d'action républicaine aux colonies nous adresse la communication suivante qui, dit-il, répond à la lettre de M. Pupier que nous avons publiée le 18 mai courant :

Paris, 21 mai 1906.

Au directeur de la *Dépêche coloniale*,
Monsieur le directeur,

Vous avez publié dans la *Dépêche coloniale* du 18 mai une lettre d'un colon de Mohéli, M. Pupier qui a la prétention de rectifier, au sujet du travail aux Comores, certaines assertions que vous avez publiées vous-même dans votre numéro du 18 janvier comme compte rendu de l'une des séances du Comité d'action républicaine aux colonies.

Il était dit, en ce compte rendu, qu'à la fin de l'année 1904, l'administration des Comores avait pris des mesures pour astreindre au travail des indigènes jusqu'alors libres de tout engagement et que ces mesures constituaient un véritable esclavage. Environ 6.000 indigènes auraient été ainsi condamnés au travail obligatoire à Mayotte et aux îles Comores.

M. Pupier prétend que la bonne foi du Comité d'action républicaine et, par suite, celle de la *Dépêche coloniale*, a été surprise en publiant un pareil renseignement.

D'après M. Pupier, les indigènes, loin d'être engagés de force sur les propriétés, travaillent chez les colons quand ils veulent, comme ils veulent et aux jours qu'ils veulent. À Mohéli, en particulier, il n'y a plus d'engagés ; tous travaillent comme journaliers.

Notre Comité regrette de ne pouvoir accepter les articulations du colon de Mohéli et, comme vous avez inséré la lettre de ce dernier, nous vous demandons d'insérer cette réponse.

La vérité sur le travail aux Comores, le Comité l'a établie dans ses séances du 10 janvier et du 10 mars, dont les comptes rendus ont été communiqués à la Presse.

Le second, qui n'a pas eu l'honneur de votre publicité, est ainsi conçu :

« La continuation de la discussion du travail et de la main-d'œuvre aux colonies, en l'absence de M. Gerville-Réache, actuellement à la Guadeloupe, amène un des membres du Comité, très au courant de cette question au sujet de Mayotte et des Comores, à expliquer les deux attitudes qu'a eues aux Comores le gouverneur intérimaire Martin, la première *absolument indigénophobe* comme l'indique clairement sa lettre du 17 novembre 1904 au commis des affaires indigènes et dont lecture a été donnée à la Chambre des députés par le rapporteur du budget des colonies, M. Le Hérisse, dans sa séance du 26 février 1906 ; la seconde, libertaire, après avoir été officieusement prévenu qu'il faisait fausse route, et alors il règne aujourd'hui aux Comores une anarchie et une confusion complètes. »

La bonne foi du Comité d'action républicaine n'a donc nullement été surprise, comme l'écrit M. Pupier ; ce n'est pas notre faute si son éloignement de France l'a empêché de suivre nos débats. Il se fût évidé une lettre inutile.

Dès avant cette lettre, nous avons reconnu et écrit que Le régime actuel des Comores, édicté par le décret du 16 février 1905 était un régime libéral et il ne nous en coûte, en aucune façon, de proclamer à nouveau que les indigènes de Comores ont aujourd'hui liberté à peu près complète de travailler chez les colons quand il veulent et comme ils veulent.

Cela n'empêche pas qu'un esclavage réel et effectif ait existé pendant plusieurs mois. M. le ministre des colonies, questionné à cet égard le 26 février dernier par M. Le Hérisse, n a pu le méconnaître.

Nous ne demanderons pas à M. Pupier si ces contradictions administratives servent au mieux les intérêts des colons ni ceux des indigènes, pas plus que nous lui demanderons si le régime qui fleurit aujourd'hui a toujours eu ses sympathies. M. Pupier doit connaître comme nous, à Mohéli, un directeur de propriété dont les agissements déterminèrent une grève de travailleurs indigènes qui dura dix mois et ne se termina que par une répression militaire où une dizaine de Mohéliens furent tués.

M. Pupier croit-il qu'il y ait intérêt à ressusciter ces souvenirs et à les ramener au grand jour de la publicité ?

Quant à nous, nous ne le pensons pas. Le Comité d'action républicaine, dont la fondation a été accueillie dans toutes nos colonies avec la plus grande sympathie, poursuit avant tout une œuvre d'équité et de justice, il se propose particulièrement d'établir une communauté d'intérêts entre les colons et les indigènes et de donner à notre colonisation un caractère d'humanité conforme aux traditions de notre glorieuse Révolution.

Veillez agréer, etc.

Pour le Comité d'action républicaine
aux colonies françaises :
Le secrétaire général,
F. Nicol.

Comité d'action républicaine aux colonies
Déjeuner mensuel du Comité d'action républicaine aux colonies françaises
(*La Dépêche coloniale*, 9 juin 1906)

Jeudi, les membres du Comité se sont réunis au Café Cardinal, à l'occasion de leur déjeuner mensuel (premier jeudi de chaque mois), sous la présidence de M. P. Guieysse, député, président.

Parmi les convives, nous avons remarqué : MM. Chautemps, sénateur, ancien ministre des colonies ; Bourrat, député ; Meray, secrétaire général du ministère des colonies ; Rodier, lieutenant-gouverneur de Cochinchine ; Angoulvant, gouverneur des colonies ; Nicol, secrétaire général, et Scellier, trésorier général du Comité ; Riemain, secrétaire général de la Ligue antialcoolique ; Feillet, avocat ; Boundal, sous-directeur des douanes et régies d'Indo-Chine ; Penant, directeur du *Recueil général de jurisprudence coloniale* ; Outrey ¹⁵, administrateur des colonies (Indo-Chine) ; Ganesco, administrateur, chef de cabinet de M. Rodier.

MM. Hahn, inspecteur des services civils en Indo-Chine ; docteur Cognacq, directeur de l'École de médecine de Hanoi ; Caillard, Drouhet, Seville, Wulfingh, administrateur

¹⁵ Ernest Outrey (1863-1941) : résident supérieur au Cambodge (1911-1914), député de la Cochinchine (1914-1936), administrateur de sociétés.

d'Indo-Chine ; Halais, gouverneur honoraire des colonies ; Weil ¹⁶, magistrat en Indo-Chine ; Froment, directeur du *Mois colonial* ; Sax, directeur du *Mémorial diplomatique*, Gamard, président de la Mutualité coloniale ; Granet et Cochi, sculpteurs ; Silvy et Nattan-LARRIER, avocats à la Cour ; Dureigne, pharmacien-major des troupes coloniales ; Terquem ¹⁷, Casevitz, Picard, Weil, etc., etc.

Au dessert, M. Guieysse, dans une vibrante allocution fréquemment applaudie, a exposé l'œuvre considérable déjà accomplie par le Comité, s'est félicité des nombreux concours qui parviennent au Comité de toutes parts et notamment de toutes nos colonies et a montré les légitimes espérances et la confiance des républicains de la métropole et des colonies dans la réalisation du programme poursuivi.

M. Nicol, secrétaire général, a clos les discours par une chaleureuse bienvenue adressée à M. Rodier, duquel il a exposé l'œuvre -brillante, humanitaire et républicaine en Cochinchine, et par quelques mots à l'adresse des personnalités présentes.

S'étaient excusés : MM. Saint-Germain ¹⁸, sénateur ; Beauquier, député ; Vivien, président du Syndicat de la Presse Coloniale ; de Pouvourville, secrétaire général des Congrès coloniaux ; Bel ¹⁹, ingénieur des mines ; Liontel, procureur général de Cayenne ; Jean Ajalbert, etc., etc.

Comité d'action républicaine aux colonies
(*La Dépêche coloniale*, 25 juin 1906)

Au cours de la dernière réunion du Comité d'action républicaine aux colonies françaises, le secrétaire général a lu un rapport sur les résultats obtenus par M. Rodier par son administration civilisatrice et humanitaire en Cochinchine.

Le Comité a décidé de continuer ses efforts en vue de la laïcisation intégrale des colonies, des réformes à introduire au Congo — de la question de la main-d'œuvre — de l'obtention d'une augmentation notable des droits sur l'alcool en vue de la lutte contre l'abus de l'alcool aux colonies.

Madagascar, la Tunisie, la Nouvelle-Calédonie, la Sénégambie-Niger viennent de constituer des sections au Comité.

L'action républicaine aux colonies
(*La Dépêche coloniale*, 9 juillet 1906)
(*Le Voltaire*, 10 juillet 1906)

Le déjeuner mensuel du comité

¹⁶ Maurice Abraham David Weil (Marseille, 1885-Paris, 1965) : franc-maçon, mis à la retraite en 1940 par Decoux, réintégré à la Libération.

¹⁷ Maurice Terquem (Dunkerque, 7 juin 1859-Paris, 30 mai 1915) : administrateur de la Compagnie française de Kong (1894) et de la Kokumbo (1903), administrateur délégué de la Cie industrielle des pétroles (1904), commissaire des comptes (1904), puis administrateur (1911) de la Société du Haut-Ogooué (SHO).

¹⁸ Marcel Saint-Germain (1853-1939) : avoué, sénateur d'Oran (1900-1920), administrateur d'une vingtaine de sociétés. Voir [encadré](#).

Il s'opposa en 1919 à l'extension des droits politiques des indigènes algériens.

¹⁹ Jean-Marc Bel (1855-1931) : ingénieur de l'École des mines de Paris, auteur de missions au Laos et au Congo, président de la société des ingénieurs coloniaux, trésorier de l'académie des sciences coloniales.

Jeudi dernier, les membres du Comité se sont réunis au café Cardinal à l'occasion de leur déjeuner mensuel, sous la présidence de M. François Deloncle, député, en l'absence de M. Paul Guieysse, député, président du comité, excusé.

Parmi les convives, nous avons remarqué : MM. Carpot, député du Sénégal, et Duquesnan, député de la Martinique ; Rodier, lieutenant-gouverneur de Cochinchine ; Lemaire, Angoulvant, Dubarry, gouverneur des Colonies ; Hardouin, chef de cabinet du gouverneur général de l'Indo-Chine ; François Nicol, secrétaire général du Comité ; Halais, gouverneur honoraire ; commandant Jullien, Gouzy, délégué de Tahiti ; Auvergne, résident supérieur en Annam ; Tournier, résident supérieur en Indo-Chine ; Moulié, résident en Annam ; Rousset, directeur de la Banque de l'Indo-Chine à Singapour ; Bodereau et Thivet-Rapide, publicistes ;

MM. Saintenoy, inspecteur des services civils en Indo-Chine ; Boundal, sous-directeur des douanes de l'Indo-Chine ; Outrey, Wulfingh, Raveschot, Alby, Rosette, administrateurs des services civils ; Drouhet, secrétaire général des Colonies ; Vivien, président du Syndicat de la Presse coloniale ; Garros²⁰, avocat à Saïgon ; Vandelet²¹, délégué du Cambodge à l'exposition coloniale ; Coutaud, président de la société protectrice des animaux ; Van Brock, banquier ; Penant, directeur du *Recueil de jurisprudence coloniale* ; Dureigne, pharmacien major des troupes coloniales ;

MM. Devragne, inspecteur de l'Agriculture en Annam ; Bossard, inspecteur de l'enseignement à la Réunion ; Jaudel, industriel ; Sax, directeur du *Mémorial diplomatique* ; Levy-Oulman, professeur à la Faculté de Lille ; Gamard, président de la Mutualité coloniale ; Peretti²², planteur au Tonkin ; docteur Olivry ; docteur de Lambert ; Thézard²³, ingénieur ; Mirtyl, Taillade, avocats à la Cour ; Gundhardt, Terquem, Mollin, Lavoipière ; E. Faure, Graf²⁴, Ogliaastro²⁵, Vergne, Messner²⁶, Richard, Sainval, Granet, Frech, Armanet, etc.

Au dessert, M. Deloncle, après avoir excusé M. Guieysse, retenu par ailleurs, et souhaité la bienvenue aux nombreux convives, a donné la parole à M. François Nicol, secrétaire général du comité, pour mettre l'assemblée au courant des progrès constants du comité.

Le secrétaire général a annoncé la création récente de sections à Tunis, à Madagascar et à la Côte d'Ivoire et a montré les résultats heureux obtenus par l'activité du Comité.

S'étaient excusés MM. Enight, Goirand, Peyrot, sénateurs ; Bourrat, député ; Scellier, trésorier général du Comité, etc.

L'Indo-Chine au congrès colonial annuel de 1906

²⁰ Antoine Georges Garros (Sainte-Suzanne, La Réunion, 10 octobre 1860-Marseille, juin 1945) : père de l'aviateur Roland Garros, mpf 1918. Établi avocat à Saïgon vers 1900. Auteur de « Les usages de Cochinchine », Saïgon, Librairie Coudurier et Montégout, 500 p., 1906. Directeur après guerre de *Jeune Asie*, auteur des *Forceries humaines* (1926), collaborateur de *La Tribune indigène* sous le pseudonyme de Jacques Danlor.

²¹ Octave Vandelet (1848-1912) : fermier de l'opium et des jeux au Cambodge, planteur, éleveur, délégué du Cambodge au Conseil supérieur des colonies.

²² Antoine de Peretti (Bonifacio, 1852-Paris, 1932) : chevalier de la Légion d'honneur du 21 oct. 1932 : 44 ans et demi consécutifs en Cochinchine et au Tonkin (1875-1919), puis publiciste en France.

²³ Arthur Désiré Thézard (Sainte-Baébe-sur-Gaillon, 23 octobre 1865-Paris IX^e, 6 septembre 1942) : marié en 1902 à Marie-Berthe Wagret, remarié en 1929 à Élisabeth Pastoureau de Labraudière. Ingénieur chimiste, intervenant aux congrès coloniaux en tant qu'agronome, officier d'académie et du mérite agricole.

²⁴ Eugène Graf : de la maison Graf de Laihacar et Cie, import-export à Saïgon, puis Graf, Jacques et Cie.

²⁵ Antoine Ogliaastro : négociant à Saïgon, premier président du Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine.

²⁶ Alfred Messner, Saïgon : restaurateur, concessionnaire électrique, propriétaire de salles de cinéma, exploitant minier...

(*L'Avenir du Tonkin*, 8 août 1906)

.....
Organisation civile des colonies

Que les initiatives, les études et les recherches du Comité d'action républicaine aux colonies françaises tendant à la divulgation de la nouvelle orientation coloniale soient encouragées-et aidées par les sympathies de plus en plus agissantes des pouvoirs publics.

Le Régime des spiritueux en Afrique
(*La Dépêche coloniale*, 23 octobre 1906)

La conférence internationale pour la révision du régime des spiritueux en Afrique a tenu à Bruxelles sa troisième séance plénière.

La conférence a pris connaissance d'une communication du Comité français de protection et de défense des indigènes, d'une pétition de la Commission coloniale de la ligue nationale contre l'alcoolisme (France) et d'une troisième pétition française du Comité d'action républicaine aux colonies françaises demandant que la conférence prenne des mesures rigoureuses contre l'importation des alcools eu territoire africain. Lecture a été également donnée d'une pétition anglaise du président et des membres du Comité institué en vue d'arrêter la démoralisation des races indigènes par le trafic des spiritueux.

La conférence s'est ensuite constituée en commission et a examiné, d'après les documents statistiques produits, la répercussion que les droits établis en exécution de la dernière convention avaient eue sur les importations de spiritueux en Afrique.

La conférence a également examiné la question de la fabrication des alcools indigènes et le moyen d'assurer sur ces alcools la perception des droits d'accise. La discussion a été d'ordre purement technique.

ÉCHOS

(*La Dépêche coloniale*, 27 octobre 1906)

Le Comité d'action républicaine aux colonies françaises se réunira en Conseil fédéral aujourd'hui samedi 27 octobre, à cinq heures de l'après-midi, dans le local du Comité républicain du commerce et de l'industrie, 8, rue du Mail, sous la présidence de M. Paul Guieysse, ancien ministre des colonies, député du Morbihan.

Ordre du jour

- 1° Lecture du procès-verbal de la dernière séance ;
- 2° Rapport du secrétaire général ;
- 3° Rapport des commissions a) Indo-Chine, b) Madagascar ;
- 4° Tunisie : Magistrature et barreau. — Communication de M. Balliman, avocat au Conseil d'État ;
- 5° L'action du Comité contre l'alcoolisme aux colonies, la conférence de Bruxelles ;
- 6° Indes : Formation de Section de Pondichéry. Communication de M. Lemaire, gouverneur des colonies ;
- 7° Madagascar : Formation et fonctionnement de la Section de Tananarive ;
- 8° Réunion : Formation et fonctionnement de la Section locale. Communication de M. Brunet ;

9° Communication du Fama Mademba de Sansanding au sujet de l'action du Comité au Soudan ;

10° Communication de M. Hilaire Kamie, au sujet de l'action du Comité a la Côte d'Ivoire ;

11° Adhésions nouvelles ;

12° Assemblée générale annuelle ;

13° Questions et propositions diverses.

L'alcool aux Colonies (*Les Annales coloniales*, 8 novembre 1906)

De M. François NICOL dans *L'Action*.

L'alcool, dont à juste raison on ne cesse en France de nous montrer les dangers, est encore plus funeste aux indigènes qu'aux Européens ; il faut attribuer ces effets aux causes suivantes :

1° Mauvaise qualité des spiritueux dits eau-de-vie de traite ;

2° Moindre résistance physique et surtout morale des indigènes, qui ne peuvent qu'abuser et non user ;

3° Orgies qu'il occasionne dans leurs réunions, meurtres et désordres de toute sorte qui en sont la conséquence directe ;

4° L'alcool va donc directement à l'encontre de la montante prospérité des colonies ;

Il abrutit le noir et rend impropre au travail une main-d'œuvre déjà rare, que rien ne peut remplacer ;

6° Il démoralise entièrement l'indigène et le rend vicieux ;

7° Il abrège sensiblement la durée de sa vie ;

8° Il diminue le nombre des naissances en favorisant la débauche et en détournant les femmes de leurs devoirs d'épouse et de mère ;

9° Il frappe d'abord et surtout les noirs qui sont en contact journalier avec l'Européen dont ils sont les collaborateurs, comme pilotes, agents de factorerie, interprètes, mécaniciens, etc.

ÉCHOS

Déjeuner mensuel du Comité d'action républicaine aux colonies françaises
(*La Dépêche coloniale*, 10 novembre 1906)

Les gouverneurs généraux de l'Indo-Chine et de l'Afrique occidentale ont assisté, mercredi dernier, 7 novembre, au Café Riche, au déjeuner mensuel du Comité d'action républicaine aux colonies françaises, que présidait M. Paul Guieysse député, ancien ministre des colonies. Parmi les convives, très nombreux, on comptait : MM. les sénateurs Desmons et Knight ; les députés Bourrat, Beauquier, Deloncle ; MM. Meray, secrétaire général du ministère des colonies ; Auricoste, directeur de l'Office colonial ; Halais, Lemaire, Martineau, Nouet, Samary, gouverneurs des colonies ; Liontel, procureur général ; Brunet, Drouhet, Henry Telle, secrétaires généraux des colonies ; Nicol, secrétaire général du Comité ; le Fama Mademba de Sansanding : des publicistes, des industriels, des commerçants, des représentants de la magistrature et du barreau, des officiers et des fonctionnaires.

MM. Baudin, Carpot, Gosnard, Hubert, Laroche, députés ; Saint-Germain, sénateur ; M. Gentil, commissaire général du Congo, M. Binger ²⁷, directeur au ministère des colonies ; Lamothe et Ponty, gouverneurs s'étaient fait excuser.

Plusieurs discours ont été prononcés à la fin du repas. M. Guieysse, après avoir défini le but du Comité d'action républicaine, a montré comment MM. Beau et Roume ²⁸ réalisaient, dans leurs colonies, l'amélioration matérielle et morale des indigènes et les a assurés de la sympathie et de l'appui du Comité.

M. Beau a indiqué les grandes lignes de son action personnelle en Indo-Chine.

M. Roume a parlé de la lutte poursuivie contre le servage, le portage, et l'absence d'hygiène ; il a exposé les réformes faites par lui en vue de développer l'enseignement, l'assistance médicale, les moyens de communication et de transport, ainsi que la culture du coton. D'unanimes applaudissements ont accueilli les déclarations des gouverneurs généraux.

M. Desmons, sénateur, a résumé l'action républicaine coloniale en exprimant qu'elle devait être contenue tout entière dans l'application des principes d'humanité, de justice et de respect des consciences.

M. Bourrat, député, a fait ressortir la nécessité de constituer dans nos colonies et, en particulier, en Afrique occidentale, des réseaux parfaitement homogènes de chemins de fer, qui serviront tout autant au développement moral des indigènes qu'au progrès économique de nos concessions.

ÉCHOS

(*La Dépêche coloniale*, 14 décembre 1906)

L'assemblée générale annuelle du Comité d'action républicaine aux colonies françaises aura lieu dimanche 16 décembre prochain, à deux heures précises, dans la salle des Fêtes de la mairie du neuvième arrondissement, rue Drouot.

L'ordre du jour comprend :

Discours de M. Paul Guieysse, président du Comité ;

Lecture du rapport du secrétaire général ;

Lecture du rapport du trésorier général et approbation éventuelle des comptes ;

Modifications aux statuts ;

Élections au Conseil fédéral ;

Ratification de la création de diverses sections ;

Communication de M. Gerente, sénateur d'Alger, au sujet de la formation en Algérie d'une section du Comité ;

Conférence de M. Deschamps, ancien chef du service de l'enseignement à Madagascar, secrétaire général de la Mission laïque française.

Comité d'action républicaine aux colonies

(*La Dépêche coloniale*, 18 décembre 1906)

²⁷ Gustave Binger (1856-1936) : officier de marine, premier gouverneur de la Côte-d'Ivoire (1893-1896), recruté par le spéculateur Charles Victor à la tête de la [Compagnie de l'Ouest-Africain français](#) (1907) et au conseil de la Compagnie occidentale de Madagascar (1909).

²⁸ Ernest Roume : gouverneur général de l'AOF (1902-1908), puis de l'Indochine (1915-1916). Reconverti dans les affaires, entre autres à la présidence du Chemin de fer Djibouti-Addis-Abéba. Voir [encadré](#).

La première assemblée générale ordinaire du Comité d'action républicaine aux colonies françaises a eu lieu dimanche dernier, 16 décembre, dans la salle des fêtes de la mairie du neuvième arrondissement. M. Paul Guieysse, député, ancien ministre des colonies, présidait. Dans la nombreuse assemblée qui assistait à cette réunion, on remarquait : MM. Gentil, commissaire général du Congo ; Aulard, professeur à la Sorbonne, président de la Mission laïque française ; de Lamothe, Halais, Lemaire, Samary, Martineau, gouverneurs des colonies ; des notabilités du commerce, de l'industrie, du barreau, de la magistrature coloniale, etc. Le vote de la loi des finances avait empêché de venir les parlementaires qui, sans cette circonstance, avaient promis de se rendre nombreux à la convocation du Comité.

Dans son discours, M. Paul Guieysse a montré comment le groupement, dont la présidence lui a été confiée il y a un an, a affirmé sa vitalité, consacrant son influence déjà grande, à assurer aux colonies le triomphe de la justice sociale sous toutes ses formes et avec toutes ses conséquences. Il a déclaré également que l'un des buts principaux visés par le Comité était la formation d'un grand groupement républicain colonial et a convié à y entrer tous les vrais républicains de France et d'outre mer.

Après lui, M. François Nicol, secrétaire général, a retracé le chemin parcouru par le Comité en une année. Il a fait voir les efforts accomplis pour assurer le fonctionnement de ce groupe, qui a su déjà attirer à lui de précieuses sympathies et, tout en conservant son entière indépendance, se procurer les moyens de manifester son existence. M. Nicol a exposé dans ses détails l'œuvre considérable accomplie par le Comité, dont l'activité a été sollicitée par de multiples questions touchant, les unes à l'intérêt supérieur de la cause que nous défendons dans notre domaine colonial, les autres aux intérêts spéciaux de certaines de nos possessions. Parmi les premières, il faut citer l'application aux colonies des lois de séparation et de laïcisation, la lutte contre l'alcool, les questions de l'enseignement et de la législation, celles des coopératives, de la main-d'œuvre et du régime douanier. Parmi les questions particulières, énumérons l'intervention du Comité dans les élections coloniales, intervention appelée à se faire sentir à nouveau dans l'Inde et à la Réunion ; son action favorable en faveur des avocats tunisiens indigènes ; l'étude de la situation du Congo, de la Nouvelle-Calédonie, des îles Comores et des faits politiques qui ont, au début de cette année, jeté le trouble à Saint-Pierre et Miquelon, etc.

M. Nicol a conclu en affirmant que le Comité tournerait ses regards attentifs vers tous les points du globe où des individus d'origine les plus diverses, travaillent et pensent sous l'autorité française ; qu'il ne se désintéresserait d'aucune des questions que soulèvent l'administration, la conduite vers le progrès et la mise en valeur de nos colonies ; qu'il recueillerait toutes les idées de nature à servir la cause coloniale, d'où qu'elles vinssent ; qu'il contribuerait de toutes ses forces à atteindre son véritable but, celui de créer une véritable doctrine républicaine de colonisation.

M. Aulard, l'éminent professeur à la Sorbonne, a ensuite exposé, dans une causerie improvisée et très instructive, le programme de la Mission laïque française qu'il préside, programme de tous points d'accord, sur la question de l'enseignement, avec celui du Comité d'action républicaine.

Le tableau qu'il a fait de la situation de l'enseignement français en Orient a vivement intéressé tous les auditeurs et a témoigné de l'urgente nécessité qu'il y a à intervenir pour donner à cet enseignement une direction résolument républicaine et laïque, de nature à satisfaire à la fois l'opinion des républicains français et des habitants des pays d'Orient, en même temps que de servir au loin notre influence.

Deux membres nouveaux, MM. Aulard, professeur à la Sorbonne, et Henry Béranger, directeur du journal *L'Action*, ont été désignés pour compléter le conseil fédéral dont les membres sortants ont été réélus à l'unanimité.

Trois déjeuners coloniaux
(*La Dépêche coloniale*, 28 juin 1907)

Trois déjeuners coloniaux avaient lieu hier à Paris : le déjeuner de l'Action républicaine aux colonies qui s'est tenu au Café Riche, sous la présidence de M. Guieysse, ancien ministre des colonies ; celui des Indo-Chinois, présidé par M. François Deloncle, député, et le déjeuner colonial hebdomadaire de l'Exposition de Nogent.

Le déjeuner de l'Action républicaine a été le plus important par le nombre et la qualité des convives. Autour de M. Guieysse nous avons remarqué M. le commissaire général du Congo Gentil, MM. Mougeot, député, rapporteur général du budget ; Bourrat, député ; Goirand, sénateur ; Harmand, ministre plénipotentiaire ; de Lamothe et Samary, gouverneurs de colonies ; Duchêne, directeur au ministère des colonies, etc., etc.

Au dessert, deux discours ont été prononcés par M. Guieysse qui, après avoir salué les personnes présentes, a tracé à grands traits un programme de conduite à l'égard des indigènes, et par M. Gentil, qui a promis d'appliquer, dans la mesure du possible, les idées du Comité d'action républicaine aux colonies. L'éminent commissaire général a annoncé la création de deux écoles normales pour la préparation de moniteurs indigènes et l'organisation de l'enseignement professionnel à Brazzaville et à Libreville.

Parlant ensuite de la suppression du portage, M. Gentil a indiqué que, bien qu'elle fût absolument désirable, elle ne pourrait être que la corrélation de l'établissement des voies de communication permettant la mise en valeur définitive du Congo français. Or, la création de cet outillage économique n'est possible qu'après le vote de l'emprunt.

M. Gentil a été très applaudi.

*
* * *

Le déjeuner indochinois s'est un peu senti de la faveur dont jouissaient le déjeuner de l'Action républicaine et celui de l'Exposition coloniale. Il avait cependant groupé autour de M. François Deloncle, député, une quinzaine de convives parmi lesquels nous avons remarqué MM. Clément Delhorbe, Pierné, Denise, Thézard, etc.

B. de L.

N.-B. — Nous consacrerons demain un article au déjeuner de l'Exposition coloniale de Nogent.

ÉCHOS
(*La Dépêche coloniale*, 2 mars 1908)

Comité d'action républicaine aux colonies. — Le Comité d'action républicaine aux colonies réuni samedi soir sous la présidence de M. le gouverneur de Lamothe, remplaçant M. Guieysse, a examiné des questions intéressantes : celle des syndicats indigènes et de la législation coloniale, celle de la création d'écoles mixtes au Congo et celles visant la présence des gouverneurs et secrétaires généraux dans leurs colonies respectives, pendant les périodes électorales.

Sur la question des écoles du Congo, M. Besnard, secrétaire général de la Mission laïque, a indiqué qu'un terrain d'entente pourrait être trouvé avec les Compagnies concessionnaires désireuses d'introduire sur leur territoire l'enseignement professionnel.

M. Sévère, député de la Martinique, M. Boisneuf, conseiller général de la Guadeloupe, ont pris la parole au sujet des questions électorales dans les colonies qu'ils représentent.

Notre confrère Gamard a parlé de la mutualité.

Comité d'action républicaine aux colonies (*La Dépêche coloniale*, 23 mars 1908)

Le Comité d'action républicaine aux colonies s'est réuni en assemblée générale samedi à cinq heures, à la mairie de la rue Drouot. Après une intéressante allocution de M. Guieysse, ancien ministre des colonies, et le rapport annuel du secrétaire général, on a entendu une conférence sur *La politique républicaine et les préjugés de races aux colonies*. Cette conférence a été très applaudie par le nombreux auditoire qui s'était rendu à l'appel du comité.

Déjeuner du Comité d'action républicaine aux colonies (*La Dépêche coloniale*, 27 juin 1908)

Le déjeuner du Comité d'action républicaine aux colonies françaises a eu lieu hier au Café Riche, sous la présidence de M. Paul Guieysse, député.

Assistaient au déjeuner : MM. Aspe-Fleurimont ²⁹, du Conseil supérieur des colonies ; Balliman, avocat au Conseil d'État ; Bérenger, directeur du journal *L'Action* ; Bobichon, administrateur des colonies ; Bouffandeau, député ; Bourcart, administrateur colonial ; Braut, du cabinet du sous-secrétaire d'État à la guerre ; Calcat, négociant au Soudan français.

Colonel Comte, MM. Coutaud, président de la Société protectrice des animaux ; Delaunay, député ; Étienne, député ; Froment, directeur de *l'Action coloniale* ; colonel Fumet ; Goirand, sénateur ; Henri Goirand, avoué ; Govare, avocat à la Cour ; Guieysse, député, président du Comité.

MM. Guffroy ³⁰, industriel à la Guyane ; Hugues, directeur du *Midi colonial* ; Jaudel, industriel ; Jullien, gouverneur des colonies ; lieutenant-colonel Jullien, de Lamothe, gouverneur honoraire des colonies ; Laurent, lieutenant de vaisseau ; Lemaire, député ; Liontel, premier président de Cour d'appel honoraire ; Merlin ³¹, commissaire général au Congo français ; docteur Mosès.

MM. Métin, chef de cabinet du ministre du travail ; Nattant Larrier, avocat à la Cour ; Nicol, secrétaire général du Comité ; Nouet, gouverneur honoraire des colonies ; capitaine Olimi, de Pouvourville, secrétaire général des Congrès coloniaux ; Perrot, du

²⁹ Lucien-Auguste Aspe-Fleurimont : docteur en droit, président de la Société coloniale française de la Côte-de Guinée. Voir [encadré](#).

³⁰ Maurice Guffroy (1870-1911) : fils d'Armand Guffroy, fondateur de la Banque parisienne de crédit et de commission et de l'hebdomadaire *Paris-Capital*. Explorateur de la Guyane française (1895-1898), administrateur de la Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise (avec son père) et de la Compagnie coloniale de pêche et de commerce (1907), conseiller du commerce extérieur de la France, aviateur.

³¹ Martial Merlin (1860-1935) : à l'aube d'une grande carrière d'administrateur des colonies, puis de sociétés. Voir [encadré](#).

Muséum ; Roger Trousselle ³², Samary, gouverneur des colonies ; Sayous, secrétaire général de la Fédération des commerçants et industriels français.

MM. Taillade, secrétaire général adjoint ; Terquem, de la Société du Haut-Ogooué ; Thézard, ingénieur chimiste ; Tréchet, président de la section de Brazzaville ; Trouillet, Vivien, Van Brock, etc.

S'étaient fait excuser : MM. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine ; Abel Bernard, député ; colonel Bernard ³³, François Deloncle, Foureau, gouverneur des colonies ; Gourbeil ³⁴, gouverneur des colonies ; Gouzy, avocat à la Cour ; Harmand, ambassadeur ; Klobukowski, Mascraud, sénateur ; général Peigné, Roume, gouverneur général.

M. Paul Guieysse a montré d'une manière éloquente quelle devait être la politique de la République dans nos colonies ; la justice avant tout et le respect de la personnalité des indigènes devant en former la base principale. Il a souhaité la bienvenue à M. Merlin, commissaire général au Congo français, et lui a promis tout le concours du Comité dans l'œuvre si difficile qu'il est chargé d'accomplir.

M. Merlin, commissaire général au Congo, a protesté de ses sentiments sincèrement républicains et a défini sa mission au Congo : en un mot, créer des liens d'affection entre les indigènes et les républicains de la République colonisatrice. Ce discours a été couvert d'applaudissements unanimes. M. Delaunay, au nom des parlementaires présents, a assuré le Comité de toutes les sympathies des « jeunes » de la Chambre et a promis sa collaboration à l'œuvre humanitaire et civilisatrice du Comité d'action républicaine.

M. Tréchet, président de la Section du comité à Brazzaville, a fait remarquer que la République n'avait encore rien fait pour les indigènes dont l'éducation et l'instruction ont été, jusqu'ici, confiées aux missions religieuses. Il faut élever et instruire l'indigène en dehors de l'Église par les soins et avec le génie laïque des institutions républicaines.

M. Bérenger, directeur du journal *l'Action*, a clos la série des discours en affirmant, au nom de la presse républicaine, tout l'intérêt qu'elle porte au progrès de la République et de l'esprit laïque et de libre-pensée aux colonies.

(*La Dépêche coloniale*, 23 octobre 1908)

³² Roger Trousselle : fonctionnaire au gouvernement général de l'Algérie (1888-1899), puis journaliste et administrateur ou président d'une quinzaine de sociétés dont l'Omnium colonial. Voir [encadré](#).

Vice-président (1911), puis secrétaire général du comité (1913-1926).

³³ [Fernand Abraham Bernard](#) (1866-1961) : polytechnicien, lieutenant-colonel, administrateur délégué des Messageries fluviales de Cochinchine.

³⁴ Jules-Maurice Gourbeil (Rochefort, 25 avril 1867-Paris XVI^e, 26 avril 1948) : sous-chef de cabinet du ministre des Colonies (Decrais)(1900), commissaire de la Guyane à l'Exposition universelle de 1900, directeur du service géographique au ministère des Colonies, secrétaire général du Comité de secours pour les sinistrés de la Martinique, adjoint du gouverneur général de l'Indochine avec rang de gouverneur de 2^e classe des colonies (9 octobre 1905), lieutenant-gouverneur du Sénégal (18 février 1908), puis de la Cochinchine (9 février 1909-1911), gouverneur de la Cochinchine (1911-1916), puis de la Guadeloupe (1917-1920) et de la Martinique (1920-1921), directeur de l'Agence centrale des banques coloniales (1921), en retraite (26 décembre 1922) et aussitôt nommé commissaire du gouvernement près la Banque de l'Afrique occidentale française.

En novembre 1919, il avait trouvé le temps de se présenter aux législatives en Charente-Inférieure sur la liste de l'Union nationale, aux côtés de Le Provost de Launay qu'il retrouvera au conseil de la Société cotonnière du Tonkin (probablement après la mort de Grandgeorge en 1928). Il parraine en 1930 la promotion d'Anthyme Dupré au grade d'officier de la Légion d'honneur. En outre, administrateur des Cafés de l'Indochine et président de la Cotonfran (Oubangui et Tchad).

Comité d'action républicaine aux colonies françaises. — Le prochain déjeuner du Comité aura lieu mardi, 27 courant, à midi, au Café Riche, 16, boulevard des Italiens (1^{er} étage).

M. Ponty, gouverneur général de l'Afrique Occidentale, a accepté l'invitation du Comité.

Comité d'action républicaine aux colonies
Déjeuner annuel du Comité d'action républicaine aux colonies
(*La Dépêche coloniale*, 28 octobre 1908)

Le déjeuner annuel du Comité d'action républicaine aux colonies a eu lieu hier au Café Riche, sous la présidence de M. Guieysse député, ancien ministre, assisté de MM. Merlaud-Ponty et Merlin, gouverneurs généraux de l'Afrique Occidentale et du Congo ; Nicol secrétaire général du Comité.

Parmi les convives, très nombreux, nous avons remarqué MM. Millot, représentant le ministre des colonies ; Bourdillat, représentant le ministre du travail ; Peyrot, sénateur ; F. Deloncle, Delaunay, Beauquier, députés ; de Lamothe, Nouet, Samary, Jullien, Binger, gouverneurs des colonies ; Renault, Aspe-Fleurimont, colonel Coste, colonel Comte, colonel Julliot, capitaine Bordage, Liontel, Fontaine ³⁵, Tréchet, Viallard, Boundal, Bel, Bernheim ³⁶, Coutant, Emler, Milon, de Pressac, Meyer, Muller, docteur Brument, Cazewitz, Louville, Liard ³⁷, Pathé, Paul Vivien, Froment, Thézard, Boulland de l'Escale, etc.

S'étaient fait excuser : MM. Bourrat, Bénard, Chaumet, David, Dreyfus, Lucien Hubert, J. Siegfried, députés ; M. Mascuraud, sénateur ; Roger Trousselle ; Paul Trouillet, Métin, Sagous, etc.

Au dessert, MM. Guieysse, Merlaud-Ponty, Merlin, F. Deloncle et Peyrot ont successivement pris la parole.

Le président du Comité d'action républicaine s'est d'abord félicité de voir tant de personnalités éminentes répondre à son appel. La présence des deux gouverneurs généraux de l'Afrique occidentale et du Congo prouve notamment que le comité est en communauté d'idées avec nos grands administrateurs comme l'élévation de M. Merlin au grade de gouverneur général montre l'importance que le gouvernement attache à la réorganisation du Congo. M. Guieysse se déclare particulièrement heureux de constater que les idées de M. Merlaud-Ponty n'ont pas changé et que son programme est conforme à l'esprit du Comité. Il faut rapprocher de notre civilisation ces populations qui vivent à l'état embryonnaire, lutter contre la propagation de l'alcoolisme, répandre l'instruction et l'assistance, leur donner la sécurité.

M. Merlin a, lui aussi, une grande œuvre à accomplir, plus difficile encore au Congo qu'en Afrique Occidentale, où le terrain est préparé par tant d'années d'occupation. Partout, nous avons à faire accepter notre domination et à montrer aux indigènes qu'ils peuvent avoir confiance dans le gouvernement français pour respecter leurs droits et faire régner la justice. Tel est, en résumé, le noble but que poursuivent MM. Merlaud-Ponty et Merlin. Les efforts du Comité d'action républicaine les soutiendront dans leur tâche. (Applaudissements.)

³⁵ [Auguste-Raphaël Fontaine](#) (1859-1934) : fondateur de la Société française des distilleries de l'Indochine, apôtre de la collaboration franco-annamite, ancêtre de la coopération.

³⁶ Lucien Bernheim (Mulhouse, 1856-Paris, 1917) : fondateur de la Société Le Chrome en Nouvelle-Calédonie (1902). Voir [encadré](#).

³⁷ Probablement [François Lyard](#) (1874-1933) : entrepreneur à Haïphong, fondateur de la Compagnie d'exportation d'Extrême-Orient.

M. le gouverneur général Merlaud-Ponty n'a pas oublié les leçons que lui donnait déjà M. Guieysse alors qu'il était étudiant. Les sentiments d'humanité et de justice qu'il lui inculquait alors et qui sont ceux du Comité, il ne les a pas perdus. Il espère que le concours de ses amis ne lui fera pas défaut pour poursuivre l'œuvre commencée par son éminent prédécesseur, M. le gouverneur général Roume. C'est en s'aidant des instructions rédigées par M. Merlin — auquel il est heureux de rendre ici cet hommage — qu'il a pu gouverner le Haut-Sénégal et Niger et s'élever par là jusqu'au gouvernement général de l'Afrique Occidentale.

Il s'agit de montrer maintenant aux populations que nous ne sommes plus des conquérants mais bien des libérateurs ; que nous voulons faire besogne utile et mettre en valeur, pour leur plus grand profit, les territoires sur lesquels nous sommes établis. Ainsi arriverons-nous à montrer le rôle de la France plus large, plus conscient de ses devoirs et plus démocratique... C'est à cette tâche qu'il s'attachera de tout son cœur avec le concours de ses amis. (Vifs applaudissements.)

M. Merlin exprime la satisfaction qu'il éprouve à se retrouver en ce milieu. Pour organiser le Congo, il fallait de l'argent. Il s'est employé à trouver les disponibilités nécessaires par l'emprunt reconnu indispensable. À cet égard, il croit pouvoir compter sur l'appui de M. le ministre des finances et des colonies membres du Parlement. Le Congo est riche. On ne saurait mieux le comparer qu'au Brésil... Il paiera 1

M. Merlin évoque les débuts, rappelle l'œuvre de De Brazza. Nous avons affaire à des indigènes de l'ordre le plus bas, il faut les élever dans l'échelle sociale et leur offrir en compensation à ce que nous leur avons pris la sécurité, l'instruction et l'assistance. Il faut aussi faciliter la vie aux colons et pour cela, la création d'écoles professionnelles, qui mettront à leur disposition le personnel initial nécessaire, ne sera pas inutile. Après cela, nous nous occuperons de l'outillage économique ! Mais la première œuvre doit être d'organiser le Congo. Comme son éminent collègue, M. le gouverneur général Merlaud-Ponty a fait appel à la bonne volonté de tous. (Applaudissements.)

M. François Deloncle, député, dit ensuite quelques mots à l'éloge des Africains et notamment de M. le gouverneur Binger qui furent toujours des pacifistes. Il rappelle l'œuvre considérable de M. Eugène Étienne auquel il envoie son salut et celui de toute l'assistance (Vifs applaudissements), et conclut en montrant la véritable œuvre républicaine : « Regardez ce que nous étions et voyez ce qui s'est fait... L'œuvre républicaine n'est pas seulement d'aujourd'hui, elle est d'hier, continuons ! »

MM. de Lamothe et Liontel ont successivement pris la parole pour répondre à l'orateur, puis M. le sénateur Peyrot a levé la séance aux cris de « Vive l'Afrique Occidentale, vive ses gouverneurs ! »

Boulland de l'Escale.

Comité d'action républicaine aux colonies
(*Les Annales coloniales*, 5 novembre 1908)

Le comité d'action républicaine aux colonies a donné son déjeuner annuel mardi dernier au Café Riche.

Parmi les personnalités présentes, citons : MM. Henri Cosnier, rédacteur en chef des *Annales coloniales*, député de l'Inde ; François Deloncle, Guieysse, R. Delaunay, Beauquier, députés ; Peyrot, sénateur ; Merlaud-Ponty, gouverneur général de l'Afrique Occidentale ; Merlin, gouverneur général du Congo ; Jullien, Gamary, Binger, Nouet, de Lamothe, gouverneurs des colonies ; Nicol, secrétaire général du comité.

Au dessert, MM. Guieysse, Merlaud-Ponty, Merlin, F. Deloncle et Peyrot ont pris successivement la parole.

Informations
(*La Dépêche coloniale*, 21 novembre 1908)

Notre ami et collaborateur Roger Trousselle a été désigné à l'unanimité comme délégué du Comité d'action républicaine aux colonies au Congrès de la Mutualité coloniale qui se réunira à Oran en avril prochain.

ÉCHOS
Comité d'action républicaine aux colonies
Réunion du conseil fédéral
(*La Dépêche coloniale*, 7 février 1909)

Le Comité d'action républicaine aux colonies françaises s'est réuni vendredi, à cinq heures, en assemblée de son conseil fédéral, à la mairie au neuvième arrondissement, sous la présidence de M. Paul Guieysse, député, président du Comité.

Après l'exposé du secrétaire général, M. F. Nicol, sur les travaux du comité central et de ses sections de Madagascar, Saint-Pierre et Miquelon, de l'Océanie, de l'Indo-Chine, etc., et après le compte rendu financier fait par M. Milon, secrétaire général, M. Guieysse a fait connaître au comité la constitution, sous sa présidence, de la « Société des Membres et Amis de l'Enseignement laïque aux Colonies », à laquelle le comité a décidé d'adhérer.

M. Roger Trousselle demande l'intervention du Comité en faveur du projet d'emprunt de la Nouvelle-Calédonie.

M. Sevère, député de la Martinique, et M. de Lamothe, gouverneur des colonies, fournissent divers arguments en faveur du maintien de la représentation des colonies au Parlement. Cette question importante, en raison du mouvement d'opinion qu'elle provoquera, sera mise à l'ordre du jour de sa prochaine réunion et M. de Lamothe fera, à ce sujet, une communication qui sera suivie d'une discussion générale.

M. Vernochet expose les questions politiques intéressant actuellement la colonie du Sénégal que le comité décide de suivre d'une façon toute spéciale.

M. Tréchet, président de la section de Brazzaville, devant retourner au Congo à bref délai, reçoit du comité le témoignage de sa confiance et des instructions pour activer la propagande du comité dans cette région.

La séance est levée à sept heures et demie du soir.

LA MUTUALITÉ COLONIALE
CONGRÈS D'ORAN
(*La Dépêche coloniale*, 17 avril 1909)

.....
Discours de M. Roger Trousselle

Messieurs,

En répondant à l'invitation qui lui a été adressée et en me chargeant de le représenter au Congrès qui s'ouvre aujourd'hui, le Comité d'action républicaine aux colonies françaises a tenu à témoigner pour votre œuvre quelque chose de plus que l'intérêt qu'elle suscite dans les esprits réfléchis, capables d'en comprendre toute la bienfaisante portée. Il a voulu attester, et c'est l'assurance que je vous donne en son

nom, l'étroite union par laquelle il se sent lié à elle, et la conscience d'une solidarité d'intentions et d'idées qui est le gage permanent d'une alliance effective, se traduisant non pas seulement par des paroles, mais par des actes, et ne négligeant aucune occasion de vous prouver sa cordiale et militante sincérité.

Si, en toute circonstance, j'eusse été heureux de vous apporter ce témoignage, combien cette satisfaction m'est plus sensible dans le cadre où nous nous trouvons réunis aujourd'hui ! Au nom de la ville dont nous sommes tous ici les hôtes reconnaissants est, en effet, indissolublement associé celui d'un homme pour lequel je me fais un honneur de professer l'attachement le plus respectueux en même temps que la plus vive et la plus légitime reconnaissance. En m'appelant par deux fois, au ministère de l'intérieur et à celui de la guerre, à le seconder dans la tâche que son patriotisme lui avait fait un devoir d'accepter, M. Eugène Etienne m'a manifesté une confiance dont je lui garderai toujours au fond du cœur une gratitude émue. Le souvenir des longues heures que j'ai eu l'inappréciable avantage de passer à ses côtés m'autorise à penser que ma présence ici peut atténuer, dans une certaine mesure, le regret qu'il éprouve d'être empêché de s'y trouver en personne, et qu'habitué à prendre sa part de tout ce qui peut arriver d'heureux à sa chère ville d'Oran, il éprouve encore quelque joie à se dire qu'à défaut de lui-même, un témoin direct de ses sentiments intimes est là pour vous assurer à nouveau la fidélité de son indéfectible attachement.

Ce n'est pas à vous, Messieurs, que j'apprendrai l'ardent intérêt que M. Eugène Étienne a toujours professé pour les questions coloniales. L'homme que trente années de vie politique active ont rompu à l'étude de tous les problèmes dont la solution incombe à notre Parlement n'a jamais, quelques hautes et absorbantes fonctions qu'il ait occupées, cessé un seul instant de suivre avec une attention passionnée l'évolution de ce domaine colonial qu'il a si puissamment aidé à élargir et à consolider. Vous ne sauriez oublier — il l'oubliait lui-même moins que personne — que vingt ans avant d'être ministre de l'intérieur ou de la guerre, il avait été, sous le nom de sous-secrétaire d'État qui était alors attaché à cette fonction, l'un de nos premiers ministres des colonies. Et, aujourd'hui encore, le vice-président de la Chambre des députés continue à justifier, par la constance d'un zèle qui n'a fait que grandir avec son propre objet, le titre de chef du parti colonial français qui lui a été décerné par une juste reconnaissance.

À l'école d'un tel maître, que peut-on apprendre, Messieurs, sinon cet amour de la France dont sa vie entière n'est qu'une éloquente leçon ? Or, cette France, qui le sait mieux que vous ? ne s'arrêtait pas pour lui aux limites séculièrement tracées par l'histoire sur la carte d'Europe, et dont, au gré de ses généreuses espérances, certaines modifications ne lui ont jamais paru irrévocables. Par dessus ces frontières, sa fraternelle affection prenait son essor pour aller, partout où des Français ont pu émigrer, emportant avec eux les qualités trop souvent méconnues de notre race, encourager leurs ambitions et soutenir leurs efforts. La vie des colonies françaises, depuis cette Algérie où il est né jusqu'à la plus récente et la plus lointaine de nos conquêtes, le progrès continu, la prospérité sans cesse croissante des colonies françaises, tel a toujours été, tel est encore, Messieurs, le plus fervent souci du patriote libéral et clairvoyant dont je m'honore de pouvoir me dire le modeste disciple. C'est à la suggestion de ce fécond enseignement que j'obéis aujourd'hui en venant vous apporter, de la part du Comité d'action républicaine aux colonies françaises, l'assurance d'un dévouement qui ne demande qu'à être mis à l'épreuve.

Ce Comité, Messieurs, par la définition même de la tâche qu'il s'est assigné, s'est désigné d'avance comme le plus naturel collaborateur de votre œuvre. Qu'est-ce, en effet, que la Mutualité, sinon la réalisation, sous des formes multiples, mais toutes également visibles et palpables, de l'idée de solidarité qui est l'essence même du principe républicain ? Qui dit action républicaine dit propagande de fraternité. Car ce beau mot n'est pas, quoi que des esprits chagrins en disent, une lettre morte au fronton

de nos monuments : c'est la devise vivante d'un régime qui ne peut subsister qu'à la condition d'être fidèle à lui-même et conséquent avec la doctrine sociale qui est sa seule raison d'être et de durer.

[Le programme du Comité d'action républicaine aux colonies]

Partout donc où le Comité d'action républicaine intervient, c'est pour apporter avec lui les germes des idées saines qui, pareilles à certaines plantes dont la vertu a raison des pires ambiances, purifient l'atmosphère morale que des millions d'êtres humains sont appelés à respirer. En tête de son programme, auquel l'un de ses plus zélés promoteurs, M. Guieysse, ancien ministre des colonies, a attaché son nom, figure l'étude des divers problèmes coloniaux et sociaux dont la solution doit être cherchée dans le loyal accord et la collaboration étroite des Français de la métropole et des colonies avec les indigènes « nos associés ». Cette idée, généreuse autant que pratique, de l'association des indigènes n'est-elle pas la première étape dans la voie de la Mutualité ? Le Comité d'action républicaine se donne encore pour tâche de combattre l'esclavage, les abus de pouvoirs, l'alcoolisme et l'abus de l'opium, de collaborer activement à toutes les œuvres tendant à l'amélioration du sort des indigènes et à leur émancipation. N'est-ce pas, en vérité, la façon la plus efficace de préparer les entités humaines intelligentes, conscientes et libres qui sont les recrues prédestinées du principe mutualiste ?

Mais ce principe, en voici, dans notre programme même, l'application directe, je pourrais presque dire la formule intégrale. Le Comité d'action républicaine aux colonies françaises s'attache, dit ce programme en propres termes, « à encourager les œuvres de mutualité, d'assistance sociale, sociétés coopératives, syndicats, caisses de retraites, secours mutuels, etc., afin de donner aux coloniaux plus de sécurité et plus de confiance dans les multiples aléas de leur activité, et afin d'inculquer aux indigènes des sentiments de solidarité et de prévoyance ».

Nous voici. Messieurs, au cœur du domaine de la Mutualité pure. Le Comité d'action républicaine y est venu de lui-même, par la logique de son principe, et sa sympathie pour votre œuvre est d'autant plus sincère et plus sûre qu'elle est le produit spontané de son développement le plus naturel et le plus normal.

Veillez donc, Messieurs, compter sur cette sympathie, prête à se transformer en collaboration efficace, partout où vous rencontrerez un groupement de nos adhérents. De cette sympathie, de cette collaboration peuvent naître des résultats infiniment précieux et utiles, j'oserai même dire de grandes choses, car je ne sais rien de plus voisin de la grandeur que la conscience de ce devoir qui, entre les fragiles êtres que nous sommes, maintient partout le lien de la sollicitude réciproque et de la fraternité.

Dans tout membre du Comité d'action républicaine aux colonies françaises il y a un partisan convaincu de la Mutualité. J'espère pouvoir emporter d'ici la certitude que, dans tout mutualiste colonial, le Comité d'action républicaine sera sûr de trouver un ami sincère et un auxiliaire dévoué.

Que voulons-nous, Messieurs, les uns et les autres ? Des colonies françaises puissantes, laborieuses et prospères. L'identité de notre but doit être la raison de notre entente et le gage de notre union. »

Aujourd'hui samedi réunion plénière du Congrès, ce soir banquet de clôture.

POUR LE MAINTIEN ET L'EXTENSION DE LA
REPRÉSENTATION COLONIALE AU PARLEMENT

Informations
(*La Dépêche coloniale*, 30 avril 1909)

Comme nous l'avions annoncé, a eu lieu, hier, à la mairie Drouot, la conférence organisée par le Comité d'action républicaine aux colonies sur la *Représentation des colonies au Parlement*.

Le conférencier, M. le gouverneur de Lamothe, a obtenu un très brillant succès.

Nous reviendrons ultérieurement sur cette réunion.

LA REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE AUX COLONIES
(*La Dépêche coloniale*, 10 juin 1909)

M. le gouverneur de Lamothe, avec l'humour qui caractérise ses causeries, a traité cette intéressante question, devenue, comme le savent nos lecteurs, toute d'actualité, à l'assemblée générale du Comité d'action républicaine aux colonies.

Il a tout d'abord expliqué sommairement ce qu'est en réalité cette représentation, et en quoi elle diffère dans chaque groupe de colonies représentées.

Algérie comprise, les colonies envoient au Parlement sept sénateurs et seize députés. Les trois départements algériens nomment chacun deux députés et un sénateur ; il en est de même pour chacune des trois anciennes colonies de plantations : Martinique, Guadeloupe et Réunion ; l'Inde française nomme un sénateur et un député ; le Sénégal, la Guyane et la Cochinchine ont droit à un député seulement pour chacune de ces possessions.

Au point de vue de la composition du corps électoral, il existe des différences très importantes entre les divers groupes.

À la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion, le suffrage universel pour la Chambre des députés, le suffrage à deux et trois degrés pour le Sénat, fonctionnent dans les mêmes conditions qu'en France. La très grande majorité des électeurs est de race noire ou de couleur ; mais tous sont soumis aux lois civiles en vigueur dans la métropole. L'idiome maternel de tous les habitants, s'il n'est pas le français de nos villes ou de nos provinces, n'en est pas moins un dérivé moderne de la langue nationale. C'est le pittoresque « français désossé », comme l'a appelé un humoriste.

Ces mêmes observations s'appliquent à la Guyane qui, en raison de sa faible population, n'a qu'un député.

Dans l'Inde française, c'est également le suffrage universel qui choisit le député. La procédure pour l'élection du sénateur est compliquée par l'existence de deux listes, l'une dite européenne, l'autre exclusivement indigène, qui concourent à l'élection des municipalités et du Conseil général. Un dixième à peine des électeurs indigènes possède quelque teinture d'instruction primaire française. Sur 280.000 habitants environ, 5.000 à 6.000 tout au plus, Européens, Eurasiens (métis) et Hindous dits renonçant, sont régis par le Code civil de la métropole en ce qui concerne leur statut personnel. Le reste, en très grande majorité, est de religion hindouiste — la forme moderne de l'ancien brahmanisme — et suit les lois de Manou ; 20.000 à 25.000 musulmans observent la loi coranique.

Au Sénégal, c'est également du suffrage universel que procède l'élection du député ; mais le droit électoral est territorialement restreint aux quatre communes, dites de plein exercice, constituées sur le territoire de la colonie, à savoir : Saint-Louis, Dakar, Rufisque et Gorée dont la population réunie dépasse actuellement 60.000 habitants. À

l'exception de six à sept mille Européens et assimilés (la plupart de ces derniers sont des sang-mêlé ou des chrétiens indigènes), la population est de race noire et de religion musulmane. Elle a conservé son statut personnel et, bien que les écoles primaires commencent à être assez fréquentées, le nombre des électeurs sachant le français est encore très restreint.

Il est à remarquer que pour ceux des électeurs hindous et sénégalais dont le statut personnel est régi par des lois spéciales, le droit de suffrage constitue un privilège essentiellement local. Ils exercent ce droit dans la colonie, mais ils ne sont pas admis à voter dans la métropole ou dans une autre colonie française s'ils y transportent leur résidence.

En Cochinchine et en Algérie, le corps électoral se compose uniquement de citoyens français d'origine ou naturalisés. Les indigènes, bien que régnicoles, ne peuvent être admis à l'exercice des droits politiques qu'en passant par les formalités d'une naturalisation qu'ils doivent solliciter et qui ne peut leur être accordée qu'en conformité des dispositions d'un sénatus-consulte en 1865, édicté spécialement pour l'Algérie mais promulgué en Cochinchine en 1880 par le premier gouverneur civil de cette colonie, M. Le Myre de Vilers. Ils ne peuvent donc participer à aucune élection politique.

Le Parlement est depuis longtemps saisi d'une proposition de loi déposée par M. d'Estournelles et quelques-uns de ses collègues, portant suppression de la représentation des colonies proprement dites, c'est-à-dire de celles qui relèvent du Pavillon de Flore. Une proposition nouvelle provoquée par les derniers incidents de l'Inde et visant spécialement cette colonie, a été déposée par M. Colliard, député.

Le premier mérite de la représentation coloniale au Parlement, c'est d'exister depuis bientôt quarante ans, sans interruption pour l'Algérie, les vieilles colonies et l'Inde, avec une suspension de cinq ans pour la Guyane et le Sénégal — suspension qui fut regardée, non sans raison, comme une revanche de la majorité réactionnaire de l'assemblée de 1871 contre le républicanisme des députés coloniaux. [Les républicains ne sauraient oublier que c'est à l'existence de cette représentation qu'ils doivent le vote qui, en 1875, a définitivement légalisé la forme républicaine du gouvernement.](#) Quant à la Cochinchine, il ne lui manque plus que deux ans pour pouvoir invoquer elle aussi la possession trentenaire.

Cette longue possession est un titre qui en vaut bien un autre. Si on détruit la garantie que représente l'institution représentative, il faudra, de toute nécessité, la remplacer par quelque chose : et ce quelque chose, quoiqu'on puisse dire, on aura de la peine à le trouver.

Ce qu'il est impossible d'oublier sans danger, c'est que dans un pays dont les institutions sont basées sur le système représentatif, dans lequel la représentation nationale domine effectivement le pouvoir exécutif, toute collectivité non représentée est une collectivité sacrifiée. Le correctif d'une telle situation se trouve inscrit tout au long dans la Déclaration des droits édictée en 1793 par la Convention nationale. On ne saurait trop engager nos parlementaires à relire et à méditer l'article qui s'y rapporte.

Suite et fin
(*La Dépêche coloniale*, 11 juin 1909)

D'ailleurs, en l'état actuel de nos institutions politiques, le régime représentatif est le seul organisme connu qui puisse assurer l'équilibre entre les pouvoirs des dirigeants et les libertés nécessaires des dirigés. Il ne se confond pas nécessairement avec le régime parlementaire ; mais si le régime parlementaire est appliqué dans la métropole, il est bien difficile d'en faire fonctionner un autre aux colonies. Si nous avons la constitution des États-Unis, nos colonies pourraient avoir, sans inconvénient — tout au moins à titre transitoire —, des constitutions autonomes ressemblant à celle qui a été octroyée aux

Philippines. Il faut bien le reconnaître, l'organisme parlementaire est un appareil fort délicat ; si un rouage y prend trop d'importance — comme c'est un peu le cas chez nous —, la machine se détraque. Mais comment imaginer que les colonies puissent exercer une influence réelle sur les actes d'un ministre qui n'est responsable que devant un Parlement où elles ne seraient pas représentées ?

Tel est le cas actuellement pour Saint-Pierre et Miquelon et pour la Nouvelle-Calédonie. Aussi, c'est parmi les colons de pure origine française de ces deux colonies que nous avons entendu s'élever, il y a quelques mois, des cris de séparation.

D'autre part, avec la constitution démocratique de la métropole, basée en fait sur l'omnipotence du Parlement, de simples institutions locales manqueraient d'efficacité. Seule, la représentation parlementaire constitue une garantie réellement sérieuse pour la défense des intérêts moraux et matériels de nos possessions d'outre-mer.

III

Examinons d'abord quelle sera, en droit public, la situation des colonies actuellement représentées au Parlement le lendemain du jour où leurs députés et sénateurs auront cessé d'y siéger.

Si nous arrachons aux colonies, actuellement représentées dans les Chambres métropolitaines, le droit qui leur a été conféré, elles sont rejetées par ce fait même hors de la communauté nationale. Aucun lien vraiment légal n'existe plus virtuellement entre elles et la métropole.

Qu'on ne s'y trompe pas ; le retrait de la représentation des colonies, c'est une réédition coloniale de la loi du 31 mai 1850. Cette loi, qui mutilait le suffrage universel, a largement contribué à faire accepter par les masses populaires le coup d'État napoléonien. N'est-il pas à craindre qu'une loi qui retrancherait les colonies du pays légal ne devienne le prélude de leur séparation ?

Cette séparation, elles ne la feront pas évidemment par leurs propres forces, les vieilles colonies surtout, mais il pourra s'y former des partis qui ne resteront pas insensibles aux promesses qui leur viendraient du dehors.

Donc, si l'on supprime la représentation là où elle existe, si on la repousse là où les intéressés la réclament, il faut, comme les Américains aux Philippines, savoir envisager virilement l'éventualité d'une séparation ultérieure à l'amiable et même la préparer consciemment par l'essai loyal du *self-government* le plus étendu.

Il serait curieux, d'ailleurs, qu'on vit la France abandonner le principe de la représentation coloniale au moment où ce principe prend faveur en Angleterre. Chez nos voisins, les meilleurs esprits perçoivent très clairement que ce principe sera la base nécessaire, le ciment de la fédération « impériale » des possessions britanniques avec leur métropole.

IV

M. le gouverneur de Lamothe recherche ensuite les causes apparentes ou réelles de la campagne entreprise contre le droit dont jouissent les colonies. Il s'agit, en effet, avant tout, de dissiper les malentendus et les fausses impressions que cette campagne peut avoir réussi à propager dans l'opinion, aux dépens de l'équité et des véritables intérêts du pays.

Les anciennes colonies

Commençant tout d'abord par le groupe des vieilles colonies de plantation dont les 500.000 habitants sont représentés à Paris par trois sénateurs et sept députés, je ne vois vraiment pas, dit-il, quel motif avouable on peut invoquer pour leur infliger l'affront que comporterait leur exclusion du Parlement national.

Raison d'économie, dit-on. Acceptons provisoirement et sous bénéfice d'inventaire le motif allégué officiellement pour expliquer cette prétendue faveur. Peut-on en tirer argument contre la population créole ? Personne n'oserait vraiment le prétendre.

L'instruction est au moins aussi répandue aux Antilles et à la Réunion, parmi les descendants des affranchis de 1848, qu'elle ne l'était en France même, au moment où fut décrété le suffrage universel. Les nouvelles générations sont avides de s'instruire ; leurs détracteurs mêmes sont obligés de le constater; ce n'est donc pas encore de ce côté que peut venir l'objection décisive.

Serait-il vrai que dans certains milieux, on éprouve une répugnance instinctive à accepter comme membres réguliers, authentiques, de la grande famille française, les habitants des Antilles, de la Guyane et de la Réunion, tout simplement parce que la grande majorité de ces habitants sont des Français à peau noire ou tout au moins teintée ?

La question vaut la peine qu'on y réponde ; je ne ferai pas à cette assemblée l'injure de croire que les républicains français qui la composent puissent se prononcer autrement que par l'affirmation catégorique du principe de l'égalité humaine devant la loi et devant la nation.

Inde française

De l'Inde française, je ne dirai que quelques mots. Le droit de représentation au Parlement a été accordé aux habitants de nos minuscules établissements de la péninsule Hindoue, en récompense de la fidélité qu'ils nous ont montrée en des temps difficiles. S'il y a eu de graves abus commis dans l'exercice de ce droit, sont-ils suffisants pour nécessiter sa suppression ?

Sénégal

Au Sénégal, on ne saurait parler de scandales électoraux. Les élections, bien que les compétitions aient été quelquefois très vives, s'y sont constamment passées sans violences et avec un respect de l'ordre public dont certains arrondissements français ne nous donnent pas toujours l'exemple. Il a pu, tout comme ailleurs, s'y produire des irrégularités, mais celles-ci n'ont jamais affecté le caractère d'une maladie chronique.

Si le droit de vote a été accordé en 1871 aux habitants de Saint-Louis et à ceux des communes fondées il y a cinquante ans sur le continent africain par les habitants de Gorée trop resserrés dans leur île, c'est parce que, depuis le milieu du siècle dernier, les « Nit ou N'Dar » (hommes de Saint-Louis) et les « Nit Berr » (hommes de Gorée) avaient toujours brillamment combattu aux avant-gardes de toutes les colonnes expéditionnaires formées pour défendre nos établissements ou pour les agrandir. C'est aux volontaires de Saint-Louis et de sa banlieue que Faidherbe faisait appel quand il luttait contre les Maures pour la liberté du commerce et de la navigation du fleuve. C'est leur exemple qui a amené graduellement dans nos rangs les contingents de tous les pays annexés depuis cette époque.

La suppression de la représentation du Sénégal aurait le plus fâcheux retentissement, non seulement dans le périmètre très restreint des communes directement intéressées, mais bien jusqu'aux contins de l'immense territoire qui leur sert aujourd'hui d'« hinterland ». Cette mesure de réaction, qui passerait certainement pour une mesure de défiance, serait âprement commentée partout où habite un traitant de Saint-Louis ou de Rufisque. Elle aurait pour effet immédiat de neutraliser les sentiments de camaraderie militaire, les traditions d'association volontaire et spontanée qui ont fait jusqu'ici notre force dans toute l'Afrique tropicale et équinoxiale. Se dire citoyen français était un sujet d'orgueil pour un habitant des communes du littoral ; et, le sachant, les noirs des autres pays de l'Afrique Occidentale française en concluaient que tôt ou tard, en rendant des services équivalents, eux-mêmes ou leurs descendants obtiendraient le même privilège.

La Cochinchine. — L'Algérie

Les mêmes considérations générales que je vous ai exposées me permettent d'être très bref en ce qui concerne la Cochinchine. Dans cette colonie, l'octroi de la représentation à la Chambre des députés (décret du 28 juillet 1881) a été certainement prématuré. Pour accorder la représentation à un territoire colonial, il faut qu'il y ait possibilité d'y former un corps électoral où le nombre des citoyens ayant des intérêts permanents dans le pays, dépasse dans une proportion suffisante, celui des électeurs de passage. Tel n'était certes pas, tel n'est pas encore aujourd'hui le cas de la Cochinchine. Dès le premier moment, d'ailleurs, on semble s'être arrangé de façon à ce que ce cas ne puisse jamais se produire. Au lieu d'assurer, sous des garanties suffisantes de moralité et d'instruction, l'accession en quelque sorte automatique des capacités indigènes à l'exercice des droits reconnus aux Européens, on préféra promulguer en Cochinchine le sénatus-consulte de 1865 sur la naturalisation des indigènes musulmans d'Algérie.

Et cependant [lors de l'élection législative de 1906, parmi les 2.831 électeurs, inscrits sur les listes électorales de la Cochinchine, figuraient seulement une soixantaine d'Annamites naturalisés](#). C'est avec une certaine amertume que l'Annamite instruit compare ce chiffre infime avec l'influence exorbitante que l'admission de droit dans le « pays légal » a conférée à un autre élément asiatique : c'est-à-dire au bataillon sacré des électeurs originaires de l'Inde française, citoyens *plene titule*, en vertu de leur renonciation à leur statut personnel, et dont les 330 voix ont plus d'une fois décidé le sort des élections politiques.

Est-ce à dire que je consentirais à la suppression de la députation de la Cochinchine ou de celle de l'Algérie qui présente des anomalies non moins choquantes au détriment de l'élément indigène ? Notre collègue, M. Sévère, a rappelé ici une boutade de l'actuel président du Conseil : M. Clemenceau aurait dit ou écrit que ce n'est pas la représentation des anciennes colonies qu'il faudrait supprimer mais bien celle de l'Algérie. Je me hâte de déclarer que toute mesure de ce genre m'apparaîtrait comme une lamentable erreur. Le remède aux inconvénients, aux injustices du système électoral actuel, je le chercherai uniquement dans l'accession des capacités indigènes à l'exercice des droits politiques. Cette mesure, je la crois à la fois nécessaire et suffisante, ce qui est le caractère essentiel des réformes de bon aloi.

*
* *
*

Il est temps de conclure : la représentation au Parlement ne serait-elle qu'un lien purement moral qu'il faudrait se garder soigneusement de le rompre. Il nous faut beaucoup de ces liens-là — diffusion de la langue, communauté d'éducation, libre accession aux emplois, etc. — pour neutraliser l'action des forces centrifuges qui travaillent à affaiblir les anciennes traditions d'allégeance; alors surtout que les rapports purement matériels — tarifs, législation privilégiée de la race dominante, fiscalité outrancière et maladroite — tendent à élargir chaque jour davantage le fossé qui nous sépare de nos concitoyens, sujets et protégés d'outre-mer.

Dans le cas particulier de nos vieilles colonies : quel que soit le régime politique futur — assimilation pure et simple ou autonomie relative — qui leur est réservé, il est d'ailleurs un point sur lequel le parti républicain français doit rester intransigeant et inébranlable : c'est qu'il ne doit y être accordé aucun privilège, aucun avantage légal, à une catégorie quelconque d'habitants — et, par réciprocité, il ne devra être infligé aucune exclusion — pour des raisons d'origine et de couleur. Sinon il sera permis de dire qu'on les aura fait reculer de plus de cinquante ans.

Je propose donc à l'assemblée de vouloir bien adopter la résolution suivante :

Le Comité d'action républicaine aux colonies proteste, au nom des principes républicains et dans l'intérêt même de la conservation de notre domaine d'outre-mer, contre toutes propositions tendant à la suppression ou à l'amointrissement de la représentation coloniale actuellement existante.

Réservant pour une discussion ultérieure la question de l'extension de cette représentation aux colonies qui n'en jouissent pas encore, il insiste en outre pour que le Parlement mette à l'étude, dans le plus bref délai possible : 1° Un ensemble de mesures destinées à assurer la régularité et la sincérité des élections ; 2° une législation favorisant l'accession des indigènes civilisés de nos possessions anciennes ou récentes à l'exercice des droits politiques, sous telles conditions de capacité et d'instruction qui seront jugées nécessaires.

Informations
(*La Dépêche coloniale*, 23 juin 1909)

Le Comité d'action républicaine aux colonies françaises se réunira le jeudi 24 juin, à cinq heures du soir, à la mairie du neuvième arrondissement, rue Drouot.

Cette réunion sera consacrée à la discussion de la question de la « Représentation coloniale au Parlement » à l'étude de laquelle le Comité d'action républicaine s'est spécialement attaché, et qui, à sa dernière réunion, a fait l'objet d'une conférence de M. de Lamothe.

M. Boussenot ³⁸, chargé d'un travail devant aboutir à l'adoption, par le Comité, de conclusions définitives, déposera son rapport, et la discussion générale devra être terminée par un vote qui interprétera la doctrine du Comité.

Informations
(*La Dépêche coloniale*, 26 juin 1909)

Le Comité d'action républicaine aux colonies françaises s'est réuni, hier, dans une importante séance, sous la présidence de M. Paul Guieysse, député, ancien ministre des colonies, assisté des députés coloniaux François Deloncle et Sévère, du secrétaire général, M. François Nicol ; du secrétaire général adjoint, M. E. Taillade, de plusieurs représentants des sections coloniales ainsi que d'un grand nombre de membres du Comité.

Au cours de cette séance et après avoir pris connaissance du rapport de M. le docteur Georges Boussenot sur la « Représentation Coloniale », le Comité s'est déclaré partisan du maintien et même de l'extension de la représentation coloniale au Parlement et a voté à l'unanimité des conclusions favorables à cette doctrine éminemment républicaine et démocratique.

Le Comité se propose de se livrer à une active propagande pour la répandre auprès des membres du Parlement et dans l'opinion publique.

COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE AUX COLONIES
Déjeuner annuel du Comité d'action républicaine aux colonies françaises

³⁸ Georges Boussenot (1876-1974) : médecin des troupes coloniales, puis publiciste, politicien et affairiste colonial. Administrateur de multiples sociétés, président de la Société générale des comptoirs franco-africains. Voir [encadré](#).

(*La Dépêche coloniale*, 16 novembre 1909)

Il nous est doublement agréable de rendre compte ici du brillant déjeuner annuel du Comité d'action républicaine aux colonies en raison du nombre et de la qualité des personnalités coloniales qui y assistaient, sous la présidence de M. le ministre des colonies lui-même, et en raison aussi du succès qu'y ont remporté des orateurs dont le nom nous est cher : M. Étienne, pour lequel cette réunion fut l'occasion d'une sensationnelle affirmation d'affection respectueuse de la part de tous ses amis coloniaux, et MM. les gouverneurs généraux de l'Afrique Occidentale et de l'Afrique Equatoriale qui sont venus y apporter la vivifiante parole de ceux qui portent là-bas le drapeau et qui y ont la charge des intérêts français.

Il convient d'ajouter qu'un de nos confrères de la presse politique quotidienne, M. Bérenger, a prononcé un discours des plus intéressants qui marque une ère nouvelle, désirée dès longtemps par tous ceux qui, dans ce pays, ont participé à l'expansion coloniale, d'union entre les militants des premiers jours et les théoriciens d'aujourd'hui.

*
* *
*

M. Guieysse ouvre la série des toasts en buvant aux hôtes du Comité d'action républicaine et notamment à MM. les gouverneurs généraux Merlaud-Ponty et Merlin, qui remplissent l'idéal du Comité en se montrant à la fois soucieux des intérêts économiques de leurs colonies et de ceux des indigènes, dont ils sont les éducateurs et chez qui ils s'efforcent de développer les sentiments de solidarité, de prévoyance et de mutualité.

S'adressant plus particulièrement à M. Merlin, gouverneur général de l'Afrique équatoriale française, M. Guieysse reconnaît les services qu'il a rendus aux intérêts que défend le Comité en créant et en améliorant les écoles du Congo. Il lui demande de continuer dans cette voie et d'accueillir favorablement les desiderata du Comité.

Finalement, M. Guieysse fait appel à l'homme considérable, au bon citoyen qui occupe à la tête du monde colonial une situation incontestée, à M. Eugène Étienne et lui apporte ici l'affirmation solennelle que le Comité d'action républicaine aux colonies poursuit dans l'esprit le plus large et le plus ouvert une œuvre désintéressée. (Vifs applaudissements.)

Il boit ensuite au ministre, aux gouverneurs généraux et gouverneurs, enfin à toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à l'invitation du Comité.

M. Trouillot, ministre des colonies, remercie en quelques mots chaleureux le président du Comité d'action républicaine. Il s'associe aux éloges vibrants adressés à M. Eugène Étienne et promet sa collaboration la plus absolue en ce qui touche les idées dont M. Guieysse et ses amis sont les défenseurs. Faire aimer la France, c'est faire aimer la République ! (Applaudissements.)

M. Eugène Étienne n'avait pas l'intention de prendre la parole à ce déjeuner, mais M. Guieysse a fait appel à son concours en des termes si flatteurs qu'il ne peut résister au désir de dire quelques mots.

Nul plus que lui n'approuve l'œuvre morale d'éducation et de perfectionnement des indigènes que poursuit le Comité d'action républicaine, nul plus que lui n'est partisan de toutes les mesures d'ordre économique qui peuvent tendre à développer nos intérêts actuels aux colonies, mais il ne faudrait pas en conclure cependant que l'expansion coloniale est complètement terminée et que l'œuvre des premiers pionniers, militaires, civils et colons, a dit son dernier mot. Il n'en veut comme exemple que le fait récent et tout à notre éloge de l'occupation du Ouadaï contre laquelle nul ne pourra protester et qui garantit la sécurité de nos possessions de l'Afrique équatoriale.

M. Étienne rappelle l'œuvre accomplie depuis trente ans par ceux qui n'ont cessé de combattre pour l'expansion coloniale et qui voient enfin aujourd'hui tous les partis se mettre d'accord pour les remercier de leurs efforts.

Sans s'adresser au ministre actuel des colonies, dont il connaît tout le dévouement et toute la compétence, il peut bien dire qu'il y a là une œuvre qu'on ne doit pas perdre de vue. Le Congo, dont la pénétration n'est pas terminée, mérite à cet égard d'appeler tout particulièrement son attention.

C'est, en résumé, l'honneur du parti colonial d'avoir toujours et en tout temps contribué à la création, à l'expansion et au développement de notre domaine colonial, d'avoir ainsi contribué à guérir les plaies de la France meurtrie, abandonnée. (Longue salve d'applaudissements).

Après M. Eugène Étienne, M. Merlaud-Ponty, gouverneur général de l'Afrique Occidentale, prend la parole et prononce une excellente allocution dans laquelle il montre quelle collaboration précieuse son gouvernement ne cesse de prêter au Comité d'action républicaine par la création et le développement des écoles françaises dans tous les centres. À côté des écoles musulmanes où l'instruction donnée aux indigènes ne tourne pas toujours à notre avantage, il convient d'enseigner le français qui, « lorsqu'il est sur la langue est bien près d'être dans le cœur ». Mais le gouverneur général estime que les questions indigènes auxquelles il donne tous ses soins ne sont pas tout. À côté d'elles, les questions économiques tiennent une place considérable. Il les développe en peu de mots et avec son habituelle compétence. Tout en rendant hommage à son éminent prédécesseur, M. Roume, il montre les progrès accomplis et en attribue finalement l'honneur à tous ceux qui, de près comme de loin, l'ont soutenu dans son œuvre, à M. Eugène Étienne, l'éminent chef du parti colonial, et au Comité d'action républicaine. (Applaudissements.)

M. Merlin, gouverneur général de l'Afrique équatoriale, tient à dire quelques mots de la situation du Congo, cette Cendrillon coloniale à laquelle il s'efforce de constituer une dot qui lui permette de vivre et de prospérer. Il célèbre les ressources des régions qu'il administre avec tant de talent : ressources douanières, agricoles, forestières, minières qui promettent le plus bel avenir. Il ne peut évidemment, comme l'Afrique Occidentale, placer son auditoire en face de résultats acquis. Il a fallu parcourir plusieurs stades ; nous arrivons au troisième, qui est l'outillage économique de ce vaste domaine du Congo français que les précédents orateurs ont appelé avec tant de raison l'Afrique équatoriale française. Ce sera une œuvre longue et difficile pour laquelle le sympathique gouverneur général a besoin encore de quelque crédit. Il le demande au gouvernement et aux éminentes personnalités qui l'entourent et sur le dévouement desquelles il est sûr de pouvoir compter, de même qu'elles peuvent compter sur lui. Il y a vingt-deux ans qu'il est parti aux colonies, sous M. Eugène Étienne ; il boit à sa santé et à celle des membres du Comité.

M. Carpot, député du Sénégal, a fait ensuite un vibrant éloge de M. le gouverneur général Merlaud-Ponty, si accueillant, si bienveillant et si dévoué, qui connaît admirablement son terrain et qui rend à la France en Afrique Occidentale les plus signalés services. (Applaudissements.)

Enfin, M. Henry Bérenger a prononcé la vibrante allocution à laquelle je faisais allusion au début et au cours de laquelle il a célébré avec une éloquence chaleureuse à laquelle se sont associés d'unanimes bravos, l'alliance de la politique — et notamment du parti radical et radical socialiste — avec les fervents défenseurs de l'idée coloniale.

B. de L.

Ont pris part au banquet : MM. Trouillot, ministre des colonies ; Guieysse, député, ancien ministre, président du Comité ; Saint-Germain, sénateur ; Beauquier, Ferdinand Buisson, Carpot, Paul Chautard, députés ; Chautemps, sénateur, ancien ministre ; Delaunay, François Deloncle, députés ; Desmons, sénateur ; Dubief, député, ancien

ministre ; Étienne, député, ancien ministre ; Gasparin, député ; Gervais, sénateur ; Messimy, Reveillaud, César Trouin, députés.

MM. W. Ponty, gouverneur général de l'Afrique Occidentale ; Merlin, gouverneur général du Congo ; Duprat, directeur du cabinet du ministre ; Duchêne, directeur de l'Afrique au ministère des colonies ; Cor, gouverneur de la Guadeloupe ; Foureau, gouverneur des colonies ; Jullien, gouverneur de la Réunion ; de Lamothe ³⁹, gouverneur honoraire ; Martineau, Merwart, gouverneurs des colonies ; Nouet, gouverneur honoraire ; Outrey, lieutenant-gouverneur de la Cochinchine ; Millot, sous-chef du cabinet du ministre des colonies ; Régismanset, chef adjoint du cabinet du ministre ; Fournier, chef de cabinet du gouverneur général de l'Afrique Occidentale ; Paul Patte, de Sesmaisons, secrétaires généraux des colonies ; François, délégué du gouverneur général de l'Afrique Occidentale à l'Office colonial.

MM. Aspe-Fleurimont, du Conseil supérieur des colonies ; Armanet, vérificateur des douanes en Cochinchine ; Aubry, du journal *Le Temps* ; Briandon [*Brandon* ⁴⁰], négociant au Gabon ; S. Balme, industriel ; Henri Bérenger, directeur du journal *L'Action* ; le colonel Bernard, président des Messageries fluviales de Cochinchine ; Lucien Bernheim, industriel en Nouvelle-Calédonie ; Beze, chef du service de l'Algérie au ministère de l'intérieur ; Boulland de l'Escale, syndicat de la Presse coloniale ; Boundal, directeur des douanes en Indochine ; Bourdilla, chef adjoint du cabinet du ministre du travail ; le docteur Bousset, secrétaire du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste.

MM. Casevitz, ingénieur ; Crie, chef de bureau ; Coutaud, président de la Société protectrice des animaux ; Coutaud, avocat à la Cour ; Damoy, négociant ; Daver, inspecteur des postes à Saïgon ; Feillet, avocat à la Cour ; Fillion, directeur de l'Agence Havas ; Fondère ⁴¹, président des Messageries fluviales du Congo ; Fruton, industriel.

MM. Gamard, président de la Mutualité coloniale ; Guilhermet, chef de cabinet du gouverneur de la Réunion ; Henri Gourdon, directeur général de l'instruction publique en Indochine ; capitaine Gros, chargé de mission en Afrique ; Gruvel, chargé de mission en Afrique Occidentale ; Humblot, secrétaire de la mairie du neuvième arrondissement ; lieutenant-colonel Jullien ; Kahn, négociant.

MM. de Lacroix, administrateur de la *Presse coloniale* ; de Lagotellerie, armateur ; Lafont, publiciste ; Lailavoix, ingénieur ; Laillet, directeur de la Compagnie des forges et chantiers ; Liontel, premier président honoraire à la Cour d'appel ; Landeroin, officier interprète ; Malebranche, chargé de mission à la Réunion ; Racine Mademba, élève à l'institut agronomique ; capitaine Metois, Merlet, administrateur colonial ; Michel, conducteur principal des travaux publics aux colonies ; capitaine Moch, Milon, ingénieur, trésorier du Comité.

MM. Nicol, secrétaire général du Comité ; Alp. Nicol, Palant ⁴², professeur à Saint-Denis (Réunion) ; Fenant, directeur du *Recueil judiciaire des colonies* ; Raqueni, publiciste ; Roger Trousselle, ancien chef de cabinet du ministre de la guerre ; H. Samama, avocat à la Cour ; G. Sachs, négociant ; Terquem, administrateur de la Société

³⁹ Henri Félix de Lamothe : né le 8 août 1843 à Metz. Publiciste colonial, collaborateur du *Temps*, gouverneur du Sénégal (1890-1895), de la Guyane (1895-1896), commissaire général en AEF (1897-1900), lieutenant-gouverneur de la Cochinchine (1901-1902), résident supérieur au Cambodge (octobre 1902-septembre 1904), administrateur de la Compagnie commerciale de l'Afrique équatoriale française (1909), de la Compagnie française du Congo (1910), vice-président du Comité d'action républicaine aux colonies. Obsèques au Mesnil-sur-Oger (Marne) Nécrologie : *Le Temps*, 25 août 1926.

⁴⁰ Fernand Brandon (1855-1921) : fondateur des Éts F. Brandon à Libreville (1879), puis administrateur délégué de la [Compagnie commerciale de l'Afrique équatoriale française](#) (1909-1920).

⁴¹ Alphonse Fondère (Marseille, 1865-Addis-Abéba, 1930) : administrateur colonial, puis administrateur de sociétés, président des Messageries fluviales du Congo. Voir [encadré](#).

⁴² Jules Palant : né à Paris le 16 nov. 1871. Marié à Paule Marie Adèle Jeanne Thonon. Professeur au Lycée Lecomte-de-Lisle, conseiller municipal de Saint-Denis de la Réunion, vénérable de la loge dyonisienne, chevalier de la Légion d'honneur du 28 septembre 1920.

« Kong » Côte-d'Ivoire ; Tréchet, administrateur de la Société française du Haut-Congo ; Trouillet, directeur de la *Dépêche coloniale* ; Try-do-Huu, administrateur des services civils en Indochine ; Ursleur, ancien député de la Guyane ; Viallet, directeur général des postes et télégraphes. à Saïgon ; Paul Vivien, président du Syndicat de la Presse coloniale ; Édouard Vivien, directeur de la Banque de la Guyane ; Weil, conseiller du Commerce extérieur.

Un Banquet
(*Les Annales coloniales*, 18 novembre 1909)

Le Comité d'action républicaine aux Colonies a donné un grand déjeuner lundi dernier. À ces agapes assistaient de nombreux collaborateurs des *Annales coloniales*, représentants autorisés du parti républicain à la Chambre. Ceux-là représentaient vraiment l'esprit laïque de la 3^e République ; malheureusement, il s'était glissé là pas mal d'hommes dont les opinions flottantes ont surnagé aux naufrages de toutes sortes. Glissons nous-mêmes sur ces tristes défaillances, qui tolèrent tous les ralliements, qui absolvent toutes les pirouettes.

Une fois de plus, les *Annales coloniales* n'avaient été ni prévenues ni conviées à cette réunion qui devait être républicaine et coloniale. Les organisateurs avaient probablement oublié une fois de plus que seules, de tous les journaux coloniaux de Paris, les *Annales coloniales* ont un député radical socialiste pour rédacteur en chef et comptent vingt-cinq membres des deux Chambres parmi leurs collaborateurs effectifs.

Est-il besoin de leur rappeler ?

ÉCHOS
(*La Dépêche coloniale*, 27 juin 1910)

Comité d'action républicaine aux colonies françaises. — Mercredi, 29 juin, à cinq heures du soir, à la mairie du neuvième arrondissement, rue Drouot, réunion du comité. L'ordre du jour comprend : Lecture du procès-verbal de la dernière séance ; rapport du secrétaire général ; communication de M. H. Tréchet, président de la section de Brazzaville ; fixation de l'ordre du jour et de la date de l'assemblée générale ; affaires diverses.

COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE AUX COLONIES
(*La Dépêche coloniale*, 3 juillet 1910)

Le Conseil fédéral du Comité d'action républicaine aux colonies françaises s'est réuni mercredi dernier à la mairie du IX^e.

Étaient présents : MM. Guieysse ; Nicol, secrétaire général ; Milon, trésorier général ; de Lamothe, Noguès, Tréchet, Bousset, Bordage, Delaunay, Feillet, Maillard, Ferlus, etc., etc.

La séance est présidée par M. Guieysse, ancien ministre des colonies.

M. Nicol, secrétaire général, présente un rapport sur les événements auxquels le Comité a pris part depuis la dernière réunion.

Il soumet au conseil divers dossiers qui concernent la période électorale et notamment une protestation de la Section de Saïgon contre la constitution abusive d'un

comité radical à Saïgon. Il est décidé d'intervenir auprès du Comité exécutif du parti radical et radical socialiste.

La correspondance a été très volumineuse, des lettres sont parvenues de toutes les colonies. Le secrétaire général communique entre autres une lettre de ses correspondants de Saint-Pierre qui demande au comité son concours pour défendre l'action laïque contre les persécutions cléricales qui sévissent dans cette colonie.

Le secrétaire général signale au conseil le retentissement qu'a eu la brochure sur la *Représentation coloniale* dont des extraits ont été reproduits dans les principaux journaux coloniaux. C'est un document qui a son utilité à l'heure qu'il est et sans doute la question de la Représentation coloniale sera posée au Parlement à l'occasion de la Réforme électorale.

La brochure a été tirée à 3.000 exemplaires et a été envoyée à tous les membres du Parlement, à toutes les sections du comité, aux colonies, à tous les gouverneurs, etc.

Se référant à la conférence de son collègue, M. Roger Trousselle, sur la question des monopoles en Indochine, il signale au conseil que les conclusions auxquelles le comité s'était arrêté sont conformes à la politique de M. Klobukowski, gouverneur général de l'Indochine, ce dont le comité doit être satisfait. M. Guieysse, président, propose au conseil d'écrire à M. Klobukowski pour le féliciter sur son œuvre de réforme.

M. Bousset remercie le comité pour le concours que la section de la Réunion lui a apporté pendant la période électorale.

M. Tréchet, président de la section de Brazzaville, fait un exposé sur la situation morale et financière du Congo. Une discussion s'engage pour que la colonie du Congo, devenue maintenant l'Afrique Equatoriale qui n'a pas de représentant au Parlement, soit gratifiée, à l'exemple de l'Afrique Occidentale, d'autant de délégués au Conseil supérieur des colonies qu'il y a de gouvernements, ce qui ferait trois délégués.

Une démarche sera faite dans ce sens auprès du ministre des colonies et le comité nomme à cet effet une délégation composée de MM. Bordage, Bousset, de Lamothe, Nicol, Noguès, Tréchet.

M. Feillet donne ensuite lecture d'un câblogramme reçu le 27 juin de Nouméa. Une longue discussion s'engage sur la situation en Nouvelle-Calédonie.

Les tristes événements qui se sont produits à la Côte d'Ivoire donnent lieu à une vive discussion. Le comité, jusqu'à plus amples informations, réserve cette question et réunira des documents.

Sur la proposition de M. Guieysse, la date de l'assemblée générale est fixée au 28 octobre.

COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE AUX COLONIES

(*La Dépêche coloniale*, 13 décembre 1910)

M. Messimy, député, rapporteur du budget des colonies, a fait une conférence remarquable au Comité d'action républicaine aux colonies françaises qui s'est réuni en assemblée générale, sous la présidence de M. Guieysse, ancien ministre des colonies.

Le ministre des colonies [Morel] s'y était fait représenter par son chef de cabinet, M. Millot, MM. Lannoie [Lannois, ancien sous-préfet de Roanne], directeur adjoint de son cabinet, et Duprat, directeur de l'Office colonial. Dans l'assistance très nombreuse, nous avons remarqué des membres du Parlement, des gouverneurs, des magistrats et fonctionnaires des colonies et beaucoup de coloniaux.

Le conférencier, très applaudi, s'est efforcé de démontrer, à l'occasion des récents événements qui viennent de se produire dans l'Afrique Centrale, la nécessité d'une politique coloniale réfléchie et sérieusement outillée.

Une discussion contradictoire a suivi cette si intéressante conférence.

M. Nicol, secrétaire général, a ensuite donné lecture d'un rapport fort intéressant sur les travaux du Comité ainsi que sur les résultats obtenus par le fonctionnement de ses sections dans les colonies. Ce rapport constate les progrès incessants obtenus par l'Association.

Comité d'action républicaine aux Colonies françaises
(*Les Annales coloniales*, 15 décembre 1910)

M. Messimy, député, rapporteur du budget des colonies, a fait une conférence remarquable lors de la dernière assemblée générale du Comité d'action républicaine aux Colonies françaises, à laquelle assistaient MM. Millat et Lanuole [Lannois], représentant le ministre des Colonies.

L'éminent conférencier a critiqué assez vivement la politique coloniale suivie dans le Centre Africain. À la suite de cette conférence, une discussion contradictoire a eu lieu et monsieur Nicol, secrétaire général du Comité, a donné lecture du rapport annuel énumérant les travaux des différentes sections établies aux Colonies, rapport établissant les progrès incessants obtenus par l'Association.

Auguste GERVAIS, président
(Paris, 6 décembre 1857-Paris, 30 août 1917.

Journaliste spécialisé dans les questions militaires.
Député (1898-1909), puis sénateur gauche démocratique de la Seine
(1909-1917)

AU COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE AUX COLONIES
(*Le Siècle*, 10 mars 1911)

L'abondance des matières ne nous a point permis de rendre compte en temps utile de la réunion récente du Comité d'action républicaine aux colonies — lequel a constitué son bureau de la façon suivante :

M. Germain [Gervais], sénateur, président.

Vice-présidents ; MM. Charles Humbert, sénateur ; Adolphe Messimy, député ; Mascuraud, sénateur ; de Lamothe, gouverneur des colonies ; Roger Trousselle, publiciste. Secrétaire général : M. François Nicol. Secrétaire général adjoint : M. Georges Bousenot, ancien médecin des troupes coloniales, publiciste. Trésorier général : M. Eugène Milon.

M. Guieysse, qui, durant de longues années, avait, avec une rare compétence, dirigé les travaux du Comité, et qui avait résigné ses fonctions, a été nommé président d'honneur par acclamation.

Après avoir décidé l'impression de la conférence qu'avait faite précédemment M. Messimy sur l'Ouadaï, le Comité a entendu M. Tréchet, président de la section de Brazzaville, lequel a fait connaître la situation des écoles laïques au Congo. M. Tréchet, en raison de l'active propagande qu'il avait faite en faveur de l'enseignement laïque, s'était attiré les attaques de l'évêque et des missions du Congo ; le Comité a voté un

ordre du jour, félicitant M. Tréchet des résultats obtenus en Afrique équatoriale, résultats dus à son activité et -à son dévouement.

Puis, l'assemblée a été saisie de la protestation des Saint-Mariens, protestation présentée par leur délégué, M. Joachim Firinga, contre une décision récente les assimilant, eux, citoyens français depuis plus d'un siècle, aux indigènes de Madagascar.

Le Comité décida qu'une commission serait chargée de faire un rapport *ad hoc* à la prochaine réunion. M. Augagneur, qui doit y assister, sera entendu contradictoirement sur la question de Sainte-Marie de Madagascar, dont le représentant a été l'objet de l'attention sympathique du Comité, par la manière émue dont il a défendu les intérêts de ses mandants.

Notre excellent confrère, M. Roger Trousselle, parla ensuite de la question si controversée des monopoles en Indo-Chine. Il le fit avec chaleur et précision. Il profita de cette occasion pour indiquer qu'un projet de monopole des tabacs avait été élaboré et que cette innovation pourrait paraître bien étrange après les promesses si fermes de M. Klobukowski, lequel s'était, en France, déclaré l'adversaire résolu des monopoles. Un assistant, M. l'administrateur Ferlus, fit à ce propos remarquer que les renseignements fournis par M. Roger Trousselle venaient tout à fait à l'appui de la campagne faite par M. Georges Bousset dans le *Siècle* et dans l'*Action* contre le proconsulat actuel de l'Indo-Chine (*sic*). M. Nicol, secrétaire général, ayant annoncé que M. Klobukowski serait en France le 13 de ce mois, le Comité prit la résolution de demander quelques explications au gouverneur général en cause et de solliciter également l'avis autorisé de MM. de Lanessan, Constans, Doumer et Beau.

En fin de séance, M. Ferlus donna communication d'une intéressante circulaire de M. le gouverneur général Ponty, circulaire relative aux emplois dans les services publics réservés aux indigènes, anciens élèves des écoles officielles. M. Ponty, en vue de favoriser cet enseignement, vient en effet de décider que les candidats auxdites formations devront avoir suivi pendant deux années consécutives les cours de ces écoles. Le Comité fut heureux de s'associer à l'hommage que rendit, en cette circonstance, M. Ferlus à M. Ponty, qui ne manque pas une occasion de donner à nos troupes africaines les moyens d'acquérir une instruction rationnelle et pratique.:

AFRIQUE ÉQUATORIALE
L'ASSISTANCE MÉDICALE INDIGÈNE ET L'ENSEIGNEMENT
(*La Dépêche coloniale*, 15 mars 1911)

À la dernière réunion du Comité d'action républicaine aux colonies, notre collaborateur, M. Boulland de l'Escale, a remis une note qui précise et complète de façon lumineuse tous ces renseignements qui ont été donnés de part et d'autre sur ces deux questions vitales pour notre Afrique Equatoriale française : l'assistance médicale indigène et l'enseignement.

Nous sommes heureux de pouvoir publier aujourd'hui le texte de la première partie de cette note consacrée à l'assistance.

Les deux questions n'ayant pu venir en discussion au Comité d'action républicaine aux colonies, par suite de la surcharge de l'ordre du jour de la dernière séance, seront exposées ultérieurement. M. Boulland de l'Escale se propose d'ailleurs de développer dans un prochain article la communication que nous publions aujourd'hui et celle qu'il devait présenter sur l'enseignement.

« Pour se rendre un compte exact de l'œuvre d'assistance médicale entreprise en Afrique Équatoriale française, il faut examiner :

1° Les augmentations du personnel médical ;

- 2° Les travaux entrepris ;
- 3° Les mesures prises pour la prophylaxie des maladies endémiques et l'hygiène générale.

I. — Augmentation de personnel

En 1909, ce personnel comprenait : 4 médecins hors cadres au Gabon, 2 médecins de troupe au Gabon, 4 médecins hors cadre au Moyen-Congo, 2 médecins des troupes au Moyen-Congo, 3 médecins hors cadres dans l'Oubangui-Chari, 2 médecins dans les troupes au Territoire militaire du Tchad.

Ce qui donnait, avec le chef du service de santé, un total de 20 médecins, dont 11 hors cadres.

En 1911, l'effectif des médecins hors cadres est porté à 21 et celui des médecins dans les cadres à 23 ; au total, avec le chef de service, 45 officiers.

Le rapprochement de ces chiffres du simple au double indique clairement l'effort réalisé par le gouvernement général.

II. — Travaux entrepris

En 1909, il n'existe pas d'autre formation sanitaire que celle de Libreville, l'hôpital de Brazzaville étant inexistant.

En 1910 sont entreprises la construction de l'hôpital de Brazzaville et des infirmeries dispensaires de Bangui et Ouesso. Ces bâtiments seront livrés dans le premier semestre de 1911.

En 1911 seront commencées les constructions de Cap-Lopez, Booue, Carnot, Fort-Crampel. Les dépenses occasionnées de ce fait s'élèveront à 150.000 francs. Concurremment avec ces travaux seront entreprises les constructions d'instituts vaccinogènes de Cap-Lopez, Carnot, Bangui et Brazzaville.

III. — Mesures prises pour la prophylaxie et l'hygiène générale

Maladie du sommeil. — Dans une circulaire du 15 juin 1909, le gouverneur général a prescrit l'obligation pour les chefs de villages indigènes de faire à l'autorité administrative la plus rapprochée déclaration de chaque nouveau cas de trypanosomiase, d'isoler leurs malades dans des cases spéciales et de débroussailler autour des villages.

De plus, l'administrateur conseillera aux indigènes de quitter le village trop contaminé, et interdire l'accès de la région aux indigènes contaminés.

Hygiène générale. — La circulaire du 15 juin donne des indications très précises sur les moyens à entreprendre pour assainir les villages. Ces moyens sont au nombre de quatre :

- 1° Débroussaillage des terrains de l'escale ;
- 2° Séparation des centres européens et indigènes ;
- 3° Hygiène de l'habitation ;
- 4° Organisation méthodique de la voirie.

Tous ces moyens ont reçu un commencement d'exécution très sérieux.

Dans les grands centres comme Brazzaville, les résultats ont été remarquables. Deux villages indigènes modèles ont été créés à cinq cents mètres de la ville européenne. Cases spacieuses, aérées, entourées de terrains cultivés. Les lieutenants-gouverneurs ont prescrit aux administrateurs d'entreprendre les mêmes travaux autour des postes administratifs. Ces villages sont des mieux entretenus et depuis leur création, la mortalité est devenue insignifiante.

Le gouverneur général se propose d'encourager ce mouvement par tous les moyens. Des prix ont été, en 1910, décernés aux indigènes ayant construit les plus belles cases.

En 1911, il y a tout lieu d'espérer que tous les postes européens seront séparés des villages indigènes.

On peut juger par cette simple note de l'importance qu'a prise au Congo français, sur l'initiative et sous le gouvernement de M. Martial Merlin, le développement de l'assistance médicale indigène.

Boulland de l'Escale.

COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE AUX COLONIES
(*La Dépêche coloniale*, 16 mars 1911)

Le Comité d'action républicaine aux colonies, après avoir entendu M. Henri Tréchet, dans le compte rendu de l'œuvre de laïcisation entreprise au Congo,

Et après avoir été mis au courant de la campagne de diffamations systématiques menée par les missions catholiques contre les représentants du Comité et particulièrement contre M. Henri Tréchet,

Proteste avec indignation contre des procédés qui ne peuvent que rabaisser ceux qui les emploient,

Félicite M. Henri Tréchet des résultats tangibles obtenus grâce à son initiative, à sa persévérance et à son dévouement,

L'engage à persévérer dans cette voie, lui exprime tous ses remerciements et lui donne l'assurance que le Comité ne lui ménagera pas son concours et son appui, pour faire respecter par les éternels ennemis du progrès, l'œuvre de laïcisation et d'enseignement que le gouvernement général de l'Afrique Equatoriale avec la collaboration du Comité régional d'action républicaine, doit mener à bonne fin.

Voté à l'unanimité dans la séance du 22 février 1911.

*
* *
*

M. Messimy, ministre des colonies, a reçu hier M. Gervais, sénateur, président du Comité d'action républicaine aux colonies françaises, accompagné d'une délégation de ce comité composée de MM. Mascraud et Charles Humbert, sénateurs ; de Lamothe, gouverneur des colonies ; Roger Trousselle, vice présidents ; François Nicol, secrétaire général ; Boussenot, secrétaire général adjoint ; Milon, trésorier général ; H. Tréchet.

Ministère des Colonies
(*Gil Blas*, 16 mars 1911)

M. Messimy, ministre des Colonies, a reçu aujourd'hui M. Gervais, sénateur, président du Comité d'action républicaine aux colonies françaises, accompagné d'une délégation de ce comité composée de MM. Mascraud et Charles Humbert, sénateur ; de Lamothe, gouverneur des colonies ; Roger Trousselle, vice-présidents ; François Nicol, secrétaire général ; Milon, trésorier général ; Boussenot, secrétaire général adjoint.

COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE AUX COLONIES
(*La Dépêche coloniale*, 29 mars 1911)

Comité d'action républicaine aux colonies françaises. — La réunion du conseil fédéral du Comité aura lieu aujourd'hui mercredi, à la mairie du neuvième arrondissement, rue Drouot, à cinq heures. L'ordre du jour comprend :

Procès-verbal de la dernière séance, Rapport du secrétaire général, Communication de M. Augagneur au sujet de la réclamation des habitants de Sainte-Marie de Madagascar, Examen du programme d'action, Questions diverses.

COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE AUX COLONIES (*La Dépêche coloniale*, 7 juin 1911)

Le Comité d'action républicaine aux colonies françaises dans sa dernière réunion, présidée par M. Roger Trousselle, vice-président, a entendu une communication de M. Victor Augagneur, député, ancien gouverneur de Madagascar, concernant la réclamation soumise actuellement au Comité des habitants de Sainte-Marie de Madagascar qui réclament contre les décisions du gouvernement local qui les assimile aux indigènes.

La discussion, fort intéressante, a été ensuite étendue à l'examen général de la situation des indigènes dans nos colonies, ainsi qu'à la question des réformes politiques et sociales qui s'imposent actuellement à notre politique coloniale.

MM. Augagneur, Pâris, députés ; Goirand, sénateur ; le gouverneur de Lamothe, le colonel Bernard ; Nicol, Boussenot, ont pris successivement part à cette discussion qui a abouti au vote de conclusions qui, sous forme de vœux, doivent être soumises au ministre des colonies.

Le comité a ensuite décidé de se faire représenter au Congrès des races humaines qui se tiendra à Londres, au mois de juillet.

Il a également décidé d'organiser un déjeuner en l'honneur de M. Messimy, ministre des colonies, pour le 19 juin au cercle républicain.

M. Steeg, ministre de l'instruction publique, et de nombreuses personnalités politiques et coloniales doivent y assister.

UNE JUSTE RÉPARATION par J.-Paul Trouillet (*La Dépêche coloniale*, 19 juin 1911)

Il y a deux mois environ, au lendemain de la discussion qui venait d'avoir lieu à la Chambre sur la situation de l'Indochine, un de nos collaborateurs écrivait, à cette même place, ce qui suit : « Un procès instruit dans de semblables conditions n'est qu'une parodie de justice ; le débat sur la situation de l'Indochine n'est pas clos et il ne faudra pas s'étonner si on le voit se rouvrir avant qu'il soit longtemps. »

Nous n'aurons pas attendu longtemps pour voir cette prédiction se réaliser. Le rapport de M. Gervais au Sénat sur le budget des colonies vient, en effet, d'apporter une éclatante réparation au haut fonctionnaire contre lequel s'était exercée, avec la violence injurieuse que l'on sait, la verve prétendue justicière de M. Viollette, en même temps qu'un commencement de satisfaction à ceux qui avaient souffert, à la fois dans leur patriotisme, dans leur attachement à l'Indochine et dans leur souci de la justice et de la vérité, des atteintes portées au crédit matériel et moral de notre grande possession asiatique par le rapporteur des budgets locaux des colonies à la Chambre.

M. Gervais se défend, au début de son rapport, de vouloir s'ériger en juge des questions de personne qui ont été soulevées à l'occasion de l'Indochine, dans l'autre assemblée. Il a tenu à examiner la situation et les faits en eux-mêmes, sans parti-pris d'aucune sorte. Et c'est par quoi déjà son œuvre diffère profondément de celle de M. Viollette qui, d'un bout à l'autre, sue la haine et la passion. Le témoignage qu'il rend aux efforts faits depuis trois ans pour rétablir l'ordre matériel en Indochine et y ramener la paix dans les esprits n'en a que plus de poids, et la constatation du succès de ces efforts, qui accompagne ce témoignage, que plus de valeur.

Dès la première page, M. Gervais manifeste son étonnement du revirement défavorable qui semble s'être produit, dans une partie de l'opinion, au sujet de la situation de l'Indochine depuis le jour où M. Cicéron, chargé l'an dernier du rapport sur le budget des colonies au Sénat, proclamait les heureux résultats de la politique suivie par M. Klobukowski et il déclare qu'il ne lui apparaît pas, quant à lui, que depuis lors, cette situation ait empiré, au contraire.

Il fait plus que d'affirmer qu'elle s'est améliorée ; il montre par des faits et des chiffres comment et pourquoi elle s'est améliorée. Il note le soin avec lequel M. Klobukowski s'est attaché à appliquer, dans sa lettre et dans son esprit, la politique de protectorat dont on avait eu le tort précédemment de s'écarter. Il rappelle ses efforts couronnés de succès pour établir entre les représentants de l'autorité française et ceux de l'autorité indigène une collaboration étroite et confiante. Il signale encore à son actif l'épuration du personnel mandarin et la stricte observation des règles traditionnelles qui régissent le recrutement et l'avancement de ce personnel. Il insiste sur les excellents effets des mesures décentralisatrices prises par M. Klobukowski et qui ont abouti à une organisation administrative à la fois moins compliquée, plus souple et plus respectueuse du principe d'unité d'autorité, condition nécessaire du maintien de l'ordre matériel et de la paix morale dans les pays de domination.

Il donne une approbation entière et sans réserve à la solution qu'a reçue le problème de l'enseignement indigène. « Le programme qui a été adopté, dit-il, fait à la tradition et au progrès leur juste part. Il donne satisfaction aux côtés élevés de l'esprit, mais en conservant avant tout un caractère pratique et utilitaire. Il s'attache à former des hommes, mais des hommes qui puissent être utiles à eux-mêmes et à leur pays et non des déracinés, des déclassés destinés à devenir des étrangers au sein même de leur propre race, ferments de désordre et pépinière de révoltés. » Et il ajoute : « L'enseignement indigène ainsi compris, outre qu'il doit contribuer puissamment au développement matériel du pays, peut devenir un précieux instrument de pacification morale et de rapprochement entre nos protégés et nous ».

Il montre la part déjà importante, et généralement trop ignorée en France, que prennent les indigènes à la gestion de leurs propres intérêts sous la forme consultative ou délibération. Il signale particulièrement, à ce point de vue, la réorganisation de la Commission consultative des notables indigènes du Tonkin, due au dernier gouverneur général.

Au sujet de l'assistance médicale indigène, tout en reconnaissant qu'il reste encore beaucoup à faire pour le soulagement des misères physiques des indigènes et l'amélioration des conditions sanitaires et hygiéniques du pays, il constate que, contrairement à une opinion également trop accréditée chez nous, « ce côté intéressant entre tous des obligations morales que nous impose notre mission civilisatrice n'a pas été négligé, que l'œuvre est en bonne voie et que les progrès futurs sont en germe dans ceux qui ont déjà été réalisés ». Voilà qui ne ressemble guère au tableau tracé par M. Viollette.

L'examen des réformes accomplies dans le domaine fiscal fournit également à M. Gervais l'occasion de rétablir les faits et de rendre justice aux efforts faits depuis trois ans pour remédier aux abus dont se plaignaient à juste titre nos sujets et protégés indochinois. Il signale les améliorations apportées au régime de l'impôt direct, personnel

et foncier. Il mentionne, parmi les réformes réalisées en ces derniers temps, la suppression des taxes des bacs et des marchés comme une de celles qui ont été accueillies avec le plus de satisfaction et de reconnaissance par les populations. Il montre comment l'administration s'est efforcée de rendre le fonctionnement de la régie du sel plus libéral à la fois pour le producteur et pour le consommateur. Il fait ressortir les avantages, pour le Trésor et les contribuables, du régime qui a pris la place du monopole de vente de l'alcool, dont la suppression a été effectuée dès que les contrats qui liaient l'administration l'ont permis.

Sur tous ces points, le rapport de M. Gervais s'oppose victorieusement à celui de M. Viollette. Il en est, en quelque sorte, le parti-pris en moins et l'équité en plus, la contrepartie. C'est que la recherche du scandale y est remplacée par l'exactitude des faits ; la critique systématique par un bilan qui, pour être fidèle et sincère, n'a eu qu'à être complet.

De même en ce qui concerne la situation financière. L'honorable sénateur, là aussi, n'a pas cru devoir se mettre en frais d'imagination. Il a laissé parler les chiffres. Il n'a pas dissimulé que, du fait des aléas de change et surtout des dépenses impériales qu'on lui a imposées et qui représentent pour elle une charge annuelle d'environ 20 millions, les finances de notre colonie asiatique manquaient d'élasticité. Il reconnaît que l'incertitude qui règne à l'heure actuelle sur le rendement de la régie d'opium dans l'avenir ainsi que sur le futur régime de fabrication de l'alcool constitue une cause légitime de préoccupation pour l'équilibre budgétaire des exercices ultérieurs.

Mais si, en contrôleur consciencieux et informé, il se croit tenu d'appeler l'attention sur les ménagements que réclament les finances l'Indochine, il se garde bien — précisément parce qu'il est consciencieux et informé — de verser dans le pessimisme. Il a soin de rappeler que, sur les douze exercices depuis l'institution du budget général, deux seulement, ceux de 1905 et de 1906, se sont soldés en déficit et tire de cette constatation « une première indication faite, dit-il, pour nous rassurer sur le développement des ressources de la colonie ». Cette indication il en trouve la confirmation dans les résultats déjà connus des premiers mois de l'exercice en cours, qui s'annoncent exceptionnellement brillants. Les résultats des budgets locaux donnent lieu de sa part à des constatations non moins favorables.

Aussi bien la progression des recettes budgétaires a pour gage assuré le développement économique continu du pays, attesté par les statistiques commerciales. Le véritable critérium des progrès économiques d'un pays, fait-il observer, réside dans l'accroissement de ses exportations, témoignage manifeste de l'accroissement de sa production. Or, à cet égard, l'année écoulée, avec une plus-value de près de 8 millions de francs, continue la démonstration fournie par les résultats des années antérieures, démonstration en accord d'ailleurs avec tout ce qu'on connaît des richesses naturelles de notre grande possession indochinoise et du développement qu'elles ont pris depuis notre établissement dans le pays, grâce à l'action combinée de l'esprit d'entreprise de nos compatriotes et au labeur obstiné de nos sujets et protégés indigènes.

C'est pour l'honorable rapporteur l'occasion de jeter une vue d'ensemble sur les principales productions de l'Indochine ainsi que sur leurs possibilités d'avenir et de définir le rôle qui revient aux trois éléments appelés à concourir à la mise en œuvre des ressources de la colonie, savoir l'administration, l'indigène et le colon. Il y a là quelques pages qui témoignent d'une connaissance approfondie de ce grave problème et des conditions générales et locales qui le déterminent. La question est trop importante pour tenir dans le cadre de cette analyse sommaire. Nous aurons l'occasion d'y revenir ainsi que sur les idées exposées par M. Gervais au sujet de l'influence que le développement des moyens de communication et la réforme du régime douanier de l'Indochine sont appelés à exercer sur son essor économique.

Mais nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire intégralement un passage du rapport qui renferme une leçon aussi sévère et aussi éloquente que méritée à l'adresse

du rapporteur d'une autre assemblée. Inutile de le désigner par son nom. Tout le monde, à commencer par lui, comprendra quel en est le destinataire.

« Mais, dit M. Gervais, entre tous les facteurs qui concourent au développement économique de l'Indochine, c'est le facteur moral qui conserve la première place. Un pays vit surtout par la confiance, par celle qu'il a en lui-même et par celle qu'il inspire aux autres. Aussi devons-nous nous garder soigneusement de tout ce qui pourrait ébranler cette confiance. Ce n'est pas en discréditant l'Indochine par la peinture poussée au noir de sa situation politique et financière, en représentant les populations indigènes comme travaillées par l'esprit de révolte, en dénôçant la prétendue rapacité de ceux de nos compatriotes qui y ont apporté leur activité et leur argent, qu'on y encouragera l'esprit d'entreprise et qu'on y amènera les capitaux. Les Français qui, dans le commerce, l'agriculture ou l'industrie, travaillent à l'accroissement de la richesse et de la prospérité de la colonie ne méritent pas le jugement sévère qui a été porté sur eux. L'immense majorité d'entre eux est composée de braves gens qui, en traversant les mers, n'ont rien perdu des qualités d'honnêteté de notre race et auxquels on ne peut que savoir gré d'un esprit d'initiative devenu trop rare chez nous. Sachons rendre justice à leurs efforts qui ne vont pas sans des risques de toute sorte et ne nous scandalisons pas si le succès, un succès parfois chèrement payé, répond à leurs efforts. Regrettons seulement qu'il n'en soit pas plus souvent ainsi et disons-nous que leur réussite est la meilleure réclame qui puisse être faite à l'Indochine ».

Et cet autre passage, où vibre une conscience indignée de l'appel à la révolte que n'a pas craint de lancer, sous le couvert de la Commission du budget de la Chambre, cet autre rapporteur dont le nom viendra sur toutes les lèvres à la lecture des lignes qui suivent. « Quant aux populations indigènes, faisons-leur aussi confiance et ne leur donnons pas à croire que leur sort nous apparaît plus intolérable qu'il ne leur semble l'être à elles-mêmes, que notre tutelle est viciée par des tares et par des abus qui en font un régime d'oppression et d'exploitation, alors qu'ils sont les premiers à en reconnaître l'utilité et les bienfaits, ainsi que l'attestent des manifestations nombreuses et autorisées des sentiments des Annamites à notre égard. Car c'est ainsi que nous ferions naître en elles cet esprit de révolte dont actuellement il nous est impossible d'apercevoir les symptômes. »

Ce n'est point d'ailleurs que M. Gervais considéré que tout soit pour le mieux dans la plus heureuses des colonies. À son tour, il s'élève notamment contre l'exagération des dépenses de personnel administratif. Mais il n'hésite pas à reconnaître que des efforts sérieux ont déjà été faits pour les réduire. « En 1908, dit-il, un plan de décentralisation administrative, permettant de porter un coup à la pléthore de personnel, a été établi. » D'autre part, après avoir indiqué les moyens à employer pour réaliser des économies sérieuses à ce point de vue, il ne dissimule pas que c'est là une œuvre de longue haleine, et qui exige le concours de tous, à commencer par celui des membres du Parlement dont les interventions en faveur de tel ou tel fonctionnaire ou même de telle ou telle catégorie de personnel paralysent trop souvent la bonne volonté de l'administration locale et du Département.

Enfin, il se garde bien de s'associer aux accusations collectives qui, dans une autre enceinte parlementaire, ont été dirigées contre un personnel méritant. Ici encore il faut citer : « M. le ministre des colonies a tenu à rendre, à la tribune de la Chambre, un hommage public au zèle, au sentiment du devoir qui animent le corps des fonctionnaires indochinois et à proclamer la haute estime où il tient sa valeur professionnelle et morale. Votre rapporteur du budget des colonies croit répondre à la pensée du Sénat en l'associant à ce témoignage mérité. Il est bon, non seulement pour eux, mais pour le pays lui-même, que ces dévoués et ces vaillants, qui servent au loin les intérêts de la France et la cause de la civilisation, se sentent soutenus, dans leur tâche toujours difficile et souvent périlleuse, par les sympathies et la reconnaissance des pouvoirs publics, interprètes de la nation tout entière ».

L'opinion saura un gré particulier à M. Gervais d'avoir, par cette protestation suffisamment claire encore qu'indirecte, vengé notre administration indochinoise des outrages qui lui ont été infligés par une autre plume. Notre œuvre colonisatrice ne pouvait rester sous le coup d'accusations qui, à travers cette administration, atteignaient la France elle-même, blessée dans son honneur et dans sa dignité. Les paroles réparatrices de M. Gervais seront un soulagement pour la conscience publique.

Cette réparation ne va pas en effet seulement aux hommes ; elle va à l'œuvre elle-même, et le dernier mot du rapporteur est pour proclamer hautement sa confiance dans l'avenir de cette œuvre, confiance fondée sur l'étude impartiale qu'il en a faite. Aussi nous ne saurions mieux conclure qu'en lui laissant une fois de plus la parole :

« Certes, dit-il, notre œuvre est loin d'être parfaite ; mais elle s'améliore chaque jour. Conscients des erreurs et des fautes qui ont pu être commises dans le passé, nous nous appliquons, on l'a vu, à les réparer. Peu à peu, les préventions s'apaisent ; à la faveur d'une collaboration de plus en plus étroite entre les deux races, le fossé qui les sépare encore se comble. Et loin de marcher vers une crise qui ferait éclater au grand jour la précarité de notre domination, il semble bien que, tout au contraire, nous nous acheminions vers le moment où cette domination, légitimée aux yeux de nos protégés et de nos sujets par les améliorations qu'elle apporte dans leur condition matérielle et morale, sera définitivement consacrée par leur acceptation librement consentie, dans l'accord unanime des esprits et des cœurs. »

COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE AUX COLONIES

Déjeuner mensuel

(*La Dépêche coloniale*, 20 juin 1911)

L'idée générale qui se dégage le plus nettement du déjeuner cordial auquel nous venons d'assister est que l'entente demeure parfaite — et quoiqu'on en ait pu dire ailleurs — entre le ministère des colonies et le parti colonial.

L'éloge que M. Messimy a cru pouvoir faire — et qui nous a été au cœur — du patriotique effort dont M. Eugène Étienne fut l'incarnation vivante et des résultats obtenus grâce à lui — résultats tangibles par l'acquisition de territoires extérieurs immenses et fructueux, résultats moraux par le gain reconquis d'une situation diplomatique de premier ordre — a consacré définitivement cette entente si heureuse et publiquement scellé une amitié contre laquelle nulle intrigue ne saurait désormais prévaloir.

La simple énumération des personnalités assistant à ce déjeuner suffirait à démontrer l'exactitude de cette assertion.

Nous trouvons en effet, à droite et à gauche de M. le sénateur Gervais, président du Comité d'action républicaine aux colonies, MM. Messimy, ministre des colonies, et Eugène Étienne, vice-président de la Chambre des députés ; puis MM. Guieysse, ancien ministre ; Charles Humbert, sénateur, vice-président du Comité ; Delpech, Mascuraud, Mougeot, sénateurs, et de nombreux députés ou anciens députés, pris dans toutes les fractions des républicains de gauche et appartenant au parti colonial. Citons notamment :

MM. Augagneur, vice-président du Comité ; Beauquier, Ferdinand Buisson, Carpot, Dalimier, Gasparin, Grodet, Pâris, Trouin, députés ; Aulard, professeur à la Sorbonne, président de la Mission laïque ; Boussenot, secrétaire général adjoint du comité ; Bobichon, chef de cabinet adjoint du cabinet du ministre des colonies ; le colonel Bernard, président des Messageries fluviales de l'Indochine [Cochinchine] ; Bérenger, directeur du journal *L'Action* ; le commandant Bellanger ; Boulland de l'Escale,

publiciste ; Boundal, directeur des douanes en Indochine ; Casevitz, ingénieur ; Conza, Albert Coutaud, Coutaud fils.

MM. Delaunay, ancien député ; Deloncle, ancien député ; Feillet, avocat à la Cour ; Fondère, président des Messageries fluviales du Congo ; Froment-Guieysse, directeur de l'*Action coloniale et maritime* ; Gamard, président de la Mutualité coloniale ; Gruvel, professeur ; Jullien, gouverneur des colonies ; de Lamothe, gouverneur honoraire des colonies, vice-président du Comité ; Le Foyer, avocat à la Cour, ancien député.

MM. Martin, directeur honoraire à la préfecture de la Seine ; Mesureur, directeur de l'Assistance publique ; Milon, trésorier général du Comité ; le capitaine Métois ; Mugnier, président de la Confédération des anciens militaires de France et des colonies ; Noguès, président de la Société Forestière ; Nicol, secrétaire général du Comité ; Perrot, professeur à l'École de pharmacie ; Roger Trousselle, vice-président du Comité ; Trouillet, directeur de la *Dépêche coloniale* ; Vergnes, industriel.

La charmante allocution de M. le sénateur Gervais fut la première manifestation — essentiellement significative si l'on veut bien s'en référer à l'analyse publiée hier matin dans nos colonnes, du rapport de l'éminent président du Comité — de cette « entente cordiale ». Il associa d'abord dans un même tribut de remerciements — que l'assistance souligne de ses applaudissements — MM. Messimy et Eugène Étienne. Puis, comme c'était son devoir et comme ce fût évidemment sa pensée, il exprima le regret de voir qu'un homme tel que M. Guieysse n'appartenait plus au Parlement et ne présidait plus le Comité auquel il s'était dévoué. Enfin, il remercia tous les amis de la cause coloniale qui, à la Chambre, au Sénat, dans la presse et ailleurs, défendent les idées colonisatrices essentielles qu'on ne saurait séparer de l'idéal républicain que nous poursuivons tous.

Le Comité est le représentant désigné du programme d'action républicaine aux colonies et il ne saurait oublier les hommes qui, comme Eugène Étienne, ont le plus contribué à doter la France républicaine du domaine colonial qui la place aujourd'hui au second rang.

Mais il ne faut pas séparer les efforts que ces premiers pionniers ont accomplis de ceux qui restent à faire. C'est bon pour les réunions publiques de commencer toujours par dire à ceux qui rendent compte de leur mandat : Vous n'avez rien fait ! Une chose, au cas particulier, est certaine, c'est que la République a placé la France au second rang des puissances coloniales... Il convient maintenant de lui donner une politique et une administration coloniales. C'est à cette œuvre qu'il faut se consacrer et que le Comité d'action républicaine, qui offre aujourd'hui son concours au ministre, se consacrera.

Avec lui, il s'efforcera de donner aux colonies une orientation politique certaine et c'est dans cette pensée qu'il boit à tous ceux qui ont consacré leur vie et leur talent aux colonies ainsi qu'à tous ceux qui, aujourd'hui, continuent, sur le terrain républicain, de se dévouer pour elles. (Vifs applaudissements.)

M. Messimy, ministre des colonies, a, comme d'habitude, su faire jaillir dans une allocution familière, des idées claires et essentielles. Il est hostile, et il le dit tout d'abord sans ambages, à ce déluge verbal qui est la plaie des assemblées actuelles. Aussi se bornera-t-il à remercier les amis qui sont venus lui demander d'assister au déjeuner du Comité d'action républicaine et qui lui ont ainsi procuré l'occasion d'inaugurer la série des banquets coloniaux.

Spirituellement — et sans s'en plaindre d'ailleurs —, le ministre évoque l'idée des innombrables repas qui l'attendent, puis il fait brièvement l'historique du Comité d'action républicaine fondé il y a quelques années et qui a déjà rendu tant de services à la cause coloniale.

Ils étaient rares, dit-il, il y a dix ans, les républicains qui pensaient que l'œuvre de la République, grande à l'intérieur, pouvait devenir vraiment grande — surtout grande — à l'extérieur.

Et rendant un magnifique hommage à ceux-là, le ministre unit dans un même éloge les noms d'Étienne et de Jules Ferry avec celui de M. Guieysse qui présidait alors aux destinées du Comité. Ces noms-là, dit-il, ont symbolisé les deux idées maîtresses de la République : l'école laïque et l'expansion coloniale.

Aujourd'hui que l'accord est fait complètement entre l'une et l'autre, nous pouvons regarder le passé avec satisfaction et envisager l'avenir. Les générations nouvelles qui se composent d'hommes comme Augagneur, Gervais et autres membres du Comité d'action ne considéreront plus les colonies comme « des fermes qu'il faut exploiter en grand », selon l'heureuse expression de M. Gervais, mais plutôt comme un terrain d'effort, de collaboration et d'association avec l'indigène... En ce qui le concerne, le ministre a tourné ses vues du côté des libertés coloniales, de l'autonomie des gouvernements généraux et de l'organisation des bureaux... C'est dans cet esprit qu'il a entrepris la tâche vraiment difficile de réorganiser le ministère, tâche pour laquelle il sera heureux d'obtenir le concours d'hommes tels que MM. Étienne, Guieysse et Augagneur, et c'est dans cet esprit qu'il boit au parti colonial qui a tant contribué à rendre à la France son rang de grande puissance. (Vifs applaudissements.)

Après l'allocution du ministre, M. Guieysse a clos la série des toasts en rappelant les bons rapports déjà anciens qui l'unissent à M. le sénateur Gervais dont la présidence lui donne toute sécurité et confiance absolue dans l'avenir du Comité d'action républicaine aux colonies.

B. de L.

Informations

(La Dépêche coloniale, 6 novembre 1911)

Comité d'action républicaine aux colonies françaises. — La réunion du Comité aura lieu jeudi prochain, 9 novembre, à cinq heures du soir, à la mairie du douzième arrondissement, rue Drouot.

L'ordre du jour comprend : Communication de M. Labbé, président de la section de Saïgon, au sujet de la situation en Cochinchine ; Communication de M. Jacquet, président de la section de Tananarive ; Communication de M. le docteur Cognacq, président de la section de Hanoi.

Informations

(La Dépêche coloniale, 13 novembre 1911)

Le Comité d'action républicaine aux colonies a décidé d'organiser pour le samedi 18 courant, un déjeuner en l'honneur de M. Angoulvant, gouverneur de la Côte-d'Ivoire, promu gouverneur. Ce déjeuner aura lieu au Cercle républicain.

ÉCHOS

(La Dépêche coloniale, 13 novembre 1911)

Comité d'action républicaine aux colonies françaises. — Le comité s'est réuni jeudi à la mairie du 9^e arrondissement, sous la présidence de M. Gervais, son président.

Après avoir souhaité la bienvenue à M. le gouverneur Angoulvant, qui, de passage en France, a tenu à assister à la séance du comité. M. Gervais a donné la parole à

M. Labbé, président de la section de Saïgon, qui a fait une communication sur la situation en Cochinchine ; puis à M. Widal, qui a été autorisé à créer une nouvelle section dans le deuxième arrondissement du Sénégal à Dakar.

COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE
(*La Dépêche coloniale*, 19 novembre 1911)

Hier, sous la présidence de M. Augagneur, assisté de MM. Guieysse, ancien ministre des colonies ; Gervais, Goirand, Mascuraud, Knight, sénateurs, a eu lieu le déjeuner de l'Action républicaine.

MM. Messimy et Lebrun s'étaient excusés. M. Gervais, président du comité, parla des services rendus par le Comité d'action républicaine, remercia M. Augagneur de la marque d'estime donnée par le gouvernement à cette œuvre, et félicita MM. Angoulvant et Garbit de leur promotion.

M. Augagneur joint ses félicitations à celles de M. Gervais et remercie le comité de son action aux colonies.

Cette œuvre n'a pas été une des dernières parmi celles qui, au cours des quinze dernières années, firent de la propagande pour l'idée coloniale.

La cause coloniale est une cause française et l'idée de la France est inséparable de celle de la République.

M. Angoulvant, dans une courte allocution, remercie le Comité d'action républicaine aux colonies et donne sur la Côte-d'Ivoire des renseignements intéressants, en faisant un tableau court et précis des progrès accomplis depuis deux ans par la colonie de la Côte-d'Ivoire. Quatorze cercles sur dix-sept sont désormais pacifiés ; 60.000 fusils ont été détruits ; le commerce a passé de 23 millions en 1909 à 32 millions en 1910 ; pour les trois premiers trimestres de 1911, il a encore gagné 6 millions. Des écoles et des dispensaires ont été fondés.

De vifs applaudissements ont salué l'allocution de M. Angoulvant. M. le gouverneur Garbit a également remercié le comité.

Assistaient au déjeuner : MM. Augagneur, ministre des travaux publics, vice-président du comité ; Angoulvant, gouverneur des colonies ; commandant Bellanger, vice-président de la Mutualité coloniale ; colonel Bernard, président des Messageries fluviales de [Cochinchine] ; Boulland de l'Escale, publiciste ; Bordes, chef de cabinet de M. le ministre des travaux publics ; Bourdila, chef de bureau au ministère des finances ; Boussenot, secrétaire général adjoint du comité ; Brisac, chef du secrétariat particulier de M. le ministre des travaux publics ; Pierre Brun, secrétaire général des colonies.

MM. Chautard, ancien député ; Darrieux, négociant à Tananarive ; Delaunay, ancien député ; J. Feillet, avocat à la Cour ; Fontaine, industriel en Indochine ; Fournier, secrétaire général des colonies ; Garbit, gouverneur des colonies ; Gamard, président de la Mutualité coloniale ; Gervais, sénateur, président du comité ; Guiraud, sénateur ; Paul Guieysse, ancien ministre, président d'honneur du comité.

MM. Halais, gouverneur honoraire des colonies ; Humblot, chef de bureau à la mairie du IX^e ; Jaouet, président de la Section de Tananarive ; Jullien, gouverneur des colonies ; Knight, sénateur ; docteur Lamoureux ; Lecocq, administrateur colonial ; Lecointre, publiciste ; Le Monnier, ingénieur ; Mascuraud, sénateur, vice-président du comité ; Léon Martin, directeur honoraire à la préfecture de la Seine, secrétaire général adjoint du Comité ; Philippe Millet, du journal *Le Temps*.

MM. Millot, chef de cabinet adjoint de M. le ministre des travaux publics ; Millon, trésorier général du comité ; capitaine Moch, Nicol, secrétaire général du comité ; Pascal, gouverneur des colonies ; Peyrot, sénateur, membre de l'Académie de médecine ; Perrot, professeur à l'École de pharmacie ; Roger Trousselle, vice-président

du comité ; général Sauret, Trouillet, directeur de la *Dépêche coloniale* ; Paul Vivien, directeur de la *Presse coloniale* ; Widal, avocat à Dakar ; Wiener, ministre plénipotentiaire.

INFORMATIONS
(*La Dépêche coloniale*, 9 juin 1912)

Le déjeuner du Comité d'action républicaine aux colonies françaises aura lieu le samedi 15 juin, à midi, au Cercle républicain, 5, avenue de l'Opéra, sous la présidence de M. Lebrun, ministre des colonies.

M. Steeg, ministre de l'intérieur, et M. Fernand David, ministre de l'agriculture, ont bien voulu promettre d'assister à ce déjeuner, qui comprendra, en outre, au nombre de ses invités, M. W. Ponty, gouverneur général de l'Afrique Occidentale, ainsi que de nombreuses personnalités politiques et coloniales.

COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE AUX COLONIES FRANÇAISES
(*La Dépêche coloniale*, 16 juin 1912)

Le déjeuner du Comité d'action républicaine aux colonies françaises a eu lieu hier au Cercle républicain, sous la présidence de M. Lebrun, ministre des colonies, assisté de M. Fernand David, ministre du commerce.

Assistaient à ce déjeuner : MM. William Ponty, gouverneur général de l'Afrique Occidentale ; Augagneur, député, vice-président du comité ; Antonetti, secrétaire général du gouvernement du Sénégal ; Charles Beauquier, député ; commandant Bellanger, Henry Bérenger, sénateur ; Biard, capitaine de vaisseau ; Boundal, directeur des douanes en Indochine.

MM. Brandon, concessionnaire au Congo ; Boussenet, secrétaire général adjoint du comité ; Carle, chef de service de la colonisation, Madagascar ; Félix Chautemps, député ; Cherbetjian, publiciste ; Crié, Darrieux, négociant à Madagascar ; Delaunay, ancien député ; François Deloncle, député ; Delpech, ancien sénateur ; Duvignau, trésorier-payeur du Sénégal.

MM. Emler, publiciste ; Jacques Feillet, avocat à la Cour ; Fontaine, industriel en Indochine ; Fournier, chef de cabinet du gouverneur général de l'Afrique Occidentale ; Gervais, sénateur, président du comité ; Girod, ingénieur principal, à Madagascar ; Aimé Grand, administrateur en Indochine ; Paul Gevare, avocat à la Cour ; colonel Henry, Heuer, industriel.

MM. Jamet, propriétaire minier à Madagascar ; Jaquet, président de la section de Madagascar ; Jullien, gouverneur des colonies ; de Lamothe, gouverneur honoraire, vice-président du comité ; Martineau, gouverneur, directeur de l'Office colonial ; Martin, directeur honoraire à la Préfecture de la Seine ; Milon, trésorier général du comité ; capitaine Gaston Moch ; Millet, du journal *Le Temps* ; Henri Michel, sénateur.

MM. Nicol, secrétaire général du comité ; Paul Painlevé, Paris, députés ; Paul Patté, secrétaire général des colonies ; Pierre Alype, publiciste (*Action*) ; Pelissier, secrétaire général de l'Office central des nationalités ; Peyrot, sénateur ; Perrot (Emile), professeur à l'École de pharmacie ; Raqueni, publiciste ; gouverneur Richaud, Roger Trousselle, vice-président du comité.

MM. Taillade, avocat ; Thebault, directeur des *Annales coloniales* ; H. Tréchet, président de la section de Brazzaville ; Trouillet, directeur de la *Dépêche coloniale* ;

Vergnes, gouverneur des colonies ; Vergnes, agriculteur au Congo ; Violette, député; Paul Vivien, directeur de la *Presse coloniale* ; Vollenhoven, chef de cabinet du ministre des colonies ; Weber ⁴³, directeur de compagnie d'assurances.

À l'heure des toasts, M. Nicol, secrétaire général, prit le premier la parole pour donner lecture des lettres d'excuses, notamment de M. Steeg, ministre de l'intérieur, retenu par un deuil cruel ; puis, suivant l'usage du comité, il énuméra les personnalités présentes à ce banquet en trouvant pour chacune le mot juste qui caractérisait son œuvre et le compliment délicat.

Il a été particulièrement applaudi par tous lorsqu'il rendit hommage à l'action bienfaisante de la politique indigène suivie par le gouverneur général W. Ponty en Afrique Occidentale française, politique couronnée de si brillants résultats.

Deux discours seulement : de M. Gervais, sénateur, président du comité, et du ministre des colonies.

Après avoir rendu un hommage ému à la mémoire du gouverneur Malan, secrétaire général du gouvernement général de l'Indochine, M. Gervais tint à souligner devant les ministres l'œuvre du comité, éloigné des questions d'intérêt et de personne, et ne voulant s'attacher uniquement qu'aux questions d'ordre général, d'éducation et d'instruction des indigènes, d'amélioration de leur sort matériel et moral, et à la diffusion des idées et des principes républicains.

Remerciant MM. Gervais et Nicol, secrétaire général du comité, M. Lebrun a retracé l'activité économique qui se déploie en ce moment dans toutes les parties de notre empire colonial. À propos de l'Indochine, il a traduit les sentiments de tous les coloniaux en déplorant la mort subite de M. Henri Malan, secrétaire général du gouvernement général de l'Indochine, que nous annonçons hier.

Le ministre a rappelé que toutes nos grandes colonies — l'Indochine, l'Afrique Occidentale, l'Afrique Equatoriale — auront à faire prochainement appel à l'emprunt, afin de pourvoir au perfectionnement de leur outillage, Madagascar, l'Inde française, les Antilles sont également sur le point d'entreprendre d'importants travaux. Il fait appel, pour obtenir la satisfaction de ces besoins légitimes, au concours des membres du Parlement, comme de tous les amis des colonies.

Le ministre ajoute que cette œuvre matérielle ne doit pas être séparée du relèvement moral des indigènes pour lequel lutte le Comité d'action républicaine, et que le département des colonies autant que l'opinion publique considèrent comme essentiel à la prospérité des colonies comme à l'honneur de la République. Le discours de M. Lebrun a été chaleureusement applaudi.

Le Comité d'action républicaine aux colonies françaises (*La Dépêche coloniale*, 16 novembre 1912)

Le Comité d'action républicaine aux colonies françaises a tenu mercredi sa séance de rentrée. Les délégués de Madagascar, du Sénégal, du Congo, de l'Indochine, de la Nouvelle-Calédonie, etc., ainsi que de nombreux membres du comité, ont examiné tour à tour la situation de chacune de nos principales colonies. M. Nicol, secrétaire général, a ensuite donné lecture de son rapport sur les travaux du comité.

M. Vidal, délégué du Sénégal, a fait une communication au sujet de la création de la section de Dakar qui comporte environ 130 membres, dont 60 indigènes, lesquels apportent à l'œuvre du comité une collaboration passionnée.

⁴³ Anatole-Aymond-Joachim Weber : directeur à Paris de la [Mutuelle de France et des colonies](#).

M. Carpot, député du Sénégal, a soulevé la question du recrutement des troupes noires, qui doit être dûment réglementé pour pouvoir sans heurts, réaliser le but poursuivi par la métropole.

La situation à Madagascar a fait l'objet d'une discussion au cours de laquelle les délégués de Madagascar et M. Félix Chautemps, député, ont apporté des renseignements intéressants. Il a été décidé que le bureau du comité, accompagné des parlementaires, membres du comité, ferait une démarche auprès du ministre des colonies pour attirer son attention sur les réclamations des associations républicaines de Madagascar.

L'assemblée a décidé de donner son patronage à l'organisation d'un congrès qui se réunira à Paris dans le but d'étudier et de déterminer la politique indigène dans nos colonies.

L'assemblée générale annuelle a été ensuite fixée au 18 décembre prochain.

INFORMATIONS

(La Dépêche coloniale, 1^{er} février 1913)

Le Comité d'action républicaine aux colonies tiendra son assemblée générale le mercredi 5 février, à quatre heures et demie, dans la salle des fêtes de la mairie du IX^e arrondissement, rue Drouot.

À la suite de cette assemblée, M. Maurice Violette, député, rapporteur du budget des colonies à la Chambre des députés, fera une conférence sur l'action républicaine aux colonies.

AU COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE AUX COLONIES

(Les Annales coloniales, 6 février 1913)

À la réunion qui se tiendra aujourd'hui à 6 h. 1/2, à la mairie du IX^e arrondissement, le Comité d'action républicaine aux Colonies, doit renouveler son bureau.

Notre éminent collaborateur Victor Augagneur, ancien ministre, député du Rhône, doit remplacer au fauteuil présidentiel M. A. Gervais, sénateur de la Seine.

Il utilisera, nous dit-on, comme secrétaire du comité, M. Roger Trousselle, qui succédera à M. Nicol.

Victor AUGAGNEUR, président

Né le 16 mai 1855 à Lyon.
Professeur de pathologie chirurgicale en cette ville.
Maire socialiste de Lyon (1900-1905).
Député du Rhône (1904-1905).
Gouverneur général de Madagascar (1905-1910).
À nouveau député du Rhône (1910-1920, battu).
Ministre des Travaux publics (26 juin 1911-15 janvier 1912), de la Marine (9 décembre 1913-10 juin 1914) et de l'Instruction publique (13 juin 1914-26 août 1914).
Gouverneur général de l'AEF (1920-1923).
Auteur de *Erreurs et brutalités coloniales* (1927), récit d'une révolte dans la province de Farafangana et le cercle de Fort Dauphin, et de son écrasement par Gallieni (novembre 1904-août 1905).
Décédé le 23 avril 1931 au Vésinet (Seine-et-Oise).

Au Comité d'action républicaine (*Les Annales coloniales*, 8 février 1913)

Le Comité d'action républicaine aux colonies françaises a tenu son assemblée générale mercredi soir à cinq heures, sous la présidence de M. Victor Augagneur, ancien ministre des Travaux publics, député du Rhône.

Parmi les personnalités présentes, citons MM. Bérenger, sénateur ; Guesde ⁴⁴, représentant le ministre des Colonies ; Gasparin, Félix Chautemps, Sévère, Candace, Viollette, députés ; Picanon ⁴⁵, Rodier, Richard, Guy, Martineau, gouverneurs des colonies ; Thébault, Boulland de l'Escale, Boussenot, Roger Trousselle, Vivien, colonel Henry, colonel Charton, colonel Bernard.

Le président a donné la parole au secrétaire général qui a exposé sommairement les travaux du comité pendant l'année 1912. Il insiste sur la création de la section de Dakar et a signalé aussi l'activité des sections de la Réunion, Martinique, Guadeloupe et Madagascar.

M. Victor Augagneur a été ensuite, à l'unanimité, élu président du Comité, en remplacement de M. Gervais, nommé président honoraire.

On lui a adjoint comme secrétaire général M. Roger Trousselle, et comme trésorier M. Eugène Milon.

En prenant possession de la présidence, M. Augagneur a prononcé une allocution très applaudie dans laquelle il a dégagé, en formules claires, les principes généraux qui doivent guider notre politique coloniale, principes qui faciliteront également le développement de nos possessions d'outre-mer.

⁴⁴ Pierre Guesde (1870-1955) : sa carrière administrative, sa reconversion dans les affaires.

⁴⁵ Édouard Picanon (1854-1939) : inspecteur des colonies, gouverneur général de la Nouvelle-Calédonie, délégué en 1914 à la commission franco-anglaise des Nouvelles-Hébrides. Commandeur de la Légion d'honneur du 13 juillet 1915 (min. Guerre) comme adjoint au directeur général des approvisionnements de siège au camp retranché de Paris. Après l'Armistice, on le retrouve à la présidence de la Caisse des prêts immobiliers à Casablanca et de la Cie des bois de la Côte d'Ivoire, administrateur de la Cie française de Kong, de la Cie indochinoise des mines, de la Compagnie coloniale des Établissements N. Hagen (et de la Compagnie coloniale de Vaté (Nouvelles-Hébrides). Son nom est cité en janvier 1934 parmi les personnalités impliquées dans les affaires de Georges Alexandre (Banque des fonctionnaires, etc.). Membre de l'Académie des sciences coloniales.

Notre collaborateur M. Maurice Viollette, député rapporteur du budget des colonies, a ensuite, dans une très éloquente « causerie », fait ressortir le rôle que peut avoir dans les colonies le Comité au point de vue républicain.

Après avoir énoncé la genèse de notre œuvre coloniale et les principes politiques qui doivent présider à l'organisation de nos nouveaux territoires, il a résumé ainsi les directions essentielles d'une action républicaine aux colonies : « Pas de despotisme économique, pas de despotisme économique. »

Il ne suffit pas que la France tire de ses colonies un élément de prospérité économique, il faut encore que les colonies soient pour la métropole une zone d'influence morale.

M. Viollette ayant, en termes véhéments, rappelé l'importance des assemblées locales élues, M. le gouverneur Richard a pu se persuader combien ses procédés despotiques à l'égard du Conseil général et de la Commission coloniale de la Nouvelle-Calédonie étaient contraires aux principes républicains.

Les Audiences du Ministre
(*Les Annales coloniales*, 13 février 1913)

.....
Le Comité d'action républicaine aux colonies démontra à M. Morel, pièces en mains, grâce à des documents nouveaux joints à ceux publiés par les *Annales coloniales*, combien l'œuvre de M. Picquié a été néfaste et nuisible à Madagascar.

COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE AUX COLONIES
Déjeuner annuel du Comité d'action républicaine aux colonies françaises
(*La Dépêche coloniale*, 15 janvier 1914)

Un grand nombre de personnalités appartenant au monde colonial et politique sont venues assister au déjeuner annuel du Comité d'action républicaine aux colonies, qui avait lieu au cercle de l'avenue de l'Opéra, sous la présidence effective de M. Albert Lebrun, ministre des colonies.

Parmi les personnes présentes nous avons remarqué :

MM. Augagneur, député, président du comité ; Angoulvant, gouverneur des colonies ; Émile Arnaud, vice-président de la Délégation permanente des Sociétés françaises de la paix ; Henry Bérenger, sénateur, vice-président du comité ; Beaurain, rédacteur au *Matin* ; Boulland de l'Éscale, publiciste ; Brandon, négociant à Libreville ; Bousenot, vice-président du comité ; Bouquillon, ingénieur ; Gratien Candace, député ; Cazevitz, ingénieur ; Delaunay, ancien député.

MM. Fernand Foureau, gouverneur honoraire ; L. Fourneau, gouverneur des colonies ; Froment-Guieysse, président du comité de l'Océanie ; Ferlus, administrateur colonial ; Géraud ⁴⁶, secrétaire général des colonies ; Guesde, chef adjoint du cabinet du ministre des colonies ; G. Gouzy, délégué de Tahiti au Conseil supérieur des colonies ; Camille Guy, gouverneur ; Charles Humbert, sénateur, vice-président du comité ; Ph. Henry, secrétaire général des colonies ; colonel Henry ; Fernand Hauser, rédacteur au *Journal* ; Heueur [*sic* : *Heuer* ?], industriel ; général Jacquot.

⁴⁶ Léon Géraud (1873-1954) : polytechnicien, administrateur colonial, puis directeur général des Consortiums forestier et maritime des grands réseaux français (Gabon). Voir [encadré](#).

MM. de Lamothe, vice-président du comité ; Lecourt, chef du secrétariat du ministère des colonies ; Maurice Long ⁴⁷, député ; Mascuraud, sénateur, vice-président du comité ; Merlin, gouverneur général de l'Afrique Equatoriale ; Racine Mademba, ingénieur agronome ; Ph. Millet, rédacteur au *Temps* ; Milon, trésorier général du comité ; capitaine Gaston Moch ; Mugnier, président de l'Alliance coloniale française ; Francis Mury, directeur du *Courrier colonial* ; François Nicol, vice-président du Comité.

MM. le général Peigné, Émile Piat, consul général de France ; Picanon, Poulet, gouverneurs des colonies ; Poiret, secrétaire général des colonies ; Roume, gouverneur général honoraire ; Sully Brunet, directeur de la *Revue parlementaire* ; Thalamas, député ; Roger Trousselle, secrétaire général du comité ; Ch. Vergnes, gouverneur des colonies ; Vergnes, négociant au Congo ; docteur Vitalien ; Vivien, président du Syndicat de la Presse coloniale ; You, directeur au ministère des colonies.

S'étaient fait excuser : MM. le général Archinard, Ferdinand Buisson, député ; Fernand David, ministre des travaux publics ; Félix Chautemps, député ; François Deloncle, député ; Deville, secrétaire général des colonies ; Duchêne, directeur au ministère des colonies ; général Dubail, général Gallieni, Geo Gerald, député.

MM. Ad. Messimy, vice-président du comité ; Paul Guieysse, président d'honneur du comité ; Émile Gleitz, directeur du personnel au ministère des colonies ; Fernand Levecque, gouverneur ; Albert Métin, ministre du travail ; Paul Meunier, député ; Pâris, député ; Peuvergne, gouverneur des colonies ; Émile Perrot, professeur à l'École de pharmacie ; Richard, gouverneur ; Albin Rozet, député ; Saint-Germain, sénateur ; J.-Paul Trouillot.

Au dessert, M. Roger Trousselle, secrétaire général du comité, a pris la parole et, après avoir résumé l'œuvre de l'année accomplie, rendu hommage à son distingué prédécesseur, M. Fernand Nicol, a, en termes fort appréciés, présenté les personnes assistant au déjeuner.

Puis M. Augagneur, président du comité, a défini le double caractère, économique et social, de l'œuvre accomplie. Il a montré qu'en s'adressant spécialement aux républicains, le comité a depuis longtemps rendu service à la cause de l'expansion coloniale. Il a, en fort bons termes, rendu hommage à l'œuvre de Jules Ferry ; enfin, tout en se défendant de vouloir toucher aux questions brûlantes, il a fort habilement su intéresser le ministre des colonies à quelques-unes des revendications du Comité d'action républicaine.

M. Albert Lebrun, en lui répondant, a félicité M. Augagneur de son élévation à la vice-présidence de la Chambre. Il a fort éloquemment rendu justice aux efforts du comité et montré, en quelques traits, nettement accusés, les progrès de l'œuvre coloniale accomplie durant ces dernières années. À côté de l'élévation du mouvement des échanges — trois milliards pour 1912 —, il faut constater les résultats atteints dans l'ordre moral et social, grâce à une bonne politique indigène. Dans un développement très oratoire et qui produit grand effet, le ministre défend la politique d'association, la seule que comprennent, aujourd'hui tous les coloniaux avertis, la seule qui, en procurant à nos sujets les bénéfiques matériels de notre domination, respecte leurs personnes et leurs idées, tient compte des croyances et des traditions. C'est ainsi qu'on les amènera par degrés à penser avec nous, à vivre avec nous, à devenir Français de cœur comme ils sont déjà Français de fait. Tous les efforts déployés dans ce sens par le comité seront appuyés rue Oudinot.

M. Albert Lebrun a terminé son remarquable discours par une vibrante évocation des idées qui doivent désormais diriger la politique coloniale de la France.

Il a été longuement applaudi.

B. DE L.

⁴⁷ [Maurice Long](#) : avocat, député de la Drôme, vice-président du comité, gouverneur général de l'Indochine (1919-1923).

INFORMATIONS
(*La Dépêche coloniale*, 30 juin 1914)

La réunion du Comité d'action républicaine aux colonies françaises aura lieu aujourd'hui, à trois heures, à la mairie du neuvième arrondissement, rue Drouot.

L'ordre du jour comprend :

Rapport du secrétaire général ;
Déjeuner du comité en l'honneur des députés membres du comité nouvellement élus et de M. Sarraut, gouverneur général de l'Indochine ;
Démission de M. Augagneur, président du comité ;
Proposition de nomination de M. Augagneur comme président d'honneur ;
Élection d'un nouveau président.

Nous croyons savoir que la majorité du comité a l'intention de proposer la candidature de M. Maurice Viollette, député d'Eure-et-Loir.

Maurice VIOLLETTE, président

Né le 3 septembre 1870 à Janville (Eure-et-Loir).
Avocat.
Franc-maçon (1893), membre de la Ligue des droits de l'Homme.
Maire de Dreux (1908-1940-1944-1959)
Député radical (1902-1919, 1924-1930), puis sénateur (1930-1939) d'Eure-et-Loir.
Ministre du ravitaillement et des transports maritimes (20 mars-4 juillet 1917).
Gouverneur général de l'Algérie (1925-1927).
Ministre d'État (4 juin 1936-21 juin 1937, 13 mars-10 avril 1938).
Auteur du projet Blum-Viollette (1936) qui prévoyait d'accorder les droits civiques à un plus grand nombre d'indigènes sous peine de perdre le pays à terme.
Décédé à Dreux, le 9 septembre 1960.

INFORMATIONS
(*La Dépêche coloniale*, 1^{er} juillet 1914)

Le Comité d'action républicaine aux colonies françaises s'est réuni hier, ainsi que nous l'avions annoncé, et a procédé à la nomination de M. Augagneur, son président, comme président d'honneur.

Le Comité a, ensuite, choisi pour nouveau président M. Maurice Viollette, vice-président.

COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE AUX COLONIES
(*La Dépêche coloniale*, 9 juillet 1914)

Hier a eu lieu, au Grand Cercle Républicain, le déjeuner de l'Action républicaine aux colonies.

Ce déjeuner était présidé par le ministre des colonies, entouré de M. Maurice Viollette, député, président du comité. Assistaient au déjeuner :

M. le ministre des colonies, MM. Viollette, député, vice-président de la Chambre, président du comité ; Angoulvant, gouverneur des colonies ; Balliste ⁴⁸, entrepreneur en Indochine ; Barquissau, avocat ; Beaurain, rédacteur colonial au *Matin* ; Besques, chef du secrétariat particulier du ministre des colonies ; Paul Bluysen, député ; Boundal, directeur des douanes en Indochine ; Boussenot, député, vice-président du comité ; docteur Brochard, administrateur des colonies ; Gratien Candace, député ; Cruchet, industriel au Congo ; Delanugue, chef de bureau honoraire au ministère des colonies ; Delaunay, ancien député ; Faurie, délégué du Cambodge au Conseil supérieur des colonies ; René Ferry, chef adjoint du cabinet du ministre de la marine.

MM. Ferlus, administrateurs des colonies ; Fleury-Guaglino, directeur de l'*Armée coloniale* ; A.-R. Fontaine, industriel en Indochine ; Lucien Fourneau, gouverneur des colonies ; Froment-Guieysse, directeur du *Mois colonial* ; Garbit, secrétaire général du ministère des colonies ; Gasparin, député ; Gelinet, chef du cabinet du ministre des colonies ; Guesde ; Goirand, sénateur ; Gourdon, inspecteur-conseil de l'enseignement en Indochine ; George Gouzy, délégué de Tahiti au conseil supérieur des colonies ; Fernand Hauser, du *Journal* ; colonel Henry ; Philippe Henry, secrétaire général des colonies ; Heuer ; Jubin, Lagrosillière, députés ; Lebrun, député, ancien ministre des colonies ; Merlin, gouverneur général de l'Afrique Equatoriale ; Martin, directeur honoraire à la Préfecture de la Seine ; Philippe Millet, du *Temps* ; Milon, trésorier général.

MM. le capitaine Moch, François Nicol, vice-président du comité ; Outrey, député ; Albert Parenty, président de la Société d'hygiène de France ; Pierre Alype, de la *Presse coloniale* ; Jules Richard, gouverneur des colonies ; Trouillet, directeur de la *Dépêche coloniale* ; Roger Trousselle, secrétaire général du comité ; Vergnes, directeur de l'Office Colonial ; Vergnes, industriel.

M. Maurice Viollette a porté un toast à MM. Albert Lebrun et Maurice Raynaud.

Le ministre a répondu qu'il comptait sur le concours du Comité d'action républicaine pour la tâche très lourde qu'il avait acceptée dans l'espoir de rendre, si cela était possible, la France du dehors plus grande et encore plus prospère.

M. Trousselle, secrétaire général, avait présenté les excuses de M. Augagneur, président d'honneur, absent de Paris, salué les hautes personnalités coloniales qui assistaient à ce déjeuner.

UN BANQUET
en l'honneur de M. Raynaud
(*Les Annales coloniales*, 9 juillet 1914)

Le Comité d'action républicaine aux colonies a offert aujourd'hui mercredi, au Cercle républicain, un déjeuner à M. Maurice Raynaud, ministre des colonies. Autour de lui nous avons remarqué MM. Maurice Viollette, vice-président de la Chambre, président du Comité ; Albert Lebrun, ancien ministre ; Gelinet et Besques, chef et chef adjoint du cabinet ; Martial Merlin, gouverneur général de l'A. E. F. ; Paul Bluysen et Lagrosillière, députés ; Garbit, Vergne, Fourneau, Angoulvant, gouverneurs des colonies ; Henry,

⁴⁸ Lucien Balliste (Mascara, 1860-Hanoï, 1916) : entrepreneur et administrateur de sociétés.

secrétaire général des colonies ; A.-R. Fontaine, Juvanon, Nicol, Brochard, Boundal, Candace, Gasparin, Boussenot, députés ; Goirand, sénateur, etc., etc.

M. Maurice Viollette a fait une spirituelle allocution dans laquelle il a brillamment exposé quels étaient les devoirs de la France vis-à-vis des indigènes. M. Maurice Raynaud a répondu en rappelant les traditions instaurées au ministère des colonies par M. Lebrun et a promis de poursuivre rue Oudinot une œuvre républicaine.

ÉCHOS

(*La Dépêche coloniale*, 7 décembre 1915)

Comité d'action républicaine aux colonies françaises. — La réunion du comité aura lieu le 8 décembre, à 5 heures, à la mairie du IX^e arrt., rue Drouot.

L'ordre du jour comprend :

La guerre hors d'Europe ;

La participation de nos colonies à la guerre ;

Les conséquences économiques qui en découlent pour nos colonies ;

Services maritimes : Produits de nos colonies : viandes, bois, riz et autres.

Projets de concessions commerciales à accorder par l'Indochine au Japon ;

Projets divers soumis au Parlement : Projets d'indigénat ; projets de recrutement des indigènes ; désignation de conseillers des affaires musulmanes ; création d'un ministère de l'Afrique du Nord ; etc., etc.

COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE AUX COLONIES FRANÇAISES

(*La Dépêche coloniale*, 10 décembre 1915)

La réunion du Comité d'action républicaine aux colonies françaises a eu lieu mercredi à la mairie Drouot.

Le Comité a procédé à un échange de vues générales sur les questions qui, à l'heure qu'il est, intéressent d'une façon toute particulière nos colonies. Dès l'ouverture, M. Viollette, président, en a exposé le principe au comité, lequel a décidé d'aborder en premier lieu le problème du recrutement militaire colonial comme étant l'une des questions les plus urgentes et les plus graves du moment.

Successivement, MM. Broussais, Maurice Long, Bluysen, Outrey, députés, de Lamothe, gouverneur honoraire, etc., ont fourni des renseignements détaillés sur la situation militaire indigène en Algérie, au Maroc, en Afrique Occidentale et en Indochine. La situation générale au point de vue de la question militaire aux colonies, s'est dégagée nettement de ces exposés et le comité a chargé son bureau d'une démarche auprès du ministre des colonies pour transmettre au gouvernement les conclusions et les vœux émis par le comité.

COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE AUX COLONIES FRANÇAISES

(*La Dépêche coloniale*, 21 décembre 1915)

La réunion du 8 courant a été presque exclusivement absorbée par l'examen de la question du *Recrutement des Indigènes*.

Les communications intéressantes qui ont été faites par nos collègues MM. Bluysen, Broussais, Long, Outrey, députés ; Lamothe, gouverneur honoraire ; Michel, conseiller

général de l'Algérie, etc., ont donné lieu à l'adoption d'un certain nombre de vœux qui ont été transmis au ministre des colonies.

Toutes les autres questions portées à l'ordre du jour, notamment :

La guerre hors d'Europe ;

La participation de nos colonies à la guerre ;

Les conséquences économiques qui en découlent pour nos colonies ;

Services maritimes; Produits de nos colonies : viandes, bois, riz et autres ;

Projets de concessions commerciales à accorder par l'Indochine au Japon ;

Projets divers soumis au Parlement : projets d'indigénat, désignation de conseillers des affaires musulmanes, création d'un ministère de l'Afrique du Nord, etc., etc., sont encore à aborder. Aussi, le comité a-t-il décidé de consacrer à leur étude la réunion qui aura lieu le mercredi 22 décembre prochain, à quatre heures de l'après-midi, à la mairie du 9^e arrondissement, rue Drouot.

COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE AUX COLONIES FRANÇAISES (*La Dépêche coloniale*, 24 décembre 1915)

Le Comité d'action républicaine aux colonies françaises s'est réuni, à la mairie du 9^e arrondissement, sous la présidence de M. Maurice Viollette, député, pour continuer l'examen des questions d'ordre colonial qui, en ce moment, s'imposent impérieusement à l'attention du pays.

Le président a rendu compte, à l'assemblée, du résultat de la mission qu'il avait été chargé de remplir auprès du président du Conseil et du ministre des colonies, pour leur transmettre les vœux du comité, concernant les projets de recrutement des indigènes actuellement en cours.

Les conclusions du comité, sur cette délicate question, ont été accueillies par les ministres, avec le désir de donner satisfaction aux intérêts si légitimes de nos colonies, défendus par l'association.

À l'ordre du jour de la séance figurait surtout l'étude des concessions qui devraient résulter de la guerre actuelle, pour le développement territorial et économique de notre Empire africain. La suppression de certaines enclaves gênant l'essor de nos colonies voisines, ainsi que la nécessité de certains agrandissements de territoires ont été mis en discussion.

Après avoir passé en revue la situation toute spéciale de la Gambie, celle du Togo et du Cameroun, le comité a émis le vœu de voir le gouvernement pratiquer une politique énergique pour défendre les intérêts français sur la Côte occidentale d'Afrique et dans l'Afrique Equatoriale.

Le bureau du comité a été chargé de transmettre ce vœu au gouvernement.

La prochaine réunion sera consacrée à l'examen de la situation en Océanie.

Comité d'action républicaine aux colonies LES COLONIES ALLEMANDES APRÈS LA GUERRE (*Les Annales coloniales*, 25 décembre 1915)

Le Comité d'action républicaine aux colonies s'est réuni mercredi dernier à 4 heures 1/2, à la mairie du 9^e arrondissement, sous la présidence de notre excellent collaborateur et ami Maurice Viollette, président du Comité. Parmi les personnes présentes, nous avons remarqué MM. Fondère, Raphaël Delaunay, ancien député, de Lamothe, ancien gouverneur, Boundal, B. de l'Escale, etc., etc.

Une intéressante discussion sur la *Situation coloniale actuelle*, à laquelle ont pris part la plupart des membres présents, a été, en fin de compte, très heureusement résumée par M. Maurice Viollette. L'assemblée a unanimement estimé, dans l'hypothèse d'un partage possible des colonies allemandes, que la France devait se désintéresser du Nord et de l'Est Africain allemand et du Sud-Ouest Africain allemand, à la seule condition que la Gambie anglaise, le Togo et le Cameroun reviennent à notre pays.

En ce qui concerne l'Océanie, le Comité a été d'accord pour que nous ne nous désintéressions pas de l'avenir dans le Pacifique et que nous réservions éventuellement tous nos droits.

M. Fondère a judicieusement signalé au Comité la mainmise de plus en plus serrée des États-Unis sur la République d'Haïti, de tradition et de langue française, et en a fait remarquer les dangers.

Il a estimé, et avec lui le Comité tout entier, que pourraient être envisagées entre le gouvernement français et Washington, des conversations au cours desquelles seraient liées question d'Haïti et celle de Libéria.

LE COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE AUX COLONIES (*Les Annales coloniales*, 5 février 1916)

Le Comité d'action républicaine aux Colonies françaises s'est réuni mardi, à la mairie du 9^e arrondissement, sous la présidence de M. Maurice Viollette, député, et après avoir entendu M. Georges Gouzy, délégué de l'Océanie au Conseil supérieur des Colonies, dans une communication relative aux intérêts de la France dans l'Océanie, a décidé, à l'unanimité, de maintenir également pour cette partie du monde le principe que chacun des Alliés ne peut être considéré dans les opérations qu'il mène au cours de cette guerre que comme le mandataire de toutes les puissances de l'Entente.

En conséquence, il semble au Comité que les droits de la France sur les Hébrides et sur les Samoa devront recevoir facilement pleine satisfaction.

Assistaient à cette séance : MM. Henri Michel, sénateur ; Bousset, Broussais, Candace, députés.

COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE AUX COLONIES FRANÇAISES (*La Dépêche coloniale*, 19 décembre 1916)

Le Comité d'action républicaine aux colonies se réunira mercredi prochain à cinq heures à la mairie du IX^e arrondissement, rue Drouot, pour entendre une communication de M. du Vivier de Streel ⁴⁹ sur la nécessité de mettre en valeur nos colonies.

Cette communication sera suivie d'un échange de vues dont les conclusions seront portées à la connaissance du gouvernement.

COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE AUX COLONIES FRANÇAISES (*La Dépêche coloniale*, 27 décembre 1916)

⁴⁹ Edmond du Vivier de Streel (1869-1946) : ancien directeur de cabinet d'André Lebon au ministère des colonies, inlassable propagandiste, administrateur d'une quarantaine de sociétés. Voir [encadré](#).

Le comité s'est réuni mercredi dernier, comme nous l'avions annoncé, pour entendre la conférence de M. du Vivier de Streel sur la nécessité de mettre en valeur nos colonies.

M. Maurice Viollette, député, présidait. Parmi les parlementaires présents, on remarquait MM. Maurice, Accambray, Allemand, Boisneuf. De nombreuses notabilités coloniales, notamment MM. le gouverneur de Lamothe, Fondère, Superville ⁵⁰, Brandon, Nicol, capitaine Mathis, Vibert, Milon, Fabius de Champville, Boulland de l'Escale, etc.. assistaient également à la réunion.

La conférence de M. du Vivier de Streel, très documentée et pleine d'aperçus originaux, a été très applaudie.

Nos lecteurs connaissent le thème qui leur a été exposé ici même sous diverses formes à plusieurs reprises et qui vient d'être développé dans un remarquable article de la *Revue politique et parlementaire*. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Après une très intéressante discussion à laquelle ont pris part la plupart des personnalités précitées, le comité a décidé que les conclusions de l'éloquent conférencier, adoptées à l'unanimité, seraient portées par ses soins à la connaissance du gouvernement.

NOTRE EFFORT ÉCONOMIQUE ET NOS COLONIES (*Les Annales coloniales*, 27 janvier 1917)

Dans les *Annales coloniales* du 23 décembre 1916, le capitaine Eugène Devaux, résumant la très intéressante conférence de M. du Vivier de Streel au Comité d'action républicaine aux Colonies françaises, montrait le souci constant du distingué conférencier d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur le parti qu'ils peuvent et doivent tirer, sans tarder, des richesses de notre empire colonial.

Par son étude sur l'orientation à donner à l'effort économique de la France, M. du Vivier de Streel nous rappelle les principes essentiels de la science économique, qui, mieux respectés, nous auraient évité de grosses fautes.

En négligeant les graves problèmes de la production et de la consommation, pour nous occuper seulement de celui de la répartition de la richesse, nous avons laissé nos ennemis résoudre ces problèmes, agir au mieux des intérêts de la masse ouvrière et obtenir des résultats qui nous placent dans des conditions déplorables auxquelles il est peut-être encore temps de remédier.

Dans la lutte économique qui sera l'héritage de celle qui se poursuit en ce moment sur les champs de bataille, il faut trouver une idée générale pouvant servir de programme à notre pays.

Ainsi que le disait déjà M. du Vivier de Streel dans sa conférence, ce n'est pas l'exportation des produits fabriqués qui enrichira La France, mais plutôt celle de ses matières premières ; c'est surtout et avant tout la production de celles-ci sur son territoire même qui lui permettra d'atteindre le double but qu'elle doit viser : payer rapidement ses dettes à l'étranger et produire à bas prix pour la consommation intérieure, puisque, de ce double résultat dépend la reconstitution de ses forces économiques et de la richesse nationale.

En 1913, les exportations françaises atteignirent 6.880.217 francs, contre 13.261.181.804 francs pour l'Angleterre, 12.104.110 francs pour les États-Unis, 12.423.861 francs pour l'Allemagne, et 4.052.852 francs pour la Russie.

⁵⁰ Maurice Superville (Bordeaux, 22 avril 1867-Saint-Médard-en-Jalles, 17 déc. 1942) : administrateur colonial, explorateur, puis homme d'affaires. Il fut impliqué dans une quarantaine de sociétés, depuis la Kotto en 1899 jusqu'à la Holding coloniale, qu'il présida. Voir [encadré](#).

Si l'Allemagne exporta, en 1913, pour 7.866.861 francs d'objets fabriqués, la France en exporta pour 4 millions 183.228 francs, dépassant la production américaine de 301.843 francs.

Si la métallurgie et l'industrie chimique peuvent escompter quelque succès grâce à la matière première, qui leur sera plus largement distribuée après la guerre, il n'en est pas de même en ce qui concerne les objets de luxe, qui forment la plus grande partie des exportations que nous envisageons plus haut.

Aussi est-ce avec raison et bon sens que M. du Vivier de Streel écrit :

« Nos concurrents étrangers, enrichis par nos milliards, aidés par un change favorable et par la préparation à laquelle ils auront pu procéder durant la guerre, se trouveront -dans des conditions exceptionnelles pour entreprendre contre nous une lutte que l'appât du gain et les chances de succès rendront sauvage ; d'autant qu'il nous faudra, avant de dépasser le chiffre de nos exportations antérieures de la guerre, combler le vide résultant de la diminution de nos exportations dans les États centraux ; l'Allemagne exportait en France, en 1913, pour un milliard, mais nous lui envoyions aussi pour 866 millions de produits. Elle venait au troisième rang parmi nos meilleurs acheteurs. Nous avons assez peu de chances, semble-t-il, de conserver cette cliente si nous cessons de nous approvisionner chez elle. »

L'exportation des objets de luxe ne donnera pas à la France un débouché suffisamment rémunérateur si le prix de la matière première et le prix des salaires atteignent des chiffres exagérés.

Or, je constate avec peine que les taxes de consommation, arrêtées sur des prix maxima, quand les spéculateurs y ont accéléré la hausse, vont rendre les ouvriers plus exigeants.

Nous sommes loin des mesures démocratiques que M. du Vivier de Streel dénonçait chez nos ennemis. Les intérêts de la classe ouvrière ne semblent pas avoir été la grosse préoccupation de notre gouvernement, républicain, uniquement préoccupé de récupérer les bénéfices de guerre en se désintéressant de ceux qui, par leur dur labeur, les ont réalisés.

Nous devons donc chercher à nous procurer chez nous, dans nos colonies, les matières premières utilisées pour l'alimentation, ce qui réduira les exigences de la classe ouvrière, nourrie à meilleur compte, et nous aurons, ainsi que le dit l'auteur de cette brochure, la clef de voûte de l'édifice économique de la France.

Mais nos ennemis nous donnent un excellent exemple en créant un « Office impérial pour la période de transition économique ». C'est bien l'organisation, pendant la guerre, pour l'après guerre. Chez nous, qu'existe-t-il ? Que ferons-nous si nous n'avons pas des hommes dévoués, soucieux de l'avenir de la France, qui, comme M. du Vivier de Streel, mettent toutes leurs facultés, tout leur savoir, toute leur énergie au service d'une si belle cause que celle de l'avenir économique du pays qui est et restera le flambeau de la civilisation ?

Albert PEYRONNET,
sénateur de l'Allier.

ÉCHOS
(*La Dépêche coloniale*, 8 février 1918)

Comité d'action républicaine aux colonies françaises. — Le comité s'est réuni le 6 février dernier, en assemblée générale, à la mairie du 9^e arrondissement, sous la présidence de M. Maurice Long, député, ancien ministre.

En l'absence du secrétaire général, mobilisé, l'un des vice-présidents, M. François Nicol, a donné à l'assemblée un aperçu d'ensemble des travaux du comité depuis la mobilisation. Puis M. Maurice Long a fait une conférence sur le Ravitaillement général de la métropole, à la suite de laquelle et après discussion, le vœu suivant a été voté pour être transmis au gouvernement :

« Le Comité d'action républicaine aux colonies,

Émet le vœu que le gouvernement prenne toutes mesures utiles en vue de réaliser la maîtrise des matières premières des colonies françaises et d'assurer les moyens de transports maritimes nécessaires à leur importation. »

COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE AUX COLONIES FRANÇAISES

(*La Dépêche coloniale*, 8 mars 1918)

Conseil fédéral

Président d'honneur : M. Victor Augagneur, député, ancien ministre, 156, rue de Grenelle.

Président : M. Maurice Viollette, député, ancien ministre, 5, boulevard Montparnasse, Paris.

Vice-présidents : MM. Mascuraud, sénateur, 1, place de Valois ; Maurice Long, député, ancien ministre, 23, quai d'Orsay ; Henri Bérenger, sénateur, 16, place de la Madeleine ; Adolphe Messimy, député, ancien ministre, 1, rue Buonaparte ; de Lamothe, gouverneur honoraire des colonies, 20, rue de l'Odéon ; François Nicol, 40, avenue Henri-Martin ; Georges Bousset, député, 31, avenue Ledru-Rollin.

Secrétaire général : M. Roger Trousselle, 3, rue Marron, Villemonble.

Secrétaire général adjoint : MM. Léon Martin, directeur honoraire à la préfecture de la Seine, 21, rue de l'Odéon ; Pierre Alype, 34, rue Desaix.

Trésorier général : colonel Charton, 7, rue Antoine-Vollun.

DÉPUTÉS ET SÉNATEURS COLONIAUX, MEMBRES DE DROIT (Art. 9 des statuts)

MM. Broussais, député d'Alger, 2, avenue de La-Bourdonnais.

Bluyesen, député de l'Inde, 7, rue Portalis.

Candace, député de la Guadeloupe, 63, rue Falguière.

Diagne, député du Sénégal, 25, rue Sarrette.

Étienne, député d'Oran, 11 *bis*, rue Saint-Dominique.

Gasparin, député de la Guadeloupe, 42, rue des Bois-de-Colombes, La Garenne.

Lagrosillière, député de la Martinique, 17, rue d'Arras.

Outrey, député de la Cochinchine, 15, rue Pergolèse.

Saint-Germain, sénateur d'Oran, 1, rue Blanche.

Lémery, député de la Martinique.

Trouin, député d'Oran, 3, boulevard des Batignolles.

René Boisneuf, député de la Guadeloupe, 4, rue Parmentier, à Clamart.

MEMBRES ÉLUS

MM. Aulard, président de la Mission laïque, professeur de la Sorbonne, 1, place de l'École.

Docteur Azema, président de la section de Saint-Denis (Réunion).

Boundal, ancien directeur des douanes à Saïgon.

Bernheim, industriel en Nouvelle-Calédonie, 26, rue d'Athènes.

Ferdinand Buisson, ancien député, 30, rue Bobillot.

Chautemps, sénateur, 4, quai du Marché-Neuf, Paris.
Colonel Bernard, président des Messageries fluviales de l'Indochine, 43, rue Taitbout.
Docteur Cognacq, directeur de l'École de médecine de Hanoï.
Communaux, président de la section de Tunis.
Docteur Clément, ancien député de la Martinique.
Couturier, président du Crédit foncier colonial.
Daude-Bancel, secrétaire général de l'Union des sociétés coopératives, 1, rue Christine.
Du Vivier de Streel, 15, rue Richepanse.
Jacques Feillet, avocat à la Cour, 7, rue du Pré-aux-Clercs.
Aspe-Fleurimont, membre du Conseil supérieur des colonies, 91 avenue de Villiers.
Fondère, président des Messageries fluviales du Congo, 64, rue de la Victoire.
Froment-Guieysse, directeur de l'*Action coloniale et maritime*, 20, rue Mogador.
Govare, avocat à la Cour, 50, boulevard de Courcelles.
Géo Gérald, député, 55, avenue Bosquet.
Goirand, sénateur, 8, rue d'Anjou.
Gourdon, directeur général de l'enseignement en Indochine, 19, rue de l'Odéon.
Georges Gouzy, avocat à la Cour, 25, rue Franklin (16^e).
Jaquet, président de la section de Madagascar.
Loupias, président de la section de Nouméa.
Lambert ⁵¹, négociant à la Côte d'Ivoire.
Stéphane Morosini, vice-président de la section de Conakry (Guinée).
Marius Leblond, homme de lettres, 7, rue Guy de-la-Brosse.
Labre [Labbé ?], président de la section de Saïgon.
Noël, capitaine de vaisseau, 36, rue du Laos.
Tréchet, président de la section de Brazzaville (Congo français).
Vivien, président du Syndicat de la presse coloniale, 6, rue de Savoie.
Wibert, publiciste, 19, rue Faraday.
Widal, président de la section de Dakar (Sénégal).

(*La Dépêche coloniale*, 27 septembre 1919)

Le comité d'action républicaine aux colonies françaises, après avoir étudié la situation financière de l'Indochine et de nos colonies en général et l'action coopérative coloniale, a résolu d'entretenir de ces questions le résident général au Maroc et les gouverneurs généraux de l'Indochine et de Madagascar, actuellement en France.

ÉCHOS

(*La Dépêche coloniale*, 28 janvier 1920)

Comité d'action républicaine aux colonies françaises. — La prochaine réunion de notre comité aura lieu le vendredi 30 janvier, à 17 h., à la mairie du neuvième arrondissement (rue Drouot), sous la présidence de M. Maurice Viollette, ancien ministre.

Ordre du jour

⁵¹ Frédéric Lambert : chef des douanes de la Côte d'Ivoire, puis exportateur de bois à Grand-Bassam sous la raison sociale Lambert et Caumont. Administrateur délégué de la [Société commerciale africaine d'exportation et d'importation](#), *ibidem* (sept. 1920).

1° Communication de M. le professeur Perrot au sujet de la mission dont il est chargé au Soudan.

2° Causerie de M. le gouverneur général Garbit sur « la politique républicaine aux colonies », notamment à Madagascar.

Comité républicain des colonies
(*La Dépêche coloniale*, 5 février 1920)

Le Comité d'action républicaine aux colonies françaises s'est réuni le 30 janvier, sous la présidence de M. Maurice Viollette, ancien ministre.

Sur la proposition de M. Viollette, M. Maurice Long, gouverneur général de l'Indochine, qui était vice-président du Comité, est nommé vice-président honoraire et M. Accambray est nommé vice-président.

M. Laisant est nommé trésorier général.

Après avoir réglé quelques questions d'ordre intérieur, le comité entend une très intéressante conférence de M. le gouverneur général Garbit sur la « Politique républicaine aux colonies » et principalement à Madagascar. M. Garbit traite notamment de l'accession des indigènes au droit de citoyens français, question qui donne lieu à une discussions à laquelle prennent part plusieurs membres.

Le statut des indigènes algériens
(*La Dépêche coloniale*, 11 juin 1920)

Le comité d'action républicaine aux colonies françaises, réuni sous la présidence de M. Viollette, ancien ministre, a entendu une très intéressante causerie de M. Lutaud, ancien gouverneur général de l'Algérie, sur le statut des indigènes algériens.

Assistaient à cette séance : MM. Thomson, Morinaud, Lefebvre, Petit, Fiori, Roux-Freissineng, Outrey, Accambray, Valude, députés ; les généraux Sarrail, Jacquot, de Lartigue et Aubier ; le gouverneur général Angoulvant ; MM Démaret, Thomann, Peraldi, Piermé, le gouverneur de Lamothe, de Lalande, Fabiani, L.-C. Moyse, Falck, Moch, Fernand Bon, Laisant, Nicol et Roger Trousselle.

M. Lutaud, après avoir exposé au point de vue historique la question du peuplement de l'Afrique du Nord, s'est attaché à démontrer le danger de la politique qui tendrait à assimiler trop rapidement les indigènes à des citoyens français et à leur donner avec trop de précipitation les droits de ces derniers.

MM. Lefebvre et Morinaud, au nom de tous leurs collègues de la députation d'Algérie, approuvèrent entièrement les déclarations de l'ancien gouverneur général et montrèrent par quelques exemples récents les inconvénients et les dangers d'une assimilation trop rapide.

Une discussion très intéressante, à laquelle prirent part différents membres du comité, s'engagea sur cette question des plus importantes au point de vue de la sécurité et du développement de notre empire nord-africain.

(*La Dépêche coloniale*, 16 avril 1921)

Le Comité d'action républicaine aux colonies françaises s'est réuni sous la présidence de M. Viollette, ancien ministre.

Assistaient à cette réunion MM. Accambray et Boussenot, députés ; général Lamiable, colonels Debon et Métois, M. Lutaud, ancien gouverneur général de l'Algérie, etc.

Le comité a entendu un exposé de la question tunisienne fait par M. Ben Ayed, représentant la délégation tunisienne, et, après une discussion à laquelle prirent part principalement MM. Lutaud et Boussenot, décida de constituer une commission pour se mettre d'accord avec les représentants tunisiens sur leur principaux points, objet de leurs desiderata.

Au Comité d'action républicaine aux Colonies (*Les Annales coloniales*, 27 mai 1921)

Le Comité d'action républicaine aux colonies françaises s'est réuni le 25 mai sous la présidence de M. Maurice Viollette, ancien ministre, président.

Étaient présents : MM. le général Lamiable, les colonels Bernard et Métois ; MM. Accambray, député, Porchon, Grisoni, Moch, Boulland de l'Escaie, Nicol, Laisant et Roger-Trousselle, secrétaire général.

En ouvrant la séance, M. Viollette tient à rendre un souvenir ému à la mémoire de M. Eugène Étienne, le regretté chef du parti colonial et envoie également au gouverneur de Lamothe, vice-président, les sympathies du Comité à l'occasion du décès de sa fille.

Le Comité entend une très intéressante causerie de M. Accambray, délégué de la Guinée, sur le récent voyage qu'il vient de faire dans cette colonie ; les impressions rapportées par M. Accambray sont qu'il importe de développer le plus rapidement et le plus complètement possible les voies de communication dans l'intérieur de la Colonie, ainsi que les relations maritimes entre la Colonie et la Métropole ; qu'il convient également d'encourager le développement de l'agriculture et d'établir entre les colonies du groupe de l'A. O. F. une plus grande solidarité que celle qui existe actuellement ; il développe à ce sujet un programme très intéressant d'une nouvelle organisation du gouvernement général et de ses attributions.

Au Comité d'action républicaine et laïque aux Colonies (*Les Annales coloniales*, 29 juin 1921)

Sous la présidence de M. Maurice Viollette, le Comité d'action républicaine et laïque aux colonies, a tenu, le 28 juin, son assemblée générale.

Après que le président eut salué l'événement du jour, la première réunion du Conseil supérieur des colonies, le secrétaire général résume l'action du Comité dont un des succès fut le renforcement du personnel enseignant du Lycée La-Pérouse en Nouvelle-Calédonie où nous étions sur le point d'être supplantés par les Pères Maristes.

Arrivant du Conseil supérieur des colonies, notre distingué collaborateur, M. Léon Accambray, député de l'Aisne, délégué de la Guinée française, mit les assistants au courant de la première réunion du Conseil économique dont nos lecteurs connaissent et la constitution en différentes sections et le but.

Des rapporteurs provisoires ont été désignés, qui établiront pour le mois d'octobre des bases de discussion. On aura sans doute des résultats et tout au moins la pénétration entre l'élément colonial et l'élément métropolitain que séparaient jusqu'à nos jours des cloisons étanches ; les échanges de vues seront désormais constants.

Les délégués élus, non parlementaires, ont protesté, avec raison, contre le système qui les confine dans le Conseil économique alors qu'ils auraient certainement un rôle important à jouer dans les autres sections. Aussi, ont-ils décidé des réunions périodiques pour délibérer en dehors des limites un peu étroites fixées par le ministre.

Profitant du retour de M. Vidal, l'avocat distingué du barreau de Dakar, M. Maurice Viollette l'invita à donner quelques renseignements sur la situation politique et économique de l'A. O. F. sur laquelle le Comité a les plus vives appréhensions causées par la campagne nettement séparatiste et quasi antifranaçaise qui serait organisée par M. Diagne (Blaise), député du Sénégal, commissaire de la République aux troupes noires.

Le tableau qui vous a été fait ne fut pas trop poussé au noir, répond M. Vidal, un état d'esprit fort regrettable, né en 1914, augmenta chaque jour et atteignit son état aigu quand Diagne (Blaise) fut reçu à Dakar avec tout l'apparat d'un surgouverneur général en qualité de commissaire de la République aux troupes noires.

Diagne bénéficia malgré lui sans doute de cette situation faite par erreur du Gouvernement et nous dûmes tous en pâtir.

Des Européens n'ayant rien à perdre se sont jetés dans les bras de Diagne, dont la clientèle fut augmentée comme celle d'un véritable messie. Au point qu'à l'heure actuelle, le Gouverneur général doit compter avec l'esprit du Sénégal,

Il en est résulté un état latent de conflit dangereux pour la bonne marche des affaires. Ajoutons à cela l'erreur psychologique coloniale du recrutement noir.

Les tentatives de réorganisation de la section du Comité à Dakar furent donc très difficiles, 20 membres au lieu de 100 en 1913.

La situation économique est, en A. O. F., ce qu'elle est en France. 250 à 300 millions de marchandises sont stockées par l'arrêt presque complet des affaires. Les recettes douanières, grande ressource de la colonie, subissent le même arrêt, et cela durera le temps nécessaire (2 ou 3 ans) à l'écoulement de ces stocks.

Comme nos ports métropolitains, Dakar est mort.

Avec le diognisme, rien n'incite aux efforts.

Le Comité, fortement impressionné par ce compte rendu, discuta avec animation.

Plusieurs membres, parmi lesquels notre ami et collaborateur Pierre Valude, intervinrent au sujet de la désignation des gouverneurs généraux des colonies.

Finalement, le Comité émit à l'unanimité le vœu tendant à retirer à Diagne (Blaise) les fonctions de commissaire de la République aux troupes noires, cause initiale de tout le mal, fonctions dangereuses et désormais inutiles. Et M. Maurice Viollette d'ajouter : « Il est toujours dangereux de donner de l'autorité à un homme dans un pays où l'esprit critique n'existe pas. »

La séance se termina par un exposé sur la vie chère en Afrique du Nord.

Les coopératives de consommation qui utilisèrent les Sociétés indigènes de prévoyance ont rendu des services très appréciables.

Parmi les acheteurs, on compte 1/3 français, 2/3 arabes.

Les prix furent régularisés, ramenés à des taux assez normaux, par la suppression des intermédiaires entre producteurs et consommateurs.

Il faut, en Afrique du Nord, opposer un mouvement coopératif à l'individualisme des indigènes, il faut, en matière agricole, encourager, comme en France, par le crédit agricole, les coopératives de vente des marchandises récoltées en commun. La coopérative ne doit pas être impérialiste.

Par l'hydraulique agricole, nous donnerons la vie au bled où il doit y avoir des maisons, des cultures. Pays essentiellement agricole, l'Afrique du Nord doit trouver son avenir.

Monof

CHAMBRES DE COMMERCE ET ASSOCIATIONS COLONIALES

Comité d'action républicaine aux colonies françaises
(*La Dépêche coloniale*, 6 novembre 1921)

La prochaine réunion du comité d'action républicaine aux colonies aura lieu le jeudi 10 novembre, à cinq heures, à la mairie du neuvième arrondissement, rue Drouot :

Ordre du jour

1° Conférence de M. Georges Widal, avocat à la cour de Dakar, président de notre section du Sénégal, sur les représentations locales dans les colonies, avec, comme type, le nouveau conseil colonial du Sénégal ;

2° Communication de M. Georges Bousset, député, sur une proposition de loi concernant l'extension de la représentation politique à celles de nos colonies non encore représentées.

Au Comité républicain des colonies
(*La Dépêche coloniale*, 12 novembre 1921)

Le comité d'action républicaine aux colonies s'est réuni dans une des salles de la mairie de la rue Drouot, jeudi soir, à cinq heures.

M. Viollette, qui présidait, salua, en ouvrant la séance, M. Victor Augagneur, gouverneur général de l'A. E. F., tout récemment arrivé à Paris. Il salua ensuite en quelques mots émus la mémoire du grand fonctionnaire républicain que fut M. Lutaud, puis il donna la parole à M. Bousset.

Le député de la Réunion fut très bref. Il rappela le projet récemment déposé à la Chambre par M. Charles Bernard qui remettait en question la suppression de la représentation coloniale. Supprimer la représentation coloniale dont les origines remontent à la Révolution paraît à M. Bousset une idée tout fait antidémocratique. Bien loin de vouloir la supprimer, il veut au contraire l'étendre.

Il veut voir Madagascar, la Guinée, le Dahomey, le Tonkin, l'Annam représentés au Parlement. Il a fait voter un vœu en ce sens par le récent congrès radical et radical socialiste. Ce vœu, il demande au comité de l'adopter pour donner plus de poids au projet qu'il compte déposer à la Chambre. À l'unanimité la demande de M. Bousset est accueillie.

M. Widal, avocat à Dakar, prend ensuite la parole pour faire un exposé de la représentation des indigènes au Sénégal.

Il rappelle le texte du décret du 4 décembre 1920 qui appela au conseil colonial, remplaçant le conseil général, les hommes représentant les indigènes. Ce décret marque une date non seulement dans l'histoire du Sénégal mais aussi dans toute l'histoire coloniale. Après avoir rappelé quelle était la situation et fait un exposé du problème qui se présentait, l'orateur se demande si la situation adoptée est satisfaisante. À son avis on ne pouvait faire mieux.

Puis il insiste sur le rôle que doivent jouer les chefs indigènes. C'est parmi eux, dit-il, que, respectant les traditions féodales du pays, nous devons recruter parmi les meilleures familles, ceux qui nous aideront dans notre administration. Nous devons avec eux constituer une aristocratie que nous formerons et à qui nous confierons la mission de diriger les autres. Agir autrement serait dangereux, répandre l'instruction à tort et à travers nous conduira à faire des niais vaniteux et des mécontents impénitents.

M. Diagne demande à répondre à M. Widal. Pour lui, le maintien de l'antique féodalité est un danger. La réforme du conseil colonial n'est, à son avis, qu'un acte de justice. Cette réforme n'est pour lui, qu'un commencement, un premier pas vers une réforme plus complète qui fera de tous les hommes du Sénégal les égaux de tous les citoyens français.

En voulant maintenir sous le boisseau la masse des indigènes, on commettrait une injustice et on passerait à côté du vrai problème.

Le député du Sénégal, à propos de la loi de 1916 sur la naturalisation, parle de sa campagne électorale et fait un exposé de la situation dans les communes de plein exercice.

M. Viollette reproche à M. Diagne de vouloir lier la politique du pays à la sienne. Il ajoute que les gens de son parti ont créé au Sénégal des mouvements séditionnels et surtout un mouvement séparatiste et xénophobe.

M. Diagne proteste. Quelques mots aigre-doux sont échangés.

M. Bousenot prêche la conciliation. Il fait observer à M. Diagne toutefois que ses paroles peuvent être mal interprétées. C'est ainsi que, tout à l'heure, à propos des noirs qui ont lutté pendant la Grande Guerre, il a laissé échapper un mot- qui l'a choqué. Il a dit que les noirs, qui n'avaient cependant pas d'intérêts à défendre, sont venus combattre sur le front. M. Bousenot estime que les paroles du député du Sénégal ont trahi sa pensée car tous les Français sans distinction d'origine se sont battus pour défendre les intérêts sacrés de la patrie, qui sont les leurs.

M. Angoulvant dit quelques mots du conseil colonial à l'élaboration duquel il a travaillé et auquel M. Merlin a apporté de très heureuses modifications.

M. Viollette lève ensuite la séance en invitant M. Diagne à venir à la prochaine réunion exposer ses idées et les aspirations de ses concitoyens.

M. Diagne au Comité d'action républicaine des colonies
(*La Dépêche coloniale*, 20 janvier 1922)

Le comité d'action républicaine aux colonies, réuni dans une des salles de la mairie du 9^e arrondissement, a entendu un exposé de M. Diagne, sur la politique au Sénégal.

Après avoir indiqué que la situation politique dans notre vieille colonie d'Afrique est si complexe que personne n'y entend rien, M. Diagne commença par faire l'historique des privilèges concédés au Sénégal depuis la Révolution ; puis il critiqua la constitution du gouvernement général qui, selon la conception de M. Roume, n'eut d'autre résultat que de retirer au Sénégal les libertés dont il jouissait. Cet exposé fut suivi d'un récit détaillé des élections législatives de 1914 et de celles de 1919.

À propos de ces dernières élections, M. Diagne met en cause M. Angoulvant qui, dit-il, s'en fut à Rufisque susciter contre lui la candidature de M. Isaac Diop.

M. Angoulvant demande à dire un mot :

— Je ne suis pas allé à Rufisque, je n'ai jamais prôné la candidature de M. Isaac Diop, que je n'ai vu que pour des questions de service.

Mais le temps a passé au cours de l'exposé de M. Diagne, il se fait tard et M. Viollette, qui préside la réunion, estime qu'il vaut mieux reporter au 1^{er} février la suite de la discussion.

Au comité d'action républicaine

La loi de 1916 sur la naturalisation

« Il faut mettre fin, déclare M. Angoulvant, gouverneur général des colonies, à cette façon de fabriquer des citoyens français en série. »
(*La Dépêche coloniale*, 3 février 1922)

La séance que tint, le 19 janvier dernier, le Comité d'action républicaine aux colonies fut consacrée à un exposé de M. Diagne sur la politique au Sénégal. M. Angoulvant déclara qu'il avait à présenter des observations. Il fut entendu qu'on consacrerait à cette discussion la prochaine séance. Elle s'est tenue mercredi soir. Elle fut un peu agitée par moments, mais des plus intéressantes.

M. Angoulvant souleva la question de la loi de 1916 sur la naturalisation des indigènes et notamment sur la répercussion que peut avoir cette loi sur les originaires de la colonie autres que ceux des quatre communes.

M. Diagne soutint que « sa » loi n'a pas créé une situation nouvelle : elle n'a fait que coordonner ce qui existait antérieurement. Auparavant, les originaires des quatre communes avaient droit de vote, étaient soumis aux tribunaux européens, lorsqu'ils résidaient dans les quatre communes. En dehors des quatre communes, ils étaient soumis au code de l'indigénat.

La conclusion de M. Diagne est qu'il n'a rien innové, il n'a fait que codifier ce qui existait auparavant.

— J'ai si peu innové, dit-il, que je puis citer le cas d'un indigène originaire d'une des quatre communes et résidant à la Côte d'Ivoire, que vous, M. Angoulvant, vous aviez donné l'ordre de faire incarcérer. Il vous fut répondu qu'on ne pouvait pas commettre un pareil délit, cet homme étant originaire d'une des quatre communes. Vous voyez bien qu'à cette époque déjà, les originaires des quatre communes relevaient des tribunaux européens.

— Je sais bien, ajouta le député du Sénégal, qu'il y avait un procédé employé par l'administration pour tourner la difficulté ; on disait à l'indigène qu'on avait arrêté : « Vous prétendez être originaire d'une des quatre communes. Prouvez le. Quand vous nous aurez apporté cette preuve, vous serez libre, mais jusque-là, vous relèverez des tribunaux indigènes. »

M. Angoulvant demande à apporter quelques précisions :

— Un peu avant les élections de 1914, dit-il, M. Carpot avait demandé que tous les natifs des quatre communes soient soumis aux tribunaux européens. M. Lebrun, ministre des colonies, saisi de la question, me consulta sur le point de savoir s'il n'y avait pas d'inconvénients à faire droit à la requête de M. Carpot.

Je répondis que je n'y voyais aucun inconvénient quand les justiciables résidaient dans un cercle où se trouvaient des tribunaux européens, mais que, par contre, il y en avait un évident lorsqu'ils se trouvaient dans des régions éloignées. On ne pouvait en effet obliger un Sénégalais à faire trente ou quarante jours de marche pour se faire rendre justice alors qu'il était au fond de la brousse. »

M. Guyon, gouverneur des colonies, donne quelque précisions sur la proposition soumise au gouverneur général Ponty concernant la question des tribunaux européens et des tribunaux indigènes.

Après une courte intervention de M. de Lamothe, on en revient à la loi de 1916 :

— Ce n'est pas contre la loi de 1916 que je m'élève, déclara M. Angoulvant, mais c'est contre la naturalisation automatique, contre ce que j'appellerai la naturalisation géographique. L'entrée de plein droit dans la cité française octroyée à quelqu'un pour la simple raison qu'il est né dans une commune donnée constitue quelque chose d'inique.

« J'aurais compris qu'on accordât la naturalisation en récompense de services rendus, ou d'un loyalisme longuement affirmé, mais je n'admets pas qu'on étende ces droits de naturalisation à n'importe qui, simplement parce que né à Dakar ou à Rufisque. »

M. Diagne interrompt :

— La loi est la loi.

Sur une nouvelle intervention de M. de Lamothe, M. Viollette tient à préciser qu'il s'agit d'une discussion purement juridique et qui peut-être conduite de part et d'autre avec une parfaite égalité d'humeur.

M. Diagne. — M. Angoulvant était gouverneur général en 1916. Ou bien la loi que je proposais était dangereuse ou elle était bonne. Si elle était dangereuse, M. Angoulvant devait proposer une autre rédaction.

Et s'adressant au gouverneur général : — Vous ne l'avez pas fait. Le rapporte que vous aviez envoyé disait de s'opposer au vote de la loi mais n'apportait pas une autre solution.

« Je n'ai pas créé des électeurs, comme on l'a prétendu ; je les ai trouvés, mais ceux que j'ai trouvés, je veux qu'ils conservent la plénitude de leurs droits. Si vous avez une proposition autre, faites-la donc, nous la discuterons, et c'est par cette discussion que nous pourrions apporter des idées capables de sauvegarder tous les intérêts. »

En terminant, M. Diagne répète qu'il n'a fait que confirmer ce qui existait précédemment.

M. Angoulvant. — Il existait, dites-vous, une situation que vous n'avez fait que confirmer ; c'est, hélas ! ce que je constate et ce que je regrette. Il aurait fallu exiger des garanties de ceux à qui on conférait le titre de citoyen français.

M. de Lamothe interrompant de nouveau, la discussion devient assez confuse. On entend M. Diagne au milieu du bruit crier à M. Angoulvant qu'il ne connaît pas un mot de la question du Sénégal.

Tout ce que vous venez de dire, ajoute-t-il, n'éclaire en rien le débat. Quelle politique entendez-vous suivre en A. O. F. ?

Et il reproche à l'ancien gouverneur général de n'avoir rien fait durant qu'il dirigeait la colonie.

M. Viollette s'efforce de ramener un peu de calme et demande qu'on écoute M. Angoulvant, qui fait l'exposé de la thèse juridique.

L'ancien gouverneur général de l'A.O.F. voudrait, à l'aide d'un exemple faire comprendre ce que la loi de 1916 présente à ses yeux d'anormal et d'illogique.

— Supposez, dit-il, que la France soit le Sénégal, que Paris, Versailles, Saint-Cloud, Pontoise représentent les quatre communes; les gens qui seraient nés dans ces communes seraient citoyens français, tous les autres habitants de la France ne le seraient pas. De plus ces hommes qui auraient acquis ce titre de citoyen français auraient le droit s'ils étaient Turcs, Chinois de conserver leur statut particulier. Ils auraient le droit de choisir dans les lois françaises celles qui leur plaisent et de laisseriez autres.

M. de Lamothe interrompt à nouveau mais M. Angoulvant, profitant d'une accalmie, déclare qu'il faudra bien tout de même un jour ou l'autre aborder cette question du statut personnel.

M. Viollette demande à présenter une observation :

— La loi de 1916, dit-il, fait-elle une distinction entre les blancs et les gens couleur ? Non, n'est-ce pas ? Le blanc né à Dakar, aux termes de la loi de 1916, acquiert du fait même de sa naissance dans cette ville la nationalité française ; alors un citoyen allemand installé à Dakar ayant un fils, du fait même que ce fils est né à Dakar, il est citoyen français.

Et M. Viollette ajoute :

— Vous vous trouvez en présence d'un conflit entre la loi de 1916 et le code civil.

M. Angoulvant, s'appuyant sur l'exemple si frappant que vient de donner le président du Comité, estime qu'il est indispensable d'arriver à faire quelque chose et de mettre fin à une situation qui n'a que trop duré et qui présente de graves inconvénients.

M. Angoulvant en arrive à la conclusion de ses observations :

— Il est absurde, déclare-t-il, de faire des citoyens français géographiquement. Il faut mettre fin à cette façon de fabriquer des citoyens français en série. Il faut aborder la question du statut personnel. On a dit tout à l'heure que la loi de 1916 n'avait que confirmer ce qui s'était fait précédemment. Il est très regrettable qu'on ait confirmé une série d'erreurs. Le mal est fait ; il ne faudrait pas l'augmenter. Je demande qu'au Sénégal, on mette un terme aux abus qui résultent actuellement de la loi.

M. Diagne, qui évidemment a mal saisi une phrase de M. Angoulvant, proteste avec une très grande vivacité, déclarant qu'il ne peut admettre qu'on mette en doute le loyalisme des populations du Sénégal.

Vainement M. Angoulvant tente de lui dire que jamais il n'a eu semblable intention.

M. Viollette déclare qu'aucune parole de M. Angoulvant n'a pu blesser M. Diagne, que jamais ni dans la pensée, ni dans les expressions de M. Angoulvant on n'a pu voir quoi que ce soit de blessant pour personne.

La discussion ouverte sur la politique française en A. O. F. n'est pas épuisée. Il reste encore à envisager différents aspects du problème politique. C'est ce qu'on fera au cours d'une prochaine séance.

AU COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE AUX COLONIES

NOTRE POLITIQUE EN A.O.F. (*La Dépêche coloniale*, 3 mars 1922)

Il avait été entendu, lors de la précédente séance du Comité d'action républicaine aux colonies, que M. Diagne s'expliquerait sur la politique qu'il conviendrait, à son avis, d'adopter en A. O. F. C'était la réponse à une question qu'avait posée M. Accambray : quel chemin faut-il suivre ?

Cette question, le député de l'Aisne, la précise dès l'ouverture de la séance.

— Nous avons, dit-il, entendu deux sons de cloche sur la situation en A. O. F. Quelles impressions se dégagent des renseignements qui nous ont été fournis ?

Résumant ses impressions personnelles, M. Accambray se félicite de l'évolution matérielle et morale des indigènes, mais il aperçoit un danger : les territoires des quatre communes bénéficient d'avantages spéciaux ; or aucune cloison étanche ne sépare ces territoires du reste du Sénégal : d'où risque de voir profiter de ces mêmes bénéfices des populations insuffisamment évoluées.

Autre chose : à la base de la société, il y a la discipline, qu'elle soit représentée par la loi, écrite par les coutumes ou par la religion ; au Sénégal, nous trouvons une catégorie de citoyens qui a conservé la discipline des ancêtres et la loi religieuse, une autre catégorie qui a adopté nos lois, notre manière d'être et, entre les deux, des hommes qui ont abandonné la règle des ancêtres sans avoir adopté la nôtre. Ils prennent dans notre code ce qui leur plaît et laissent ce qui leur déplaît. N'est-il point sans inconvénient de faire des citoyens de gens qui ont conservé leur statut personnel ?

M. Diagne a la parole. Tout d'abord il tient à affirmer que le statut personnel et l'exercice du droit de citoyen sont deux choses indépendantes ; ceci résulte d'un arrêt de la Cour de cassation fort ancien et qui trancha la question pour les habitants de notre colonie de l'Inde.

Ceci posé, le député du Sénégal déclare que toute la controverse actuelle n'est que question électorale, pas autre chose.

Autrefois, au Sénégal, le camp électoral était manœuvré par un clan ; un autre clan est venu qui a pris la succession du précédent. *Inde iræ*. Et cela, suivant M. Diagne, explique toute la campagne engagée contre les lois électorales actuelles. À partir du

moment où le collège électoral a choisi comme représentant un homme de couleur, il a cessé d'avoir les qualités qu'on lui reconnaissait auparavant.

*
* *
*

Le député du Sénégal proteste contre la légende qui le représente comme menant en France une politique loyalement française et dans la colonie une politique anarchiste.

— C'est, dit-il, une accusation trop puérile pour que je pense à m'en justifier.

Il faut chercher l'explication de certains mouvements de mécontentement qui se sont produits au Sénégal dans les fautes commises par l'administration. Elle fut coupable de négligence. Elle n'a point fait ce qu'elle devait, notamment à l'égard des soldats renvoyés dans leurs foyers après la guerre. Et M. Diagne cite plusieurs faits.

Ils sont évidemment regrettables. Mais sont-ils particuliers au Sénégal et. ne pourrait-on pas en trouver d'analogues concernant des démobilisés de la métropole ?

L'orateur déclare ensuite, avec une fierté que tout le monde partage, que la France est à la tête des nations colonisatrices. Un journal allemand l'a reconnu en déclarant que la France était le seul pays auquel ses colonies n'aient donné aucune inquiétude.

C'est très vrai ; mais alors nos méthodes, pour n'être point parfaites, ne sont donc pas si défectueuses et notre administration n'est donc pas si complètement mauvaise.

Telle n'est cependant, pas la conclusion du député du Sénégal, qui assure que si quelque chose de bien a été fait en A. O. F., on ne le doit ni aux hauts fonctionnaires ni aux plus humbles de nos administrateurs.

*
* *
*

M. Diagne se plaint amèrement de ce qu'au point de vue scolaire, on ne fasse rien en A. O. F. ; les écoles sont insuffisantes et cette insuffisance provient, selon lui, surtout de ce qu'on redoute, dans certains milieux, d'instruire l'indigène. Il a retenu, à ce sujet, l'aveu d'un haut fonctionnaire colonial, le gouverneur Poiret.

En terminant, M. Diagne, après avoir répété que la question de la mobilisation crée à la France des devoirs, insiste sur le fait que quelques mouvements de mauvaise humeur ne doivent pas être grossis et dénaturés à plaisir.

— Parce qu'en France, dit-il, il y a des communistes, on ne saurait en conclure que le pays est communiste ; il en est de même au Sénégal.

Sur une question de M. Viollette, M. Diagne répond qu'il y a eu au Sénégal un mouvement très net de régression en matière d'éducation.

M. Boisneuf demande la parole.

— La colonisation, qui est un acte brutal, dit-il, ne peut se justifier que par le fait que le pays colonisateur élèvera à son propre niveau le pays qu'il a conquis. Ce fut la politique de la monarchie. Elle se traduit par ceci : politique d'assimilation. On a peur aujourd'hui de ce mot et on parle maintenant de politique d'association. La politique d'assimilation nous est pourtant imposée à nous qui ne possédons point de colonie de peuplement.

En passant, le député de la Guadeloupe signale le danger que représente dans les colonies le métissage, puis il aborde la question électorale. Pour lui, elle est simple : tant que les électeurs ont voté pour les blancs, on a trouvé que le suffrage universel dans les colonies était excellent ; il est devenu dangereux à partir du moment où ce sont des noirs qui ont été élus. Le droit de vote serait excellent si les noirs n'étaient point éligibles.

M. Boisneuf, en terminant, se plaint de ce que notre politique coloniale soit en régression sur celle que suivait la monarchie.

*
* *
*

M. Accambray tire cette conclusion des discours qui viennent d'être prononcés : il y a certainement un malaise en A. O. F. Quelle en est la cause ?

— Les races noires, dit-il, sont foncièrement dévouées. Ce dévouement nous le voyons diminuer. N'est-ce pas notre faute si nous perdons la confiance des indigènes ? Ce qui fait les anarchistes et les révoltés, c'est l'injustice. Ayons une politique de justice. Si les blancs ont été écartés des charges qu'ils occupaient, n'est-ce point parce qu'ils ont commis des fautes ?

Le député de l'Aisne conclut en insistant sur le danger que présente le maintien du statut personnel des indigènes, qui met en conflit des citoyens français avec le code civil.

*
* *
*

M. Nicol voudrait voir une politique d'association se créer entre M. Diagne et le comité d'action républicaine.

— Nous avons créé, dit-il, une section au Sénégal.

— Elle n'a jamais pu fonctionner, coupe M. Diagne. L'homme qui était à sa tête n'a fait que combattre ma politique. Au contraire, la section du comité Mascuraud a pu être établie très rapidement et fonctionne fort bien.

M. Viollette propose le texte d'un ordre du jour, mais M. Diagne présente des objections.

Il se fait tard et le président estime qu'il vaut mieux renvoyer à une prochaine séance la suite de la discussion.

Il en est ainsi décidé.

Retenu à une séance de la Ligue coloniale, M. Angoulvant n'assistait pas à la séance.

COURRIER
de l'Afrique Occidentale

SÉNÉGAL
(*Les Annales coloniales*, 6 juin 1922)

Les événements et les hommes

Le samedi 6 mai, au théâtre des Variétés de Dakar, la section pour le Sénégal, du Comité d'action républicaine aux colonies françaises, donnait un banquet sous la présidence de M. le gouverneur général de l'A. O. F., Martial Merlin, son président d'honneur.

Une cinquantaine de membres y assistaient. Le monde du commerce, de l'industrie, des professions libérales, des fonctionnaires y était également représenté.

Répondant aux remerciements que lui adressait le président du comité, M. Georges Vidal, pour avoir accepté la présidence de ce banquet, M. le gouverneur général Martial Merlin a complimenté les membres de la section sénégalaise du Comité d'action républicaine aux colonies de leur heureuse initiative, d'autant plus qu'il s'agit de faire triompher dans de nouveaux pays, chez de nouveaux peuples, le grand idéal républicain qui, consacré désormais par la glorieuse victoire de 1918, a mis la France au premier rang des nations civilisées dans le monde.

LE COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE AU SÉNÉGAL
(*La Dépêche coloniale*, 10 juin 1922)

Récemment a eu lieu à Dakar un banquet organisé par la section locale du Sénégal du Comité d'action républicaine aux colonies.

M. Merlin, président d'honneur, présidait. Une cinquantaine de membres y assistaient. À l'heure des toasts, M. Georges Widal, président de la section, montra quel devait être le programme du comité.

Il s'agit, après la grande secousse de la guerre, d'aider les populations coloniales à reprendre leur équilibre. Il importa qu'en maintenant leurs traditions et leurs coutumes et en ne leur important de notre civilisation que ce qui peut s'adapter à elles, on assure impérativement le respect de toutes nos lois. Il ne faut s'attacher toutefois qu'à un programme de réalisations pratiques ; on ne doit que s'essayer à faire introduire par degrés les améliorations reconnues nécessaires et possibles. C'est préconiser une politique de bon sens et de calme. Quand il s'agit de questions indigènes ou de questions économiques, le succès ne couronne que des efforts méthodiques. Le progrès ne s'assure, en effet, qu'au prix de marches cadencées et mesurées. Toute course folle aboutit à une chute retentissante. Il y a tout intérêt en cette matière à ce que les associations privées unissent à celui des pouvoirs publics leur labeur officieux et privé.

M. Merlin répondit par un très beau discours dans lequel il montra qu'il n'est pas de liberté sans ordre et sans l'observation stricte, par tous les citoyens, des lois qui constituent la garantie de chacun ; qu'il n'est pas d'égalité véritable sans que tous, petits comme grands, pauvres comme riches, aient la faculté de courir leur chance, mais aussi sans que règne le respect des situations acquises par valeur intellectuelle, par probité de conduite, par labeur constant ; qu'il n'est pas de fraternité vraie sans une sympathie chaude et active pour les humbles, sans la pratique d'une solidarité largement humaine.

Et en terminant, M. le gouverneur général Merlin montra que l'œuvre à accomplir en Afrique Occidentale est trop belle pour que nous n'y adonnions pas tout notre effort, tout notre dévouement. Il s'agit de faire prévaloir dans de nouveaux pays, chez de nouveaux peuples, le grand idéal républicain qui, consacré désormais par la glorieuse victoire de 1918, a mis la France au premier rang des nations civilisées dans le monde.

Puis M. Jules Sergent, maire de Dakar, prit la parole, déclarant qu'il avait jusqu'à présent fait fausse route, qu'il reconnaissait son erreur et qu'il en faisait son *mea culpa*. Il déclara regretter d'avoir suivi, depuis 1914, une politique répréhensible et avoir été indignement trompé par de soi-disant amis qui, comme ligne de conduite politique n'avaient eu que le seul souci de remplir leur gousset (*sic*).

*
* * *

Ajoutons que le bureau de la section locale du Sénégal, reconstituée, a été composé de la façon suivante :

Président d'honneur : M. Martial Merlin, gouverneur général de l'Afrique Occidentale française ;

Président : M. Georges Widal, avocat à la cour d'appel de l'Afrique Occidentale française ;

Vice-présidents : MM. Vielle, agent général de la Compagnie française de l'Afrique Occidentale, membre et ancien président de la chambre de commerce de Rufisque ; Turbé, industriel, vice-président de la chambre de commerce de Dakar ;

Assesseurs : MM. Lachèze, ingénieur, directeur du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis ; Duval, capitaine au long cours, agent général de la Société Francimex ; Girondot, commerçant, membre de la chambre de commerce de Dakar ; Pourroy, commissaire central de police.

Secrétaires : MM. Hassell administrateur des colonies, chef adjoint du cabinet de M. le gouverneur général de l'A. O. F. ; Lamine-Guèye, avocat à la cour d'appel de l'A. O. F.

Trésorier : MM. Fayard, employé de commerce ; Arachequesne, directeur de la Banque française de l'Afrique Equatoriale.

Au Comité républicaine au colonies
(*Les Annales coloniales*, 13 juillet 1922)

Le Comité d'action républicaine aux colonies s'est réuni hier mercredi sous la présidence de M. Léon Accambray, député de l'Aisne, délégué de la Guinée au Conseil supérieur des colonies, vice-président du Comité, en l'absence de son président, M. Maurice Viollette, ancien ministre.

Le Comité a désigné comme membré de son Bureau notre collaborateur M. Georges Barthélémy, en remplacement de notre regretté collaborateur et ami M. Albert Metin.

Le Bureau a été à l'unanimité maintenu en fonctions pour l'exercice prochain.

M. Georges Bousset a développé sa proposition sur la création de hauts conseils coloniaux en A. O. F., en A. E. F., à Madagascar, en Indochine. à Saint-Pierre et Miquelon. et à la côte Française des Somalis.

L'assemblée l'a entièrement approuvé.

L'ordre du jour comportait: ensuite l'audition du délégué de la section de Dakar, mais il avait quitté la salle au cours de la séance. Le Comité a. chargé son Bureau de protester auprès du président de la section de Dakar, M. Vidal. contre le choix fait par cette section de M. Marion de Saint-Félix.

Étaient, en outre présents. : MM. Pierre Valude, Juvanon, Trousselle, Laisant, colonel Métois, etc.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE
(*La Dépêche coloniale*, 25 juillet 1922)

Le Comité d'action républicaine aux colonies a tenu son assemblée générale, à la mairie du neuvième arrondissement, sous la présidence de M. Accambray, député, délégué de la Guinée au Conseil supérieur des colonies, vice-président du comité.

Étaient présent notamment MM. Bousset, Georges Barthélemy, Diagne, Pierre Valude, députés ; Angoulvant, gouverneur général honoraire ; Guyon, secrétaire général de l'A. O. F., inspecteur général ; Demaret, Juvanon, Marcadé, de Saint-Félix, administrateurs des colonies ; L-C. Moyse, Valabrègue, de Villar, Boulland de l'Escale, Grisoni, général Lamiable, colonel Métois, F. Nicol et gouverneur de Lamothe, Laisant, Roger Trousselle.

Après avoir procédé à la réélection des membres sortants du conseil fédéral, parmi lesquels MM. Aulard, colonel Bernard, Daude-Bancel, Fondère, Froment-Guieysse, Géo-Gérald, député ; Goirand, ancien sénateur ; Govart, avocat ; Gouzy, Tréchet, du Vivier de Streel, Paul Vivien, Vidal, etc., et élu M. George Barthélemy, député et délégué du Haut-Sénégal-Niger au Conseil supérieur des colonies, en remplacement de M. Albert Métin, décédé, l'assemblée a approuvé les compte-rendus financier et moral de

l'exercice 1921-1922. Il en résulte que le comité a manifesté, au cours de cet exercice, une grande activité, ayant étudié tout particulièrement la question très grave et très importante de notre politique indigène en A. O. F., de manière à dégager une doctrine sur laquelle puisse s'appuyer la politique de la France. Le problème de la représentation des colonies, tant au Parlement métropolitain que dans des assemblées locales, où l'élément indigène serait appelé à titre électif, a également été inscrit à l'ordre du jour de plusieurs séances.

Enfin, au point de vue des sections coloniales, le comité a eu la grande satisfaction d'enregistrer la reconstitution de sa section du Sénégal dans d'excellentes conditions, et le bureau poursuit activement la réorganisation des sections d'Indochine et de Nouvelle-Calédonie.

Le comité entendit ensuite un exposé, fait par M. Boussenot, sur la proposition de loi dont il est l'auteur, tendant à instituer des assemblées électives dans nos colonies, où rien en ce sens n'existe encore à l'heure présente.

En terminant, M. Diagne tint à faire justice d'un prétendu mouvement gréviste qui se serait produit en A. O. F. et il donna lecture au comité d'une lettre adressée par lui au ministre des colonies pour remettre les choses au point.

Le retour des chefs noirs en A. O. F.
(*La Dépêche coloniale*, 10 août 1922)

Les chefs indigènes sont arrivés à Dakar dimanche. Ils sont ravis de leur voyage et enthousiasmés de leur séjour en France.

Ils ont été reçus au gouvernement général par M. Olivier, assisté du maire et de toutes les personnalités de la ville.

Une réception a été organisée ensuite en leur honneur au comité d'action républicaine à Dakar.

Comité d'action républicaine aux colonies françaises
(*La Dépêche coloniale*, 20 février 1923)

La prochaine réunion du Conseil fédéral du comité aura lieu demain mercredi 21 février, à 17 heures, à la mairie du neuvième arrondissement, rue Drouot.

Ordre du jour

L'organisation du contrôle administratif et financier aux colonies par M. le colone! Bernard.

Sur l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 23 février 1923)

Le Comité d'action républicaine aux colonies s'est réuni le 21, à la mairie du 9^e arrondissement, sous la présidence de M. Maurice Violette, ancien ministre.

Avait pris place au bureau : MM. Accambray et Georges Barthélémy, députés ; colonel Bernard ; colonel Métois ; Lamarre et Juvanon, administrateurs des Colonies ; L-C. Moyse, Nicol, vice-président ; Laisant, trésorier et Roger Trousselle, secrétaire général.

Après avoir salué la mémoire du gouverneur général Long, vice-président d'honneur du Comité, et adressé les meilleurs vœux de l'assemblée à la mission parlementaire de M. Valude, une discussion s'est ouverte sur la situation présente de l'Indochine.

Il a été décidé que l'ordre du jour adopté par le Comité serait envoyé à tous les députés et sénateurs membres du Comité.

Cet ordre du jour prescrit que, notamment à l'occasion du vote d'un projet de loi autorisant un emprunt de 40 millions pour l'Indochine ou lors du vote du budget, l'attention des Commissions du budget et des Affaires coloniales, ainsi que du Parlement tout entier, soit attirée d'une manière très instante sur l'urgence à organiser enfin le contrôle administratif et financier des Colonies.

Comité d'action républicaine aux colonies françaises
(*La Dépêche coloniale*, 11 mars 1923)

Réunion du conseil fédéral, mercredi 14 mars.

Ordre du jour :

1° La métropole va-t-elle brimer économiquement nos colonies ? Communication de M. Georges Bousset, député, vice-président du comité.

2° Création de section au Maroc.

Ceux qui sont contre la représentation coloniale
par Georges Barthélemy,
député du Pas-de-Calais
délégué du Soudan Français et de la Haute-Volta au Conseil supérieur des colonies
(*Les Annales coloniales*, 17 avril 1923)

Hier, j'écrivais que les adversaires de la représentation coloniale discutaient moins le principe de cette représentation que les opérations électorales coloniales elles-mêmes.

M. Schwartz, auteur de l'article auquel je répondais, suit naturellement cette règle. Et, après avoir ressassé, une fois de plus, l'histoire des scandales électoraux coloniaux passés, et même de ceux relativement récents, il s'appuie sur l'exposé des motifs de la proposition de loi présentée par mes collègues Boisneuf, Lagrosillière et Clerc, le 23 février dernier, pour en conclure — ce à quoi certainement les auteurs de la proposition susvisée ne s'attendaient guère — à la suppression de toutes élections aux colonies.

J'ai lu et relu ce suggestif exposé des motifs. Il ne m'a rien appris de nouveau, il n'a fait que confirmer l'appréciation rédigée dès 1909, par mon collègue et ami Bousset qui n'était pas encore député à l'époque et qui, s'élevait au sein du Comité d'action républicaine aux colonies contre la prétention de d'Estournelle de Constans, de « supprimer la représentation coloniale ». Bousset disait : « C'est donc le despotisme pur et simple de la bureaucratie métropolitaine qu'on prétend imposer à nos colonies, sous prétexte d'abus électoraux, dont une bonne part n'ont pu prendre naissance que grâce à la négligence, quelquefois même à la complicité, des représentants des pouvoirs de la métropole. Cela, si l'on n'y met ordre, pourrait tourner mal. »

De ce que, souvent par la faute et la complicité de l'Administration, ainsi, que le prouvent péremptoirement les documents cités par Boisneuf, les élections coloniales ont donné lieu « dans nos anciennes colonies » à des scandales retentissants, la preuve n'est nullement faite, qu'avec l'emploi des mesures préconisées par mes collègues en vue de garantir la sincérité des scrutins, en comprimant à la fois, et le jeu des passions

politiques locales, et la candidature officielle, la souveraineté populaire ne puisse se manifester en toute dignité et moralité dans ces colonies.

La preuve est encore moins faite que l'exercice du suffrage universel doive être automatiquement troublé, parce que des élections auront lieu sous les tropiques, dans nos « nouvelles colonies ».

D'ailleurs, ces futurs électeurs parlementaires ont donné maintes fois, et à propos des élections au Conseil supérieur des colonies, l'exacte mesure de la conscience, du calme, de l'ordre qu'ils apportent dans l'exercice du suffrage universel.

Il ne faut point généraliser des méthodes regrettables, dont nos vieilles colonies n'ont point le monopole. Nous en avons eu récemment des exemples dans la métropole, il y a un mois encore, lors de l'élection sénatoriale effectuée dans le Pas-de-Calais !

Les controverses soulevées au Parlement après chaque période d'élections générales, nous montrent aussi que les malversations, les manœuvres répréhensibles en matière électorale, sont monnaie courante, en France, comme d'ailleurs dans tous les pays où le suffrage universel est établi. Pourquoi alors en faire un grief particulier aux électeurs coloniaux ?

Refuser à nos jeunes et vivaces possessions d'outremer le droit qu'elles sollicitent d'avoir des représentants directs au Parlement, c'est commettre une iniquité. Toute collectivité non représentée au Parlement est une collectivité sacrifiée.

Grévy a pu professer que la France « s'arrêtait à Marseille ». En 1923, après l'effort fourni par nos colonies de 1914 à 1918, il n'est plus permis de le dire. La représentation coloniale est d'ailleurs le seul contrepoids efficace à l'arbitraire possible des pouvoirs locaux, qui, par suite des effets des mesures nécessaires de décentralisation, réunissent en leurs mains l'exécutif et le législatif, et parfois en abusent.

DÉJEUNER
DU COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE
(*La Dépêche coloniale*, 23 juin 1923)
(*Le Temps*, 24 juin 1923 : 4 lignes)

Le comité d'action républicaine aux colonies, que préside M. Viollette, offrait hier un déjeuner en l'honneur des gouverneurs généraux de l'Indochine, de l'A. O. F. et de Madagascar.

Après que M. Trousselle, secrétaire général, eût présenté les excuses de plusieurs personnalités politiques empêchées, M. Viollette prit la parole. Il salua les trois gouverneurs : M. Garbit, qui, en dépit de difficultés considérables, a su rétablir dans la Grande-Ile une prospérité qui permet d'augurer favorablement de l'avenir;

M. Carde, qui dut éprouver de sincères regrets en quittant le Cameroun qu'il avait recréé, le prenant à l'influence boche pour le donner à la France, et dont la consolation sera de reprendre des mains de M. Merlin notre admirable empire de l'A. O. F. ;

M. Merlin, qui quitte l'Afrique avec peine, mais qui aura la joie de se retrouver dans ce prestigieux empire d'Asie, où ses qualités lui assurent la réussite.

Persuadé que les trois grands chefs qui vont diriger nos gouvernements généraux accompliront leur tâche pour le plus grand bien de la France, M. Viollette leva son verre à leur mission, à la prospérité de nos colonies, à la gloire de la France.

M. Carde répondit le premier. Il avoua que de quitter le Cameroun lui causait un déchirement ; il parla des difficultés rencontrées et résolues. Il rendit un éclatant hommage à notre service de santé colonial, qui a obtenu en trois ans des résultats que les Allemands n'avaient pu obtenir en quinze ans, et à nos administrateurs coloniaux, dont il fait un éloge mérité.

M. Garbit rappelle la conquête de Madagascar. Dix ans après notre installation dans la Grande Île, il a pu causer avec des Malgaches qui lui disaient : « Quand nous avons pris Tananarive... ». Ils étaient devenus Français au point qu'ils s'identifiaient complètement à nous. Voilà les stupéfiants résultats de notre politique d'association.

M. Martial Merlin a trouvé, aux regrets qu'il éprouve à quitter l'A. O. F., une consolation dans la pensée que M. Carde lui succède à Dakar. Il rend à M. Dislère, qui fut un guide éminent, un touchant hommage et parle de l'œuvre de la France colonisatrice. Partout où flotte notre drapeau, dit-il, les idées de justice et de droit triomphent. Il lève son verre en l'honneur de M. Viollette et du comité d'action républicaine.

Courrier de l'Afrique Occidentale
SÉNÉGAL
(*Les Annales coloniales*, 26 juin 1923)

Les événements et les hommes

Le dimanche 13 mai, dans le salon de l'hôtel-de-ville de Dakar, s'est tenue l'assemblée générale du Comité d'action républicaine aux colonies au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du nouveau comité.

Ont été élus :

Présidents : M. Widal ; vices-présidents : MM. Vieille, Turbé et Lachèze ; secrétaire général : M. Lamine. Gueye ; secrétaire adjoint : Pichon.

Assesseurs : MM. Sergent, Le Dantec, Duvat, Girondot, Hortala, Marne Lesse Camara, Jean Thiam, Deney.

DÉJEUNER DU COMITÉ D'ACTION RÉPUBLICAINE

(*La Dépêche coloniale*, 10 novembre 1923)

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 décembre 1923 : extrait reproduit sous le titre :
« La mouche du coche »)

On nous prie d'insérer la note suivante :

Mercredi a eu lieu, à la mairie du 9^e arrondissement, sous la présidence de M. Maurice Viollette, ancien ministre, assisté de MM. Roger Trousselle et Pierre Valude, député, secrétaires généraux, la séance du comité d'action républicaine aux colonies françaises.

Parmi les personnalités présentes, MM. Accambray et Outrey, députés, gouverneur général Angoulvant, gouverneur Berthier, Géo Piermé, Widal, président de la section de l'Afrique Occidentale, colonel Bernard, Cruchet, L.-C. Moyse, le professeur Le Dantec, Baffleuf⁵², Chenet, Gaillard, Pourroy, etc.

Excusés : le général Messimy, M. Bluysen, député ; Juvanon, administrateur des colonies, et Laisant.

L'ordre du jour portait la suite du compte-rendu de la mission de MM. Outrey et Valude, députés en Indochine, et les conclusions à prendre sur leur rapport.

Après un exposé très remarquable et très documenté du colonel Bernard sur les rapports entre la France et le Siam, ainsi que sur l'ordre d'urgence dans lequel devraient être exécutés les travaux de construction de voies ferrées en Indochine, le comité

⁵² Antoine Baffleuf (1883-1963) : avocat-défenseur à Hanoï, administrateur de sociétés.

entendit sur cette même question les observations de MM. Outrey et Valude résultant de la documentation qu'ils avaient pu recueillir au cours de leur voyage.

Des demandes d'explication ayant été formulées par plusieurs membres du comité et les réponses leur ayant été données, le comité, à l'unanimité, a voté la résolution suivante :

« Le Comité d'action républicaine, persuadé que les travaux de chemins de fer à réaliser en Indochine doivent être exécutés à l'heure actuelle en tenant compte tout d'abord de l'intérêt économique des régions à desservir et du rendement de ses voies ferrées, estime que l'ordre de priorité à leur assurer doit être la résultante des considérations ci-dessus. »

En raison de l'heure avancée, la séance a été levée et la communication que M. Widal devait faire sur la politique en A. O. F. renvoyée à une séance ultérieure qui aura lieu prochainement.

ÉCHOS

(La Dépêche coloniale, 6 juin 1924)

Le Comité d'action républicaine aux colonies offrira le 12 juin, au restaurant des Ambassadeurs, un déjeuner en l'honneur de son président, M. Viollette, et de ses membres élus ou réélus au Parlement.

Ce déjeuner sera présidé par M. Paul Painlevé, président de la Chambre des députés.

ÉCHOS

(La Dépêche coloniale, 13 juin 1924)

M. Paul Painlevé, président de la Chambre des députés, s'étant trouvé, en raison de la situation politique actuelle, dans l'impossibilité de présider le déjeuner du Comité d'action républicaine, qui devait avoir lieu hier, cette réunion est remise à une date ultérieure.

Au Comité d'action républicaine aux colonies

(La Dépêche coloniale, 12 décembre 1924)

M. Outrey, député de la Cochinchine, a fait à la dernière séance du Comité un exposé sur la propagande communiste aux colonies.

Il a rappelé les faits qu'il avait exposés à la tribune de la Chambre et a donné lecture d'un certain nombre de documents établissant le sérieux de la situation.

À la suite de l'exposé de M. Outrey, le comité vota un ordre du jour « affirmant sa confiance dans le gouvernement pour agir avec vigueur contre cette abominable propagande, aussi néfaste aux populations près desquelles elle s'exerce qu'à la cause de la civilisation. »

Comité d'action républicaine

(La Dépêche coloniale, 11 octobre 1925)

Le Comité d'action républicaine aux colonies françaises s'est réuni sous la présidence de M. Léon Accambray, député, vice-président du Comité, remplaçant M. Maurice Viollette, gouverneur général de l'Algérie, président.

Après que M. Léon Accambray eut salué la mémoire de M. Pavie, membre fondateur du Comité, et rappelé les immenses services qu'il a rendus à la cause coloniale, le Comité a entendu un exposé du gouverneur général Antonetti sur la situation matérielle et morale de l'Afrique équatoriale, notamment des considérations appuyées de documents et de faits précis, sur le chemin de fer Brazzaville-Pointe Noire destiné à un grand avenir et les mesures prises par M. Antonetti pour enrayer les progrès de la maladie du sommeil, mesure dont l'efficacité se fait déjà sentir.

En remerciant le gouverneur général de sa communication et résumant la discussion qui l'avait suivie, M. Accambray tient à souligner qu'il résultait nettement des explications données que les 300 millions engagés dans la construction du chemin de fer constituaient un excellent placement pour la France et, faisant remarquer l'accord complet entre la politique de M. Antonetti et les sentiments et les idées du Comité d'action républicaine, assura le gouverneur général de tout l'appui le plus cordial et le plus agissant du comité, notamment lorsque se poserait la question de la quotité du prélèvement par l'État des recettes du chemin de fer.

La "jeune" Indochine annamite

Elle fait le procès de nos méthodes d'administration
Elle néglige la situation extrême-orientale
(*La Dépêche coloniale*, 30 décembre 1925)

Le Comité d'action républicaine aux colonies s'est réuni dernièrement, à la mairie de la rue Drouot, sous la présidence de M. Georges Bousset, ancien député de la Réunion. Il a entendu deux Annamites, dont l'un Bui Quang Chieu, est naturalisé Français, et l'autre M. Duhouy [?].

Tous deux ont fait avec une grande modération dans les mots, mais une violence qu'on ne cherchait pas à dissimuler dans le fond, le procès de l'administration française en Indochine. Et, tout en reconnaissant que pour son pays d'origine, le moment ne lui paraissait pas encore venu pour elle d'être dotée d'une complète indépendance, M. Bui Quang Chieu a réclamé la création d'assemblées locales composées en partie d'indigènes, en partie de Français, et le droit, pour les assemblées, d'être maîtresses du budget, sous réserve seulement des « dépenses obligatoires » de souveraineté. Ce sont elles qui sont encore payées en partie par la métropole : il est bien bon ! Nous n'aurions plus que le droit de défendre l'Indochine, à nos frais. Cela rappelle un peu la fable de l'huître et des plaideurs.

Pour nous encourager à ce sacrifice, qu'il affirme indispensable, il a usé d'un argument qui implique une commination [?]. Non seulement, a-t-il dit, à la proximité de la frontière indochinoise, à Canton, se trouvent des Annamites expulsés par l'administration et qui sont ses ennemis irréconciliables ; non seulement la Chine s'agite, elle est susceptible d'être une menace pour notre colonie ; non seulement le Siam possède aujourd'hui une armée puissante et nombreuse, une aviation bien organisée, mais le Japon, mais les États-Unis — il ne les a point nommés, mais on les reconnaissait fort bien — jettent des regards de convoitise sur notre possession d'Extrême-Orient.

Sur quoi, M. Georges Bousset ayant demandé à l'orateur comment se comporteraient, au cas où l'Indochine se trouverait aux prises avec des difficultés

provenant de l'extérieur, les troupes et la population indigènes, M. Bui Quang Chieu a répondu textuellement :

— Elles ne marcheraient pas !

*
* *

Il faut remercier M. Bui Quang Chieu de sa franchise ; d'après le proverbe, un homme averti en vaut deux, mais je tiens à le rassurer. Je suis sûr du reste de lui faire plaisir, puisqu'il est français. Il n'est pas probable que, d'ici longtemps, d'ici des évènements qu'il est impossible de prévoir, ses compatriotes aient « à marcher ».

Tout à fait par hasard puisqu'il ignorait le discours de la rue Drouot, par M. Bui Quang Chieu, et qu'il ne s'agissait dans sa pensée, que de rompre les ailes au canard de la vente d'une de nos colonies pour nous tirer de nos difficultés financières, M. André Hesse, ancien ministre des colonies, lui a répondu. Ce qu'il a dit, c'est ce que nul homme averti, dans aucun pays, n'ignore : que, si l'Indo-Chine n'appartenait pas à la France et si l'on voulait éviter une guerre dans le Pacifique, il faudrait la lui donner !

« Jamais, a-t il dit, l'empire du Soleil Levant n'acceptera de voir l'Amérique s'installer au Tonkin à huit jours de Tokio. Jamais non plus la Grande-Bretagne n'admettrait que l'oncle Sam fumât sa pipe à Saïgon ou que le petit Jap colonisât la vallée du Mékong. L'Australie et la Nouvelle-Zélande s'insurgeraient d'ailleurs contre une pareille extension de la puissance nippone, si contraire à leur politique d'exclusivité à l'égard de la race jaune. »

*
* *

On ne saurait mieux résumer la situation. J'ajoute que le Japon ne permettrait pas plus à l'Amérique de s'installer en Indochine que l'Amérique, l'Angleterre et les Dominions ne le permettraient au Japon. Si j'ose risquer une comparaison, il y a quelque chose d'assez semblable, dans notre position en Extrême-Orient, à celle des Turcs à Constantinople depuis trois siècles. Même leur défaite de 1918 n'a pu les en décrocher parce que chacun des compétiteurs préfère que ce soient eux qui y restent, plutôt qu'un concurrent. Et... nous ne sommes pas la Turquie ! Ce n'est pas à moi de nous vanter, mais il y a une petite différence. Il y a encore la Chine et le Siam ? M. Bui Quang Chieu sait très bien que la Chine, durant de longues années, ne sera en Extrême-Orient, dangereuse que pour elle-même. Qu'elle soit « bolchevisée », c'est certain, qu'elle soit même plus bolchevisée que la Russie, étant plus anarchiste, c'est ce qu'il semble. Mais que, justement à cause de cela, elle puisse faire un effort sérieux en dehors de ses frontières, c'est une autre affaire.

Quant au Siam, entre l'Angleterre d'un côté et la France de l'autre, il a voulu faire comme le Japon, et c'est la rivalité maintenant éteinte, entre la France et l'Angleterre, qui lui a permis d'y réussir. Rendons hommage à son esprit national. Il a constitué une armée pour protéger son indépendance. Il n'a pas eu tort ; mais il connaît fort bien cette grande loi lumineuse à tous depuis plusieurs siècles : à savoir que les armées ne sont une protection réelle qu'aussi longtemps qu'on ne s'en sert pas.

*
* *

Voilà les faits, les faits réels, tels que les envisagerait un homme d'État, un véritable homme d'État et j'entends de la race si intelligente de M. Bui Quang Chieu, non pas de la mienne.

Je l'ai entendu un jour au cercle des Sociétés savantes, où il disait les mêmes choses qu'il a répétées rue Drouot. J'ai conçu pour lui la plus grande estime. Qu'il ne croie pas qu'il n'y ait là qu'une formule de politesse, c'est l'expression sincère d'un sentiment vrai. Je voudrais seulement le mettre en garde contre une tendance qui vient de l'antique éducation classique de l'ancien Extrême-Orient— si noble et hautement moralisatrice par ailleurs — et qui est l'idéologie.

De cette tendance, nous autres Français, nés en France — je confesse tout ! — nous avons assez souffert pour en connaître les inconvénients. Ce n'est pas en y cédant qu'on fait de la bonne politique, de la politique de résultats, si l'on veut que ces résultats soient avantageux. Nous l'avons nous-mêmes appris à nos dépens, au cours d'une période funeste qui s'étend de 1848 à 1871.

J'entends bien que l'administration de l'Indochine peut ne pas être parfaite. Il n'y a jamais eu, depuis que le monde est monde, une administration parfaite ! Mais elle a en ce moment à sa tête deux hommes, M. Léon Perrier comme ministre. et M. Varenne comme gouverneur général, qui ont le mérite d'être aussi réalisateurs que libéraux.

Il dépend de l'intellectualisé annamite de leur faciliter la tâche. Cette tâche a deux aspects. L'un de police — il faut dire les choses comme elles sont — rendu indispensable par le travail nationalo-bolchevik qui s'exerce en Extrême-Orient ; l'autre d'application de mesures ayant pour objet de faire participer les Annamites, dans une mesure de plus en plus large, mais sans à-coups, et progressivement, à l'élévation de leur pays sur un plan de civilisation où ils ont beaucoup à gagner, mais où nous avons le droit de ne vouloir rien perdre.

Il dépend de leur attitude qu'il soit donné, pour commencer, plus ou moins d'importance au premier de ces deux aspects.

Pierre Mille.

Un exposé de M. Olivier sur Madagascar
au Comité d'action républicaine aux colonies françaises
(*Les Annales coloniales*, 20 mai 1926)

Le Comité d'action républicaine aux colonies françaises était convoqué avant-hier dans l'une des salles de la mairie du 9^e (comme d'habitude), pour entendre une communication de M. Marcel Olivier sur la Grande Ile. Entre autres personnalités, MM. Klobukowski, ancien gouverneur général de l'Indochine ; Terrasson de Fougères, gouverneur du Soudan ; de Lalande, ministre plénipotentiaire ; Tissier, gouverneur des colonies ; le général Lamiable, M. et M^{me} Marc Bel, le colonel Debou, MM. Nicol, Roger Trousselle, secrétaire général du Comité ; Dunet, le docteur Némorin, Daudé-Bancel, etc., assistèrent à la réunion que présidait, fin et courtois, notre collaborateur et ami, M. Léon Accambray, député de l'Aisne, vice-président du Comité.

M. Marcel Olivier, en peu de mots, mais clairs et précis, exposa ses idées en matière d'administration, de main-d'œuvre, de justice, de services de santé et d'enseignement.

Le gouverneur général de Madagascar entend poursuivre son administration en collaboration avec les indigènes, les associer le plus possible à la vie publique, d'abord parce qu'il est équitable qu'ils participent à la gestion de leurs intérêts, puis parce qu'il est expédient de leur inculquer peu à peu le sens des responsabilités.

Deux ans de collaboration très étroite, très cordiale, avec les délégations financières ne sauraient qu'encourager cette politique.

Ces assemblées, cependant, ne sont que consultatives ; la colonie est encore trop jeune pour qu'on puisse leur accorder voix délibérative. Il ne faudrait d'ailleurs pas croire que les délégués indigènes élus à la base par le plus universel des suffrages, puisque les femmes elles-mêmes y prennent part) sont consultés « pour la forme. ». Ils

donnent souvent des avis pleins de bon sens, dont l'Administration française tire le plus réel profit.

Une question essentielle, à Madagascar, est celle de la main-d'œuvre nécessaire aux grands travaux d'utilité publique, faute desquels la mise en valeur d'un sol en beaucoup d'endroits très riche ne pourra être réalisée. Cette question, le gouverneur général ne croit pas qu'il soit possible de la résoudre sans recourir à l'utilisation de la deuxième portion du contingent militaire. Peut-être M. Olivier n'indiquait-il cette solution — ce fut du moins mon impression toute personnelle — qu'avec une certaine nuance de regret.

Mais quoi ! Faut-il la rejeter, si, comme il est trop certain, elle est *la seule*, celle qui correspond à *l'être ou ne pas être* des grands travaux ? Son auteur, au demeurant, l'a excellemment justifiée : d'abord, l'emploi d'une telle main-d'œuvre fera faire « un premier pas dans la voie de la civilisation à des populations restées, au cœur de la grande sylve, aussi primitives qu'il y a deux mille ans, et qui sont actuellement décimées par la maladie et par la sous-alimentation, et, en fin de compte, les grands travaux projetés demeureront, une fois accomplis, incorporés au sol et profiteront à la collectivité. Fait très remarquable : M. Olivier a obtenu, des délégués indigènes, en faveur de cette solution, une adhésion plus que catégorique : enthousiaste ! Par où l'on voit à quel point la politique d'association est féconde.

Le gouverneur général a en outre manifesté son intention d'associer l'autochtone à la justice et de créer, pour commencer, des juges indigènes au premier degré, qui n'auraient à connaître que de petits litiges. On sait l'objection principale : la vénalité probable de ces représentants de Thémis. Mais que voit-on aujourd'hui ? La justice au premier degré est rendue par un administrateur assisté de deux assesseurs indigènes et d'un interprète. Hormis le cas où l'administrateur possède une connaissance approfondie de la langue, il arrive que c'est l'interprète qui suggère le verdict et les assesseurs qui le rendent en fait.

Or, ce trio, qui est parfaitement irresponsable, n'en est que plus porté à faiblir, si d'aventure son incorruptibilité est l'objet d'un assaut. Une justice purement indigène serait donc à peu près la même, sauf que les juges de couleur se sentiraient responsables de leurs arrêts et que leur moralité, si besoin était, n'en saurait être que fortifiée.

Quelques essais prudents vont en conséquence être tentés, si le ministre y consent, à proximité et pour ainsi dire sous le regard du Gouverneur, et seront généralisés s'ils donnent satisfaction.

L'administration indigène comprend quelque 6.000 fonctionnaires hovas [hovas], administrant en notre nom, sur un vaste territoire où le contrôle est difficile, des races diverses et très différentes de la leur. C'est là un puissant organisme que M. Olivier a jugé indispensable de perfectionner dans toute la mesure possible. Il en a réorganisé de fond en comble, les cadres, il lui a donné un statut, il a également réorganisé l'École d'administration Le Myre de Villers, où il a ramené à deux ans la durée du de trois ans, et naguère réduite à une seule année.

M. Olivier a rappelé qu'avant Gallieni, l'instruction et l'éducation étaient entre les mains des missions. L'enseignement est aujourd'hui donné ou contrôlé au nom de l'État, mais il y a toujours des missions, en majorité anglaises, américaines et norvégienne-, et quant aux françaises, leur impécuniosité les fait se replier peu à peu devant les étrangères mieux armées, ce qui ne paraît pas constituer un danger, mais est assurément regrettable.

Le gouverneur général, en ce qui le concerne, est résolu à rechercher plutôt la qualité d'enseignement que la quantité et, par exemple, à perfectionner le savoir des instituteurs en fonctions, plutôt que d'en créer de nouveaux. Il envisage en outre un enseignement au premier degré en langue hovre qui lui semble souhaitable.

Enfin, il lutte, avec tous les moyens dont il dispose, contre les trois fléaux de la Grande Ile, qui sont le paludisme, la syphilis et les affections pulmonaires. En règle

générale, il ne désire pas l'extension des établissements d'hospitalisation, il aime mieux voir les médecins aller aux malades que les malades aux médecins. En d'autres termes, il veut un service de santé aussi peu sédentaire que possible. À l'heure actuelle, 235 médecins indigènes complètent avec un mérite certain le Service de santé européen qui est, comme on sait, en nombre très insuffisant. Contre le paludisme (qui, fait généralement ignoré, a tendance à se répandre non seulement à Madagascar, mais encore en Europe et singulièrement en France, dans les Charentes), on a l'efficace quinine. Contre la syphilis, on a des remèdes également puissants. (À ce propos, il faut souligner l'effort véritablement considérable accompli dans la lutte antisiphilitique : plus de 200.000 consultations données en 1924). Mais remèdes et soins pèsent lourdement sur le budget de la colonie.

Quant aux affections pulmonaires, très fréquentes sur les Hauts Plateaux où l'on voit trop d'indigènes, pour leur part, suffisamment vêtus, laisser aller leurs enfants tout nus (« ils aiment pourtant leurs enfants », observait le Gouverneur), on essaie de les combattre par des distributions de vêtements.

C'est ainsi que M. et M^{me} Olivier, aidés par la Croix-Rouge, ont pu habiller, ces temps derniers, 30.000 tout-petits.

« Cet effort contre la maladie, a conclu M. Olivier, je le poursuivrai de toutes mes forces. »

Nulle conclusion ne pouvait être meilleure ; tout l'exposé, au surplus, avait paru s'inspirer à la fois d'une confiante générosité, d'une prudence sans défaut et d'un robuste sens pratique.

Et l'accent aval été celui, inimitable, de la sincérité.

R. B. de Laromiguière

L'AOF au comité d'action républicaine
aux colonies françaises
(*Les Annales coloniales*, 28 juin 1926)

Sous les auspices du Comité d'action républicaine aux Colonies, présidé par M. Accambray, député de l'Aisne, qu'entouraient MM. Diagne, Boussenot, Némorin, M. le gouverneur général Carde a fait un exposé clair et précis de la situation actuelle de l'A. O. F. en ce qui concerne les questions économiques, les travaux publics et l'outillage et, en terminant, la politique indigène.

Le commerce général de l'A. O. F., nous dit M. Carde, a été en 1925, d'après les statistiques générales, de 2 milliards, mais étant donné qu'on ne peut connaître le commerce fait sur les frontières terrestres, on peut évaluer à 2 milliards et demi, 3 milliards le commerce total de nos possessions ouest-africaines.

Si l'on remarque que les matières premières n'ont pas été payées plus cher aux indigènes, on constate que le pays a dû se développer singulièrement et c'est ainsi que, de 11 millions en 1904, les droits de douane ont atteint en 1924 le chiffre de 125 millions. Le mouvement commercial a donc triplé.

Au fur et à mesure que le rail avance, le chiffre d'affaires augmente, c'est ce que produit en ce moment l'ouverture du Thiès-Niger et il faut s'attendre à une vitalité considérable de l'A. O. F. quand le chemin de fer de la Côte d'Ivoire atteindra Bobo-Dioulasso et Ouagadougou et quand celui du Dahomey aboutira au Niger.

Il faut donc aller au plus vite dans la construction de l'A. O. F.

En demandant un crédit à l'État, l'A. O. F. pourra doubler le travail de chaque année, et c'est par des prestations en nature fournies par l'Allemagne que ce crédit est envisagé. L'A. O. F. aurait un moratoire pour s'acquitter successivement, et ce, d'autant plus aisément qu'elle pourra fournir à la métropole, dans un délai rapproché, les

matières premières dont elle a besoin. M. Carde se porte garant de sa colonie, débiteur tout à fait sûr et qui saura tenir ses engagements.

Politique indigène

Par la collaboration de plus en plus étroite avec les éléments indigènes, l'accord le plus complet n'a cessé de régner depuis plusieurs années. La transformation en Conseil colonial du Conseil général du Sénégal a donné, à l'usage, des résultats tout à fait heureux.

L'union entre les conseillers élus par le suffrage universel et ceux qui sont élus par les assemblées des chefs a été réalisée, ces derniers apportant très heureusement leur expérience de gens de la brousse qui, somme toute, créent la richesse de la colonie. (N'a-t-on pas sorti, grâce à ces indigènes, 450.000 tonnes d'arachides en 1925 ?)

De cet amalgame des idées et des opinions est résulté une mise en valeur du pays permettant de porter le budget du Sénégal de 86 à 110 millions, dont plus de la moitié sera consacrée aux travaux publics : chemins de fer, canaux, ports et routes.

Par sa science, sa bonne volonté et son dévouement aux intérêts de l'A. O. F., ajouta M. Carde, le député du Sénégal, M. Diagne, a été un précieux collaborateur du gouverneur général. Par son autorité personnelle au Sénégal et son heureuse influence à Paris, on peut le considérer comme le gouverneur général *in partibus* de l'A. O. F.

Dans notre empire ouest-africain, on ne saurait redouter un mouvement bolcheviste ou antifrançais, car les populations sont d'un loyalisme parfait.

Par la création des conseils d'administration des colonies, composés de trois membres notables européens et de trois membres notables indigènes, M. Carde a voulu donner à l'élément indigène la part qui lui revient dans la direction des affaires de leur pays, car, sur un budget total de 700 millions pour 1927, l'indigène est en réalité celui qui paiera l'impôt.

L'agriculture et l'industrie jouent un rôle de plus en plus grand dans l'évolution économique de l'A. O. F., il fallait donc comprendre dans les conseils d'administration de chaque colonie du groupe, ceux qui créent la richesse. Certains d'entre eux ont, à plusieurs reprises, apporté des avis éclairés et on ne pouvait admettre qu'ils ne seraient jamais à hauteur du rôle qui leur est réservé dans ce que nous cherchons à réaliser : la collaboration indigène.

La propriété

Par un récent arrêté, M. Carde a donné aux indigènes la possibilité d'établir leurs droits de propriété par la simplification des formalités. C'est un premier stade dans les réformes envisagées, car fixer l'indigène au sol, comme l'a fait le gouverneur Poiret en Guinée, apportera une véritable transformation dans la mentalité des indigènes et dans leurs méthodes de travail.

Incessamment va paraître un décret permettant aux indigènes de se construire des habitations confortables par l'Œuvre des habitations à bon marché.

Justice

Pour la justice indigène, M. Carde a envisagé une décentralisation par la création de tribunaux d'homologation dans chaque colonie du groupe ; seules les condamnations à mort et de plus de dix années de prison seront soumises à la Chambre d'homologation de Dakar.

Il est indiscutable que, depuis trois ans, des progrès ont été réalisés par ces réformes touchant à l'évolution des races.

Enseignement

Malgré un recrutement assez défectueux, auquel il sera aisé de remédier, l'enseignement des indigènes, élargi à la base, a provoqué de la part des Anglais, des Belges et des Hollandais des félicitations sincères.

M. Carde a opposé à l'inspecteur de l'enseignement des colonies anglaises notre système à celui qui consiste à instruire l'élève dans sa langue maternelle. Système qui, à mon avis, facilite le choix ultérieur des chefs indigènes, dont on connaît mieux la mentalité. Par leur zèle, nos instituteurs indigènes sont arrivés à ce que leurs élèves comprennent la valeur des mots, et c'est fort bien.

L'enseignement secondaire a été étendu de Saint-Louis à Dakar, où la création de M. Georges Hardy a reçu une consécration officielle et prépare les élèves au baccalauréat.

A. M. I.

L'assistance médicale indigène, dans ce pays où il n'y a guère de maladies endémiques, a tourné ses efforts vers la puériculture, qui permettra de repeupler l'A.O.F. Protéger et faire protéger l'enfance par les indigènes eux-mêmes, telle sera la meilleure méthode. Sur quatre enfants que chaque femme a en moyenne, lui en conserver trois permettrait de doubler la population en une ou deux générations.

Les 45.000 indigènes que le recrutement enlève chaque année à la terre ont facilité à la métropole la réduction du service militaire.

Cela vaut bien, d'après M. Carde, un million de contribution que le Gouvernement exige de l'A. O. F., qui voudrait qu'en échange de ses soldats on lui laisse ce million si utile à son développement économique.

Nul doute que les justes raisons de M. Carde ne soient favorablement écoutées et que tous les moyens soient mis à sa disposition pour continuer l'œuvre à laquelle il s'est attaché avec l'énergie, la droiture et la conviction d'un véritable apôtre.

Eugène Devaux

La politique de M. Alexandre Varenne (*Les Annales coloniales*, 23 décembre 1926)

M. Alexandre Varenne, après avoir, il y a quinze jours, éloquemment exposé la situation politique présente de l'Indochine et répondu aux odieuses calomnies de M. Outrey, a tenu mardi à venir devant le Comité d'action républicaine aux colonies où il a fait de fort intéressantes déclarations.

À cette séance que présidait M. Léon Accambray, délégué de la Guinée française au Conseil supérieur des Colonies, se trouvaient réunis des coloniaux et de jeunes Annamites.

M. Alexandre Varenne a rappelé les conditions dans lesquelles il a été désigné pour gouverner nos possessions asiatiques. Après avoir indiqué la situation politique des pays de l'Union indochinoise à son arrivée, il a, avec beaucoup de méthode, repris point par point le cahier des revendications annamites qui lui avait été présenté à son arrivée et passé en revue l'œuvre accomplie.

La contrainte par corps, sans être complètement supprimée, a été soigneusement réglementée. Le contrôle de la presse en langue indigène a été modifié dans un sens favorable à la liberté de la presse. Le crédit agricole a été développé et mis à la disposition des petits. Les concessions ont été réglementées. La législation du travail a été ébauchée et le Gouverneur général se préoccupe d'organiser la protection des travailleurs indigènes.

La politique de M. Alexandre Varenne s'est inspirée heureusement de la nécessité d'une coopération entre les masses indigènes et les colons français pour arriver à la mise en valeur du pays.

Pour l'enseignement, de grands progrès ont été réalisés. Ne pouvant organiser la scolarité des 2 millions d'enfants pouvant fréquenter l'école, le Gouverneur général veut, avec beaucoup de bon sens, restaurer l'enseignement indigène.

Une série de lettres émanant de hauts personnages de la cour d'Annam a mis en relief l'estime des mandarins pour M. Alexandre Varenne. Un représentant de la jeunesse annamite a tenu à s'y associer au milieu des applaudissements de l'auditoire.

Les indigènes voteront-ils ?

La représentation parlementaire des indigènes (*Les Annales coloniales*, 26 janvier 1928)

En ouvrant la séance du Comité d'action républicaine aux Colonies, le Président, M. le sénateur Viollette, a tout d'abord fait remarquer que pour résoudre le problème de la représentation des indigènes au Parlement, il fallait clarifier la question et la compartimenter, par suite des diverses catégories d'indigènes et de colonies.

Indépendamment de toutes contingences et de statut personnel, la représentation des indigènes au Parlement s'impose, car le Parlement n'est pas autre chose que la représentation de tous les intérêts qui, à l'abri de la loi française, doivent avoir droit de cité dans les assemblées législatives pour suivre la politique générale du pays.

Or, les populations indigènes ont les mêmes droits, elles y sont intéressées au même titre que les populations européennes. N'y a-t-il pas en fin de chacune de nos lois un article final applicable à certaines colonies, et la législation coloniale se modifie avec la législation métropolitaine qui est le rythme de la législation unique du territoire français colonial et métropolitain tout à la fois.

S'associant aux idées émises par M. Viollette, M. Blaise Diagne, député du Sénégal et président de la Commission des Colonies, ajouta :

C'est une œuvre de justice que nous poursuivons.

C'est pour l'avenir même, pour leur bénéfice que nous devons considérer cette question de la représentation parlementaire des indigènes de la plupart de nos colonies comme un levier permettant de mettre en mouvement ces masses si différentes qui vivent dans notre empire colonial.

N'est-ce pas une iniquité flagrante qui existe en Algérie où 700 à 800.000 colons sont représentés au Parlement, alors que 5 millions d'indigènes ne le sont pas.

L'élection, l'éligibilité des indigènes de nos colonies sont la rançon de la guerre.

Nous devons tenir compte du passé, des droits acquis et d'une situation de fait pour instituer une dualité de représentation qui serait, le cas échéant, comme une soupape de sûreté.

L'expérience doit cependant être tentée avec le maximum de garanties en sélectionnant le collège électoral et en ne s'adressant qu'aux colonies suffisamment évoluées telles que l'A.O. F., le Dahomey.

Pour l' A.E.F., la question ne se pose certes pas pour l'instant, mais pour Madagascar, nous nous trouvons dans la même situation qu'en Algérie.

En Indochine. le problème est beaucoup plus délicat, étant donné que si la Cochinchine est sous notre administration directe, les autres contrées sont pays de protectorat comme le sont la Tunisie et le Maroc. Mais la France peut tout de même y instituer l'autorité légale sous forme d'assemblées délibérant sur les aspirations des populations.

C'est à une élite que nous devons recourir, à une élite représentant la somme des qualités qui nous permettront de nous rendre compte des étapes parcourues parmi ces populations par la civilisation française.

Entre nous et les indigènes, il n'y a de place que pour la vérité, la justice et la raison. Et c'est en gagnant le cœur et le cerveau des populations indigènes que nous les élèverons à notre niveau, ce qui est la fin honorable de toute colonisation.

Après avoir insisté sur la nécessité de doter nos colonies d'assemblées véritablement représentatives des intérêts des indigènes, le docteur Bousset, délégué de Madagascar au Conseil supérieur des Colonies, fit voter à l'unanimité l'approbation des conceptions de M. Diagne dont il loua l'exposé si clair, si éloquent et si persuasif.

Eugène Devaux
